

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, February 10, 2026

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study the subject matter of Parts 5, 6, 7 and 8 of the Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures; and, in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

**Senator Rosemary Moodie** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. My name is Rosemary Moodie. I'm a senator from Ontario and the chair of this committee. Before we begin, I would have senators introduce themselves, starting with Senator Burey.

**Senator Burey:** Sharon Burey, senator for Ontario.

**Senator Senior:** Paulette Senior, senator from Ontario.

[*Translation*]

**Senator Boudreau:** I am Victor Boudreau from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Mohamed:** Farah Mohamed from Ontario.

**Senator Osler:** Flordeliz (Gigi) Osler from Manitoba.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** I am Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

**Senator Dean:** Tony Dean, representing Ontario, and I am the sponsor of this bill.

**Senator Arnold:** Dawn Arnold from New Brunswick.

**Senator Hay:** Katherine Hay, Ontario.

**Senator Muggli:** Tracy Muggli, Treaty 6 territory, Saskatchewan.

**The Chair:** Thank you, senators. Today, we are continuing the study of the subject matter of Parts 5, 6, 7 and 8 of Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 10 février 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des parties 5, 6, 7 et 8 du projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, et, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

**La sénatrice Rosemary Moodie** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Chers collègues, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je m'appelle Rosemary Moodie. Je suis sénatrice de l'Ontario et présidente de ce comité. Avant de commencer, je vous invite à vous présenter, en commençant par la sénatrice Burey.

**La sénatrice Burey :** Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

**La sénatrice Senior :** Paulette Senior, sénatrice de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Boudreau :** Victor Boudreau, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**La sénatrice Mohamed :** Farah Mohamed, de l'Ontario.

**La sénatrice Osler :** Flordeliz (Gigi) Osler, du Manitoba.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Dean :** Tony Dean, sénateur de l'Ontario et parrain de ce projet de loi.

**La sénatrice Arnold :** Dawn Arnold, du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Hay :** Katherine Hay, de l'Ontario.

**La sénatrice Muggli :** Tracy Muggli, du territoire visé par le Traité n° 6, en Saskatchewan.

**La présidente :** Je vous remercie, chers collègues. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des parties 5, 6, 7 et 8 du projet de loi C-12, Loi concernant certaines

Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures.

As our study examines the subject matter of these elements, the report of this committee will be made to the Senate Standing Committee on National Security and Defence and Veterans Affairs. The final report on Bill C-12 will be made by the Senate Standing Committee on National Security and Defence and Veterans Affairs.

Joining us today, we welcome from the International Civil Liberties Monitoring Group, Timothy McSorley, National Coordinator; and from the International Center for Human Rights, Ardeshir Zarezadeh, Lawyer and Human Rights Activist; from the United Nations High Commissioner for Refugees, Azadeh Tamjeedi, Senior Legal Officer, UN Refugee Agency, in Canada; and from Amnesty International Canada, Julia Sande, Strategic Litigation, Refugee and Migrant Rights Campaigner. Thank you for joining us today.

For your opening statements, you will have five minutes followed by questions from committee members. We will start with Mr. McSorley. The floor is yours.

**Timothy McSorley, National Coordinator, International Civil Liberties Monitoring Group:** Good morning and thank you for this opportunity to share concerns and feedback regarding Bill C-12 on behalf of the International Civil Liberties Monitoring Group, a coalition of 44 Canadian civil society organizations that works to defend civil liberties in the context of national security and antiterrorism measures.

Since the introduction of Bill C-12, and of Bill C-2 before that, we have expressed our urgent concern that this legislation poses a danger to the rights and livelihoods of migrants and refugees in Canada, as well as the privacy rights of nearly all people across the country.

As a coalition focused on national security and civil liberties, it may not be apparent why we would speak out over legislation relating to changes in the immigration and refugee system. In our work, though, we have seen time and again how migrants and refugees are used as scapegoats for challenges we face in society, and how quickly and easily they are unjustly framed as national security or public safety threats. We cannot forget that the root of this legislation is the follow-up to \$1.3 billion announced in December 2024 to increase surveillance, law enforcement and other security measures at our border as a response to accusations from the United States that Canada poses a severe security threat to our southern neighbour, despite clear evidence that this simply is not true.

mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité.

Comme notre étude porte sur la teneur de ces parties, le comité présentera son rapport au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, qui rédigera le rapport final sur le projet de loi C-12.

Nous accueillons aujourd'hui Timothy McSorley, coordonnateur national de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles; Me Ardeshir Zarezadeh, avocat et défenseur des droits de la personne à l'International Center for Human Rights; Azadeh Tamjeedi, conseillère juridique principale à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés au Canada, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés; et Julia Sande, responsable des campagnes, Litiges stratégiques, d'Amnistie internationale Canada. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Vous disposerez de cinq minutes chacun pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des membres du comité. Monsieur McSorley, vous pouvez commencer.

**Timothy McSorley, coordonnateur national de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles :** Bonjour, et merci de me donner l'occasion de vous faire part de nos préoccupations et de nos commentaires au sujet du projet de loi C-12. Je m'adresse à vous au nom de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles qui regroupe 44 organisations de la société civile canadienne œuvrant à la défense des libertés civiles dans le contexte de la sécurité nationale et des mesures antiterroristes.

Depuis le dépôt du projet de loi C-12 et du projet de loi C-2 qui l'a précédé, nous avons exprimé notre vive préoccupation concernant le danger que ce projet de loi représente pour les droits et le gagne-pain des migrants et des réfugiés au Canada, ainsi que pour le droit à la vie privée de presque tout le monde au pays.

En tant que coalition vouée à la promotion de la sécurité nationale et des libertés civiles, il peut sembler étonnant que nous nous exprimions sur un projet de loi portant sur les changements à apporter au système d'immigration et de détermination du statut de réfugié. Dans le cadre de notre travail, cependant, nous avons constaté maintes et maintes fois que les migrants et les réfugiés servent de boucs émissaires pour les problèmes qui touchent notre société et avec quelle rapidité et facilité ils sont injustement considérés comme des menaces pour la sécurité nationale ou la sécurité publique. Nous ne pouvons pas oublier que ce projet de loi a été créé dans la foulée de l'annonce, en décembre 2024, d'un investissement de 1,3 milliard de dollars pour renforcer la surveillance, l'application de

It is unacceptable that Canada would erode fundamental rights or dismantle systems meant to welcome newcomers and protect those fleeing injustice because of trumped-up pressure and manufactured emergencies.

Given all of this, we believe Bill C-12 is fundamentally flawed and must be withdrawn. Barring that, there are specific areas of the bill that we believe deserve specific attention.

I'm glad to be on this panel with so many esteemed colleagues who will be able to speak to various aspects of Bill C-12. For my part, I will speak to two crucial areas.

First, we are opposed to the changes in Part 7 of Bill C-12 that would grant the cabinet the extraordinary ability to issue orders to, among other things, suspend or terminate applications for various forms of visas or other immigration documents, as well as to cancel, vary or suspend existing immigration documents, including temporary visas and permanent residency cards, based on the vague notion of the "public interest."

Such broad powers, with no safeguards apart from public reporting, are ripe for abuse, particularly given the lack of a specific definition of "public interest." Instead, the bill puts forward a non-exhaustive list of areas that fall under the "public interest," including administrative errors, fraud, public health, public safety and national security.

Even if we were to believe that the government would limit itself to acting in these areas, they are so broad as to be able to capture nearly any situation. "Public safety" and "national security" alone can and have been used by governments to excuse policies that target populations from specific countries, or of specific cultural or ethnic background, or that espouse particular political or religious beliefs.

Being able to mass cancel the documents of individuals already in the country raises horrendous possibilities of masses of individuals losing status or facing possible deportation based on tenuous allegations of "public safety," all under the guise of protecting the "public interest."

la loi et d'autres mesures de sécurité prises à notre frontière en réponse aux accusations lancées par les États-Unis selon lesquelles le Canada représente une grave menace pour la sécurité de nos voisins du Sud, malgré les preuves irréfutables que ce n'est simplement pas vrai.

Il est inacceptable que le Canada puisse porter atteinte aux droits fondamentaux ou démanteler des systèmes dont la mission est d'accueillir les nouveaux arrivants et de protéger les personnes qui fuient l'injustice, à cause de pressions et d'urgences inventées de toutes pièces.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que le projet de loi C-12 comporte des lacunes fondamentales et qu'il doit être retiré. Nous croyons toutefois que certains éléments du projet de loi méritent une attention particulière.

Je me réjouis de faire partie de ce groupe en compagnie d'estimés collègues qui seront en mesure de commenter divers aspects du projet de loi C-12. De mon côté, je vais m'en tenir à deux éléments d'une importance cruciale.

Premièrement, nous nous opposons aux modifications prévues à la partie 7 du projet de loi C-12 qui confèreraient au Cabinet le pouvoir extraordinaire de prendre des décrets visant à suspendre ou annuler des demandes de divers visas ou d'autres documents d'immigration, et aussi d'annuler, de modifier ou de suspendre des documents d'immigration déjà existants, notamment des visas temporaires et des cartes de résidence permanente, pour de vagues motifs « d'intérêt public ».

Ces vastes pouvoirs, sans autres mesures de protection que la divulgation publique, peuvent donner lieu à des abus, surtout en l'absence d'une définition précise de la notion « d'intérêt public ». Le projet de loi propose plutôt une liste non exhaustive de motifs « d'intérêt public », notamment les erreurs administratives, la fraude, la santé et la sécurité publiques et la sécurité nationale.

Même si nous voulions croire que le gouvernement se limiterait à intervenir que dans ces domaines, ceux-ci sont tellement vastes qu'ils peuvent englober à peu près n'importe quelle situation. Les motifs de « sécurité publique » et de « sécurité nationale » peuvent être utilisés, et l'ont déjà été, par les gouvernements pour justifier des politiques ciblant des ressortissants de pays spécifiques, d'origines culturelle ou ethnique particulières, ou ayant des convictions politiques ou des croyances religieuses particulières.

La capacité d'annuler en bloc des documents de demandeurs qui se trouvent déjà au pays laisse entrevoir la terrible possibilité que les masses de personnes perdent leur statut ou risquent l'expulsion, en raison de vagues allégations de « sécurité publique », tout cela sous prétexte de protéger « l'intérêt public ».

We may be told that the current government would not use these powers in this manner; that may well be true, but this cannot guarantee that future governments will not.

It is difficult to see how such powers can be saved through amendments. We would recommend that Part 7 be struck from Bill C-12.

Second, we are critical of provisions in Part 5 that would expand the ability of Immigration, Refugees and Citizenship Canada to share private information across federal, provincial and territorial governments, as well as with foreign entities. These changes would have a significant impact on the privacy of all people in Canada, regardless of status. For migrants and refugees, the powers could inhibit their ability to access critical services without fear or harm, as well as pose serious risks for those fleeing persecution by foreign states. Permanent residents and Canadian citizens could also see their privacy impacted, including the sharing of personal details collected in residency and passport applications.

While the categories of what information can be shared may appear narrow, it could, in fact, be quite revealing and could also be used in ways that would significantly impact an individual's well-being and security far beyond the immigration and refugee system. This becomes especially true if information about changes to status, identity, or the refusal, termination or revocation of documents are shared with law enforcement or other provincial or municipal authorities, or foreign entities.

Moreover, once information is shared widely, it becomes nearly impossible to control its flow. While Canadian laws may impose restrictions domestically, this is not the case once information is shared internationally.

Given all of this, and the fact that information disclosure powers already exist at the federal level, we would also argue that Part 5 should simply be removed.

Thank you, and I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. McSorley. Mr. Zarezadeh, you have the floor.

**Ardeshir Zarezadeh, Lawyer and Human Rights Activist, International Center for Human Rights:** Good morning. Thank you for having me today. As an Iranian-Canadian, I appear before this committee today with a broken heart and deep

Le gouvernement nous affirmera peut-être qu'il n'utilisera jamais ces pouvoirs de cette manière; c'est peut-être vrai, mais cela ne peut garantir que les gouvernements qui lui succéderont ne le feront pas.

Il est difficile de comprendre comment ces pouvoirs peuvent être préservés par le biais d'amendements. Nous recommandons la suppression de la partie 7 du projet de loi C-12.

Deuxièmement, nous avons des réserves au sujet des dispositions de la partie 5 qui permettraient à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de partager des renseignements personnels avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des entités étrangères. Ces changements risquent d'avoir de graves répercussions sur la vie privée de tous les gens qui vivent au Canada, quel que soit leur statut. Dans le cas des migrants et des réfugiés, ces pouvoirs pourraient les empêcher d'avoir accès à des services essentiels sans crainte de préjudice, en plus de poser de sérieux risques pour ceux qui fuient la persécution par des États étrangers. Les résidents permanents et les citoyens canadiens pourraient également être touchés dans leur vie privée; par exemple leurs renseignements personnels recueillis dans leurs demandes de résidence et de passeport pourraient être communiqués.

Même si les catégories de renseignements pouvant être communiqués peuvent sembler restreintes, en réalité, ces renseignements pourraient être très révélateurs et être utilisés à des fins susceptibles de mettre en péril la sécurité d'une personne, bien au-delà du système d'immigration et de détermination du statut de réfugié. Cela devient particulièrement vrai si des renseignements sur les changements de statut ou d'identité, ou sur le refus, l'annulation ou la révocation de documents sont communiqués à des organismes d'application de la loi ou à d'autres autorités provinciales ou municipales ainsi qu'à des entités étrangères.

De plus, une fois que les renseignements sont largement partagés, il devient presque impossible d'en contrôler le flux. Même si les lois canadiennes peuvent imposer des restrictions à l'intérieur du pays, ce n'est pas le cas une fois que les renseignements ont été communiqués à des entités étrangères.

Pour toutes ces raisons et comme le gouvernement fédéral détient déjà des pouvoirs en matière de divulgation de renseignements, nous sommes d'avis que la partie 5 devrait également être supprimée.

Je vous remercie, et j'attends vos questions avec impatience.

**La présidente :** Merci, monsieur McSorley. Maître Zarezadeh, vous avez la parole.

**Me Ardeshir Zarezadeh, avocat et défenseur des droits de la personne, International Center for Human Rights :** Bonjour, et merci de m'accueillir ici aujourd'hui. En tant que Canadien d'origine iranienne, je témoigne devant votre

sorrow. Dozens of Iranians have been killed in districts of Iran simply for protesting, while, at the same time, individuals affiliated with the Iranian regime are able to live comfortably in Canada and benefit from Canadian values. This reality raises serious concerns. It points to weaknesses in our security screening and background check systems, as well as gaps that allow regime agents and affiliated individuals to abuse the Canadian immigration system. These gaps must be identified, understood and urgently addressed. For that reason, I will begin with the security matter in respect to Bill C-12, and it is something that all Canadians care about.

Canada faces real security risks. Foreign governments try to influence our politics. Agents of foreign governments operate here. Some people misuse our immigration and visa programs, and background checks do not always catch the right people at the right time.

There are serious problems, and Parliament is right to take them seriously, but Bill C-12 focuses its strongest measure on the refugee system instead of on the places where security failures actually happen before people enter Canada.

First, putting strict deadlines on refugee claims does not make Canada safer. Bill C-12 gives people only one year, or, in some cases, for people coming from the United States, 14 days to ask for protection, but people do not always know they are at risk right away. A person may become politically active later. A child may grow up and face danger because of their identity. A woman may escape abuse months or years after arrival.

People who are real security threats do not miss deadlines. They use fake documents and weak screening before entry. Canada already has a system to deal with false claims. The Immigration and Refugee Board, or IRB, can look at delays and decide what is reasonable. Replacing judgment with rigorous timelines does not stop abuse. It creates mistakes and court cases.

Second, giving very broad power to the government without clear limits is very risky. Bill C-12 allows the government to cancel the whole immigration program in the public interest without clear rules or reviews.

comité avec le cœur brisé et une profonde tristesse. Des dizaines d'Iraniens ont été tués dans différents districts de l'Iran simplement pour avoir manifesté, pendant que des personnes affiliées au régime iranien peuvent vivre confortablement au Canada et bénéficier des valeurs canadiennes. Cette réalité soulève de sérieuses préoccupations. Elle fait ressortir les faiblesses de nos systèmes de contrôle de sécurité et de vérification des antécédents, ainsi que les lacunes qui permettent aux agents du régime et à leurs affiliés d'abuser du système d'immigration canadien. Il est impératif de détecter ces lacunes, de les analyser et de les corriger. Pour cette raison, je vais d'abord aborder la question de la sécurité au regard du projet de loi C-12 qui est très importante pour tous les Canadiens.

Le Canada est exposé à des risques réels en matière de sécurité. Des gouvernements étrangers tentent d'influencer notre politique. Des agents de gouvernements étrangers sont à l'œuvre ici. Certaines personnes abusent de nos programmes d'immigration et de visa, et les vérifications des antécédents ne permettent pas toujours d'attraper les personnes malintentionnées au moment opportun.

Il s'agit là de graves problèmes et le Parlement a raison de les prendre au sérieux, mais le projet de loi C-12 priorise le système de détermination du statut de réfugié et non les endroits où les mesures de sécurité font défaut, avant que les gens n'entrent au Canada.

Premièrement, l'imposition de délais stricts aux demandeurs du statut de réfugié ne rend pas le Canada plus sûr. Le projet de loi C-12 donne aux migrants qui arrivent des États-Unis seulement un an ou, dans certains cas, 14 jours pour présenter une demande de protection, mais ces gens ne savent pas toujours qu'ils sont immédiatement à risque. Une personne peut vouloir se lancer en politique plus tard. Un enfant peut avoir grandi ici et, plus tard, être en danger à cause de son identité. Une femme peut vouloir fuir la violence conjugale des mois ou des années après son arrivée.

Les personnes qui représentent de véritables menaces à la sécurité respectent toujours les délais. Elles présentent de faux documents et profitent de la mollesse des mesures de contrôle avant leur arrivée ici. Le Canada dispose déjà d'un mécanisme pour détecter les fausses demandes. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou CISR, peut examiner les motifs de retard et déterminer s'ils sont raisonnables ou non. Remplacer le jugement par des délais rigoureux n'empêche pas les abus. Cela ne fait que créer des erreurs et donner lieu à des poursuites judiciaires.

Deuxièmement, il est très risqué de conférer des pouvoirs très étendus au gouvernement sans fixer des limites claires. Le projet de loi C-12 permet au gouvernement de mettre fin à l'ensemble du programme d'immigration pour des motifs d'intérêt public, sans règles claires et sans examens.

This creates uncertainty. People do not know what roles apply. Officials do not know how to apply them consistently. An unclear system leads to confusion, legal challenges and delays that are not good for our security.

Third, weakening independent decision making hurts trust in the system. Canada's refugee system works because it is independent and transparent. People can tell their stories in person at the hearings, and decision makers can assess credibility. Moving cases to paper-only reviews removes fairness. When people feel the system is unfair, they will challenge it, and that will slow down everything. A system that looks fast on paper but falls apart in court is not a secure system.

Fourth, expanded authority of border officials to search phones and laptops without strong limits is a serious concern. Phones are not just devices. They hold medical information, family photos, private messages and legal advice. Given border officers' broad powers to search them without clear limits or oversight will lead to legal challenges and a loss of public trust. Security works best when people trust the system.

In closing, Canada can protect its borders without damaging the refugee and immigration system. The real solutions are stronger background checks, either inside or outside the country, better resource screening, more trained officers and modern technology. Security and fairness go together. When a system is fair, clear and lawful, it works better.

Thank you.

**The Chair:** Thank you, Mr. Zarezadeh.

Ms. Tamjeedi, the floor is yours.

**Azadeh Tamjeedi, Senior Legal Officer, UN Refugee Agency in Canada, United Nations High Commissioner for Refugees:** Good morning. Thank you for the opportunity to appear before you today regarding Bill C-12. As the UN agency serving refugees and asylum seekers in 134 countries and territories, providing technical advice on building a strong asylum system is an integral part of our advisory role.

Cela suscite de l'incertitude. Les gens ne savent pas à qui s'adresser. Les fonctionnaires ne savent pas comment exercer leur rôle de manière uniforme. Un système qui n'est pas clair sème la confusion et donne lieu à des contestations judiciaires et à des retards, ce qui n'est pas bon pour notre sécurité.

Troisièmement, l'affaiblissement du processus décisionnel indépendant a pour effet d'éroder la confiance dans le système. Le système canadien de détermination du statut de réfugié fonctionne parce qu'il est indépendant et transparent. Les nouveaux arrivants peuvent raconter leur histoire en personne dans le cadre d'audiences et les décideurs peuvent en évaluer la crédibilité. L'évaluation des cas à partir de documents ne rend pas justice aux demandeurs d'asile. S'ils ont l'impression que le système est injuste, ils le contesteront et cela ralentira tout le processus. Un système qui semble rapide sur papier, mais qui ne tient pas la route devant les tribunaux n'est pas un système sûr.

Quatrièmement, le pouvoir étendu des agents frontaliers de fouiller les téléphones et les ordinateurs portables, sans limites strictes, est une source de vives inquiétudes. Les téléphones sont beaucoup plus que de simples appareils. Ils contiennent des renseignements médicaux, des photos de famille, des messages privés et des conseils juridiques. Les pouvoirs étendus des agents des services frontaliers, dont celui d'effectuer des fouilles sans aucune limite claire ni surveillance, donneront lieu à des contestations judiciaires et à une érosion de la confiance du public. La sécurité fonctionne mieux lorsque les gens font confiance au système.

En conclusion, je pense que le Canada peut protéger ses frontières sans affaiblir le système d'immigration et de détermination du statut de réfugié. Les vraies solutions consistent à faire une vérification plus rigoureuse des antécédents, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, à améliorer les ressources de contrôle, à mieux former les agents et à moderniser la technologie. Sécurité et équité vont de pair. Lorsqu'un système est équitable, clair et légal, il fonctionne mieux.

Je vous remercie.

**La présidente :** Je vous remercie, maître Zarezadeh.

Madame Tamjeedi, vous avez la parole.

**Azadeh Tamjeedi, conseillère juridique principale à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés au Canada, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés :** Bonjour. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui au sujet du projet de loi C-12. Pour nous, en tant qu'organisme des Nations unies au service des réfugiés et des demandeurs d'asile dans 134 pays et territoires, la prestation de conseils techniques sur l'établissement d'un solide système d'asile fait partie intégrante de notre rôle consultatif.

Canada is not unique when it comes to seeing an increase in asylum claims. By the end of June 2025, 117.3 million people worldwide were forced to flee from their homes due to persecution, conflict, violence and human rights violations.

Given this context, UNHCR recognizes that governments, like Canada, must strike a balance between managing migration flows, ensuring border security, and maintaining public confidence in asylum systems. In doing so, they must abide by their international obligation to grant refuge to those fleeing persecution.

Regarding Bill C-12, UNHCR notes that the proposed changes are dependent on amendments to the Immigration and Refugee Protection Regulations, and we cannot provide a fulsome analysis without seeing the drafted regulations. We welcome elements that reflect past UNHCR recommendations, and we look forward to further consultations on how the bill will be implemented and on draft regulations.

Today, UNHCR would like to focus our recommendations on the new ineligibility provisions.

In Bill C-12, individuals found ineligible under two new provisions would receive a pre-removal risk assessment, or PRRA. Like the Immigration and Refugee Board, or IRB, the PRRA could grant refugee or protected-person status. It was originally designed to be used prior to removal after someone has exhausted all their options in Canada, including a hearing at the IRB. However, if the PRRA is used to conduct a first assessment of someone's refugee application, as this legislation proposes, it should incorporate safeguards to comply with international and domestic law.

First, UNHCR recommends that a mandatory oral hearing be added to ensure an individual's right to be heard unless there is overwhelming evidence to accept their case based on the written documents provided.

Having sat through many first-instance refugee hearings, I can tell you that a claimant's opportunity to tell their story provides details and context when decision makers doubt aspects of the case. Through direct questioning, decision makers can test the plausibility of claims, clarify inconsistencies, and better assess credibility in real time in cases where evidence is lacking. Hearings allow for closer scrutiny of evidence, reducing the risk of accepting non-genuine claims and accepting those who meet the refugee definition.

Le Canada n'est pas le seul pays à connaître une hausse du nombre de demandes d'asile. À la fin de juin 2025, 117,3 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer en raison de persécutions, de conflits, de violences et de violations des droits humains.

Dans ce contexte, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le HCR, reconnaît que les gouvernements comme celui du Canada doivent trouver un équilibre entre la gestion des flux migratoires, la sécurité frontalière et le maintien de la confiance du public à l'égard des systèmes d'asile, tout en respectant leur obligation internationale d'accorder l'asile aux personnes qui fuient la persécution.

Concernant le projet de loi C-12, le HCR constate que les changements proposés sont conditionnels à l'adoption de modifications au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Nous ne pouvons donc pas effectuer une analyse complète avant la rédaction du règlement. Nous accueillons favorablement les éléments qui tiennent compte des recommandations proposées antérieurement par le HCR, et nous espérons vivement que de nouvelles consultations auront lieu sur la mise en œuvre du projet de loi et sur l'ébauche de règlement.

Aujourd'hui, les recommandations du HCR porteront essentiellement sur les nouvelles dispositions concernant l'irrecevabilité.

Les personnes jugées irrecevables en vertu de deux nouvelles dispositions du projet de loi C-12 pourraient présenter une demande d'examen des risques avant renvoi, ou ERAR. Tout comme la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou CISR, l'examen des risques avant renvoi peut aboutir sur l'octroi du statut de réfugié ou de personne protégée. À l'origine, cet examen devait avoir lieu avant le renvoi d'une personne qui avait épuisé toutes ses options au Canada, notamment l'audience devant la CISR. Toutefois, si l'ERAR tient lieu de première évaluation de la demande de statut de réfugié d'une personne, comme le propose ce projet de loi, il y aurait lieu de prévoir des mesures de protection comme l'exige le droit international et national.

Premièrement, le HCR recommande qu'une audience en personne obligatoire soit ajoutée afin de garantir le droit d'une personne d'être entendue, sauf s'il existe des motifs graves d'approuver sa demande en s'appuyant sur les documents fournis par écrit.

Pour avoir assisté à de nombreuses audiences de première instance, je peux vous affirmer que lorsqu'un demandeur d'asile a la possibilité de raconter son histoire, il peut fournir des détails et un contexte susceptibles de dissiper les doutes que pourraient avoir les décideurs au sujet de certains aspects du dossier. En posant des questions directes, les décideurs peuvent vérifier la vraisemblance des demandes d'asile, clarifier les incohérences et mieux évaluer la crédibilité en temps réel dans les cas où il manque de preuves. Les audiences permettent de faire un

Second, we would recommend that those deemed ineligible under these new provisions have the right to a full appeal at the Refugee Appeal Division of the IRB. This would minimize the risk of returning a person to a place where their life is in danger if there was an error in the PRRA decision. Important decisions such as these are subject to human error, and there should be a safety net that utilizes the strong tools Canada already has at its disposal. This would also increase overall system efficiency by reducing the reliance on the overburdened Federal Court for judicial reviews.

The final amendment we would recommend is that those from countries that benefit from a suspension on removals be granted exceptions to these new ineligibilities so that they could have their claims assessed in a timely manner. Currently, if an individual from a country such as Sudan or Afghanistan is deemed ineligible under one of these new provisions, they will not have their case heard. Individuals from these countries typically have a strong case for asylum given the countries' conditions, and they should not have to live their lives in limbo.

We hope that Canada continues to be a champion for fast, fair and efficient asylum systems and to lead in an environment when other countries are closing the door on the principle of asylum. We have seen first-hand how the Refugee Convention has saved millions of lives in the last 75 years. Its relevance is proven every day when we meet the woman subject to gender-based violence in Haiti, the human rights activist from Afghanistan, or the child escaping violence in Sudan. Their stories illustrate why this legislation should be carefully considered and serve as a reminder that these proposed changes have a very real impact on human lives.

For this important reason, UNHCR remains committed to working with the Canadian government and civil society to ensure that the new measures are implemented in a manner that is consistent with best practices, provides protection to those who need it and builds a stronger system that is able to respond to the challenges of the future.

Thank you.

**The Chair:** Thank you, Ms. Tamjeedi.

Ms. Sande, you have the floor.

examen plus approfondi de la preuve, réduisant ainsi le risque d'approuver des demandes non légitimes, et de n'accepter que les demandeurs qui répondent à la définition de réfugié.

Deuxièmement, nous recommandons que les personnes réputées inadmissibles en vertu de ces nouvelles dispositions bénéficient d'un droit d'appel complet auprès de la Section d'appel des réfugiés de la CISR. Cela réduirait le risque de retourner une personne dans un endroit où sa vie est en danger, si jamais la décision rendue à l'issue de l'ERAR comportait une erreur. Des décisions aussi importantes sont sujettes à l'erreur humaine, et le Canada devrait mettre en place un filet de sécurité au moyen des outils robustes dont il dispose déjà. Cela accroîtrait également l'efficacité globale du système, tout en réduisant le recours à la Cour fédérale déjà surchargée pour les contrôles judiciaires.

Le dernier amendement que nous recommandons est de soustraire à ces nouveaux critères d'irrecevabilité les demandeurs provenant de pays visés par un moratoire sur les renvois afin qu'ils puissent faire évaluer leur demande rapidement. À l'heure actuelle, si un demandeur originaire d'un pays comme le Soudan ou l'Afghanistan est jugé inadmissible en vertu de ces nouvelles dispositions, il ne pourra pas se faire entendre. Les ressortissants de ces pays ont généralement de sérieuses raisons de demander l'asile, compte tenu des conditions dans lesquelles ils vivent. Ils ne devraient pas être obligés de vivre dans un vide juridique.

Nous espérons que le Canada continuera d'être un champion de systèmes d'asile rapides, équitables et efficaces et qu'il sera un chef de file dans un contexte où d'autres autres pays ferment la porte au principe de l'asile. Nous avons vu de nos propres yeux comment la Convention sur les réfugiés a contribué à sauver des millions de vies au cours des 75 dernières années. Sa pertinence est démontrée chaque jour, que ce soit quand nous rencontrons une femme victime de violence sexiste en Haïti, une militante des droits de la personne en Afghanistan ou un enfant fuyant la violence au Soudan. Leurs histoires illustrent pourquoi ce projet de loi devrait faire l'objet d'un examen attentif et nous rappellent que les changements proposés ont des répercussions très réelles sur les vies humaines.

Pour cette importante raison, le HCR continuera résolument à collaborer avec le gouvernement et la société civile du Canada pour faire en sorte que les nouvelles mesures soient mises en œuvre d'une manière compatible avec les pratiques exemplaires, tout en offrant une protection aux personnes qui en ont besoin et en renforçant le système pour qu'il puisse relever les défis de demain.

Je vous remercie.

**La présidente :** Je vous remercie, madame Tamjeedi.

Madame Sande, vous avez la parole.

**Julia Sande, Refugee and Migrant Rights Campaigner, Strategic Litigation, Amnesty International Canada:** I am here today on behalf of Amnesty International to oppose Bill C-12. Around the world, we have been seeing the escalation of authoritarian practices by governments to consolidate their powers. These practices are often introduced under the guise of restoring order or protecting the nation, but we know that this is how the erosion of human rights so often begins.

Senators, I am grateful for the opportunity to speak before you today, as you have a critical role to play in stopping the erosion of rights here in Canada.

After conducting a thorough review of Bill C-12, Amnesty International is of the view that it could lead to breaches of Canada's international legal obligations.

Part 8 of this bill would put refugees at risk of being deported to face torture or persecution, simply because their claim for refugee protection was not fairly assessed.

Canada has an effective system for determining refugee claims. This bill would take people out of that system and force them into a lesser system with fewer procedural safeguards, based on when or how a person came to Canada, factors that have nothing to do with whether they are in need of protection.

It would target people who make a claim more than one year after their first entry to Canada. This means that if you came to Canada for one day as a baby and returned 10 or 20 years later, your claim could not be fairly assessed. It wouldn't matter if your circumstances had changed, if war broke out in your home country, if the government had changed and started targeting you, none of that would be considered. You wouldn't get your claim fairly assessed. You would be forced into the lesser system.

Now, the United States has a similar one-year bar, but it is less draconian. It has exceptions for changed or extraordinary circumstances, and it only applies to your most recent entry into the United States. Despite this, we know that people who have been in genuine need of protection have been denied it in the United States because of a one-year bar.

We know, in particular, that people fleeing gender-based violence and those making claims based on their sexual orientation and gender identity are disproportionately impacted.

**Julia Sande, responsable des campagnes, Litiges stratégiques, Amnistie internationale Canada :** Je suis ici aujourd'hui au nom d'Amnistie internationale pour m'opposer au projet de loi C-12. Partout dans le monde, nous assistons à une escalade de pratiques autoritaires utilisées par certains gouvernements pour consolider leurs pouvoirs. Ces pratiques sont souvent utilisées sous le prétexte de rétablir l'ordre ou de protéger la nation, mais nous savons que c'est ainsi que commence si souvent l'érosion des droits humains.

Honorables sénatrices et sénateurs, je vous suis reconnaissante de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui, car vous avez un rôle essentiel à jouer pour mettre fin à l'érosion des droits ici au Canada.

Après un examen approfondi du projet de loi C-12, Amnistie internationale est d'avis que ce projet de loi exposerait le Canada à de graves manquements à ses obligations juridiques internationales.

La partie 8 du projet de loi exposerait des réfugiés au risque d'être expulsés pour ensuite subir la torture ou la persécution, simplement parce que leur demande d'asile n'a pas été évaluée de manière équitable.

Le Canada dispose d'un système efficace d'examen des demandes d'asile. Ce projet de loi exclurait certains demandeurs d'asile de ce système, les obligeant à recourir à un mécanisme de second ordre, offrant moins de garanties procédurales, basé sur leur date d'arrivée au Canada ou sur la manière dont ils y sont entrés, des facteurs qui n'ont rien à voir avec leur besoin de protection.

Cette mesure ciblerait les personnes qui présentent leur demande d'asile plus d'un an après leur première entrée au Canada. Cela signifie qu'une personne qui a passé une seule journée au Canada quand elle était bébé et qui revient ici au bout de 10 ou 20 ans et présenterait une demande, sa demande ne pourra pas être évaluée équitablement. Peu importe que sa situation ait changé, que la guerre ait éclaté dans son pays d'origine, qu'un nouveau gouvernement ait pris le pouvoir et commence à la cibler, rien de tout cela ne serait pris en compte. Sa demande ne serait pas évaluée équitablement et elle n'aurait d'autre choix que de recourir à un mécanisme de rechange.

Les États-Unis imposent désormais un délai maximal d'un an, mais cette règle est moins draconienne. Elle prévoit des exceptions pour les circonstances nouvelles ou extraordinaires et ne s'applique qu'à la date d'entrée la plus récente aux États-Unis. Malgré cela, nous savons que des gens qui avaient vraiment besoin de protection se sont vu refuser cette protection aux États-Unis à cause de cette règle du délai d'un an.

Par exemple, nous savons que les personnes fuyant la violence fondée sur le sexe et celles qui présentent des demandes fondées sur leur orientation sexuelle et leur identité de genre sont touchées de façon disproportionnée.

Some people might delay making a claim, despite being in need of protection because they have other immigration options available to them, and they wish to avoid the trauma of reliving what they've been through by making a claim when there might be another option available to them: something like a work permit. The fact that someone hasn't made a claim immediately is not relevant to whether they are in need of protection or not.

This bill also targets people who cross between ports of entry from the United States and make a claim for protection after 14 days. It's really important when we talk about this provision to understand that people are forced to cross and to claim in such a manner because of the Safe Third Country Agreement. If people were to make a claim before that 14-day period was up, then Canada would slam the door on them and send them back to the United States, where they would face detention and the risk of deportation. They have no ability to have a claim heard here in Canada if they claim before 14 days.

This provision, in particular, is inconsistent with Canada's obligations under the Refugee Convention, which clearly prohibits the penalization of asylum seekers based on their manner of entry into Canada.

The people who are targeted under this bill, those caught by the one-year bar or those targeted because of their manner of entry to Canada, would be taken out of the IRB system. I keep saying put into a lesser system: the pre-removal risk assessment. This is not an adequate alternative. The Supreme Court of Canada has been clear that an oral hearing is required for refugees, and the pre-removal risk assessment does not guarantee a right to an oral hearing.

Unlike the IRB process, there is also no right of appeal. If the pre-removal risk assessment officer gets it wrong, as can happen, as humans do, you would have no right of appeal. Your only recourse would be to go to the Federal Court. Unlike the IRB process, when you're seeking judicial review before the Federal Court, there is no automatic stay of removal, which means you could be deported while you're trying to challenge the very decision that was made about whether you are in need of protection.

Now, it's important to note that the Federal Courts are already extremely backlogged, so the idea that this will improve or increase efficiency is really called into question by the fact that people will be forced to go to the Federal Court to challenge decisions and forced to seek a stay of removal from the Federal

Certaines personnes peuvent tarder à présenter leur demande, même si elles ont besoin de protection, parce qu'elles ont d'autres options à leur disposition, comme l'obtention d'un permis de travail, et souhaitent éviter le traumatisme de revivre ce qu'elles ont vécu en présentant une demande. Le fait de ne pas présenter une demande immédiatement ne veut pas dire que la personne n'a pas besoin de protection.

Ce projet de loi vise également les personnes qui franchissent la frontière entre des points d'entrée en provenance des États-Unis et qui présentent une demande de protection après 14 jours suivant leur date d'entrée. Quand nous parlons de cette disposition, il est vraiment important de comprendre que certaines personnes sont contraintes de traverser la frontière et de présenter une demande d'asile en vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs. Si ces personnes présentaient leur demande avant la fin de ce délai de 14 jours, le Canada leur fermerait la porte et les renverrait aux États-Unis, où elles risqueraient d'être détenues et expulsées. Elles n'ont aucun moyen de faire entendre leur demande ici au Canada si elles la présentent avant la fin de ce délai de 14 jours.

Cette disposition est incompatible avec les obligations du Canada en vertu de la Convention sur les réfugiés, qui interdit clairement de pénaliser les demandeurs d'asile à cause de la façon dont ils sont entrés au Canada.

Les personnes visées par ce projet de loi, celles qui sont assujetties à ce délai maximal d'un an ou celles qui sont ciblées en raison de la manière dont elles sont entrées au Canada, seraient exclues du système de la CISR et devraient se tourner, comme je ne cesse de dire, vers un système de rechange, l'examen des risques avant renvoi. Ce n'est pas une solution adéquate. La Cour suprême du Canada a clairement dit que les réfugiés doivent se faire entendre dans le cadre d'une audience. L'examen des risques avant renvoi ne leur garantit pas le droit à une audience en personne.

Contrairement au processus de la CISR, l'ERAR n'est pas assorti d'un droit d'appel. Si l'agent chargé de l'examen des risques avant renvoi se trompe, et cela peut arriver, l'erreur étant humaine, les demandeurs d'asile n'auraient aucun droit d'appel. Leur unique recours serait de s'adresser à la Cour fédérale. Contrairement au processus de la CISR, lorsqu'un demandeur s'adresse à la Cour fédérale pour une révision judiciaire, il ne bénéficie pas automatiquement d'un sursis à mesure de renvoi, ce qui veut dire qu'il peut être expulsé pendant qu'il essaie de contester la décision de la CISR pour prouver qu'il a besoin de protection.

Par ailleurs, il est important de noter que les cours fédérales étant déjà extrêmement engorgées, il n'est pas certain que cette solution améliorera ou accroîtra l'efficacité puisque les demandeurs seront obligés de s'adresser à la Cour fédérale pour contester des décisions et lui demander de surseoir à une mesure

Court to avoid being deported while that decision is being taken or heard.

Part 7 of the bill would grant the government sweeping powers to cancel immigration documents — including permanent resident visas, work and study permits — without due process or any individualized assessment, simply by asserting it's in the public interest to take such measures. Public interest is extremely broad and can be exercised in politically motivated in discriminatory ways. Through these powers, the government can uproot lives and separate families. The government has not explained why they need these powers and why they cannot rely on existing powers to address their concerns.

Finally, part 5 would allow for information sharing, which could expose people to discrimination and inhibit their ability to access services without fear. For these reasons, Amnesty International opposes Bill C-12. Significant amendments and deletions are needed to address the various human rights concerns that it creates. Thank you.

**The Chair:** We will now proceed to questions from committee members.

**Senator Burey:** I want to thank you all for coming today and for sharing your expertise with us. These are weighty matters we have to deal with. Thank you for putting the balance, security and public confidence in the international system.

We heard from Manon Brassard, the chairperson of the Immigration and Refugee Board of Canada, yesterday, which was excellent testimony. I wanted to get an international perspective from you, especially Ms. Tamjeedi. As you know, in the EU, there is a new migration pact, and I'm wondering how Bill C-12 compares with that new migration pact. What are the similarities and the differences? How did this civil society in Europe respond to it? I'll start there.

**Ms. Tamjeedi:** I could take a whole thesis on that question. I'm not going to go clause by clause into every little piece of the EU pact. But I will say, globally around the world, we are seeing a further tightening of laws related to asylum when governments are struggling to respond to the number of claims that are happening. This is why we are constantly advising that the minimum requirement when assessing an asylum application is to have an oral hearing and a right to a full appeal. That's why we are recommending these amendments be made to this bill.

de renvoi pour éviter d'être expulsés avant que la décision soit rendue.

La partie 7 du projet de loi conférerait au gouvernement des pouvoirs étendus pour annuler des documents d'immigration — notamment des visas de résident permanent, des permis de travail et d'études — sans autre procédure ni évaluation personnalisée, tout simplement en affirmant qu'il est dans l'intérêt public de prendre de telles mesures. La notion d'intérêt public est extrêmement large et elle peut être invoquée de façon discriminatoire pour des motifs politiques. En exerçant ces pouvoirs, le gouvernement risque de bouleverser des vies et de séparer des familles. Le gouvernement n'a pas expliqué pourquoi il a besoin de ces pouvoirs et pourquoi il ne peut pas utiliser les pouvoirs existants pour dissiper les inquiétudes de ces personnes.

Enfin, la partie 5 permettrait le partage de renseignements, ce qui pourrait exposer certains demandeurs à la discrimination et les empêcher d'avoir accès aux services sans crainte. Pour toutes ces raisons, Amnistie internationale s'oppose au projet de loi C-12. Ce projet de loi nécessite des suppressions et des amendements importants afin de dissiper les diverses préoccupations qu'il suscite en matière de droits de la personne. Je vous remercie.

**La présidente :** Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité.

**La sénatrice Burey :** Je tiens à vous remercier tous d'être venus aujourd'hui et de nous faire part de votre expertise. Les questions sur lesquelles nous devons nous pencher sont lourdes de conséquences. Je vous remercie de promouvoir les notions d'équilibre, de sécurité et de confiance du public dans le système international.

Nous avons entendu hier l'excellent témoignage de Manon Brassard, présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, dans une optique internationale, en particulier Mme Tamjeedi. Comme vous le savez, l'Union européenne a adopté un nouveau pacte sur la migration. Comment le projet de loi C-12 se compare-t-il à ce nouveau pacte? Quelles sont les similitudes et les différences? Comment a-t-il été accueilli par la société civile européenne? Je vais commencer par ces questions.

**Mme Tamjeedi :** Je pourrais rédiger une thèse entière sur cette question. Je ne vais pas décortiquer le pacte de l'Union européenne article par article. D'emblée, je peux vous dire que nous constatons, partout dans le monde, un durcissement des lois en matière d'asile, car les gouvernements arrivent difficilement à répondre aux nombreuses demandes qui leur sont adressées. C'est pourquoi nous ne cessons de recommander que l'exigence minimale pour l'évaluation d'une demande d'asile est la tenue d'une audience en personne l'octroi d'un droit d'appel complet. C'est pour cette raison que nous recommandons que ces amendements soient apportés au projet de loi.

I will also say, when 71% of the world's refugees are in developing countries and when we're seeing countries surrounding Sudan, for example, receive more than a million or so refugees and asylum seekers, I think Canada has the tools and the capacity to deal with the number that we receive without major changes to our legislation.

The legislation that is being proposed here could work in a way, if you provide tweaks to it and do amendments that would ensure that minimum level of the international standard that we're asking for, which includes the oral hearing and the full right to appeal.

I'm also concerned about people from moratorium countries. There was a similar change that was done in 2019. We see people from moratorium countries that would fall under that ineligibility that was done in 2019 not having access to any asylum assessment, which is problematic because those countries do have a high acceptance rate. Often they have been sitting in Canada for years doing humanitarian compassion applications for permanent residence. They should have an assessment of their full claim. Arguably, usually these cases and countries go to a fast-track system through the Immigration and Refugee Board, which is able to deal with them quite effectively.

**Senator Burey:** Did you answer the part where it was similar or different? I know you could go clause by clause, but broadly, is it similar or different? You emphasized the opportunity to have oral arguments.

**Ms. Tamjeedi:** I will say in the EU their system is very different than the Canadian system, and it's a common EU system. What they do have in the EU is that public servants do oral hearings, not an independent tribunal. The majority of EU countries have public servants doing the assessment, but there is an oral hearing requirement, yes.

**Senator Burey:** Thank you.

**Senator Hay:** Thank you all for being here. I just want to acknowledge your comments about the situation in Iran and the attack on human rights and lives, so thank you for sharing that.

We had a witness yesterday from the Canadian Bar Association using the phrase that, with refugees and claimants, fear and flight come into play, but so does being frozen. I would also add fear, which adds to a delay in disclosure of trauma. In my experience with youth and mental health, trauma manifests not necessarily immediately and lasts a lifetime sometimes.

De plus, quand on sait que 71 % des réfugiés dans le monde se trouvent dans des pays en développement et que les pays voisins du Soudan, par exemple, accueillent plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, je pense que le Canada dispose des outils et de la capacité nécessaires pour traiter le nombre de demandes qu'il reçoit sans apporter de modifications majeures à la loi.

Le projet de loi à l'étude pourrait fonctionner jusqu'à un certain point, à condition que vous y apportiez des ajustements et des amendements pour respecter le niveau minimal de la norme internationale, comme nous le demandons, ce qui comprend une audience en personne et un plein droit d'appel.

Je m'inquiète aussi pour les gens originaires des pays visés par un moratoire. Un changement semblable a été apporté en 2019. Les gens qui arrivent de pays sous moratoire seraient visés par cette disposition relative à l'irrecevabilité adoptée en 2019 et n'auraient pas accès à une évaluation de leur demande d'asile, ce qui est problématique parce que les personnes provenant de ces pays ont un taux d'acceptation élevé. Il s'agit souvent de personnes qui attendent au Canada depuis des années et présentent des demandes de résidence permanente fondée sur des motifs humanitaires. Elles devraient avoir droit à une évaluation complète de leur demande. En général, ces demandes et ces pays bénéficient d'un système de traitement accéléré par le biais de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui est en mesure de traiter leurs demandes assez efficacement.

**La sénatrice Burey :** Avez-vous répondu à la partie de ma question concernant les ressemblances ou les différences? Je sais que vous pourriez passer en revue chaque article, mais de façon générale, les deux systèmes présentent-ils des ressemblances ou des différences? Vous avez insisté sur la possibilité que les demandeurs ont là-bas de présenter leurs arguments de vive voix.

**Mme Tamjeedi :** Je dirais que le système de l'Union européenne est très différent du système canadien. Il s'agit d'un système commun des pays de l'Union européenne. Là-bas, ce sont les fonctionnaires qui tiennent des audiences et non un tribunal indépendant. La majorité des pays de l'Union européenne désignent des fonctionnaires pour faire l'évaluation, mais l'audience en personne est obligatoire, oui.

**La sénatrice Burey :** Je vous remercie.

**La sénatrice Hay :** Je vous remercie de votre présence. Je tiens à vous remercier pour ce que vous avez dit sur la situation en Iran et l'atteinte aux droits de la personne et aux vies humaines. Je vous remercie d'avoir partagé cela avec nous.

Hier, nous avons entendu le témoignage d'une avocate de l'Association du Barreau canadien qui a dit qu'en ce qui a trait aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, la peur et la fuite sont des facteurs pris en compte, mais aussi le fait d'être en état de choc. Je signale également que la peur est un facteur qui retarde la divulgation des traumatismes. D'après mon expérience auprès

Particularly, in this case for survivors of torture, 2SLGBTQ+ claimants and political dissidents. You used the word draconian, in comparison to even the U.S. approach to filing deadlines and allowing exceptions for changes in extraordinary circumstances. What are your recommendations on the principles that should guide the design of any time-based eligibility rules in Canada so that they are administratively workable, predictable with humanity at the core and responsive to well-documented disclosure delays?

**Ms. Sande:** Thank you for the question, senator. I would start by really stressing that the amount of time it takes someone to come forward with a claim really has no bearing on whether they are in need of protection. That's the only question that really matters when someone makes a claim for refugee protection. Are they in need of protection? Do they have a fear of torture or persecution if they're returned home? I think it would be impossible to capture everyone who might be caught by this one-year bar and might be harmed by this one-year bar because it's not looking at whether people are in need of protection, but as a way to reduce harm to those groups of people, not to capture everyone. I think, at a minimum, we would need to see that this law applies to your most recent entry to Canada, not your first entry. We would need to see certain groups exempted from its application, so people fleeing gender-based violence who we know are impacted, people who make claims based on their sexual orientation and their gender identity, children who just might not have the ability to put forward a claim. We would also want to see, as my colleague said, people from moratorium countries be exempted because they will never have an assessment. Not only does that impact their lives, but it impacts their ability to reunite with families. We would want to see, as exists in the United States, an exception for change or extraordinary circumstances because, of course, things can change. As I said, war can break out. Governments change. We would also want to see an end to the retroactive application of this law. The government tabled Bill C-2, and from the day it was tabled, said if this law passes, that any claim made on or after that date would become ineligible so people had no notice. If it was from the moment they had any notice that the government was even thinking about doing this, their claims would have become ineligible. So we would suggest the retroactive application of this law needs to end. There are a few ways in which it works retroactively. It also applies to entries to Canada from June 2020, so that would need to end as well. It should only be forward-looking.

de jeunes ayant des problèmes de santé mentale, les traumatismes ne se manifestent pas nécessairement immédiatement et durent parfois toute une vie.

C'est particulièrement vrai dans le cas des survivants de la torture, des demandeurs 2SLGBTQ+ et des dissidents politiques. Vous avez utilisé le terme « draconien » pour qualifier notre approche même par rapport à l'approche américaine en ce qui concerne les délais de dépôt et les exceptions accordées si les circonstances exceptionnelles changeaient. Quelles sont vos recommandations quant aux principes qui devraient guider l'élaboration de toute règle d'irrecevabilité fondée sur les délais au Canada afin qu'elle soit administrativement applicable, le plus humainement prévisible et qu'elle tienne compte des retards justifiés de divulgation?

**Mme Sande :** Je vous remercie pour cette question, madame la sénatrice. Je tiens à souligner d'entrée de jeu que le temps que prend une personne pour déposer une demande d'asile ne soulève aucun doute quant à son besoin de protection. C'est la seule question qu'il faut se poser quand une personne présente une demande d'asile. A-t-elle besoin de protection? Craint-elle d'être torturée ou persécutée si elle est renvoyée dans son pays? Il serait impossible de recenser chaque demandeur qui se bute à cette interdiction d'un an et en subit un préjudice, parce que cette règle n'a rien à voir avec le besoin de protection, c'est plutôt un moyen pour alléger les préjudices que pourraient subir ces groupes de personnes, et non tout le monde. Il faudrait à tout le moins que ce projet de loi tienne compte de la dernière date d'entrée au Canada, et non pas de la première date. Il faudrait que certains groupes soient exemptés de son application, par exemple les personnes qui fuient la violence fondée sur le sexe, et nous savons qu'elles souffrent, les personnes qui présentent une demande en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et les enfants qui ne sont peut-être pas capables de présenter une demande. Nous souhaitons également, comme l'a dit ma collègue, que les personnes provenant de pays sous moratoire soient exemptées, car elles ne pourront jamais présenter une demande d'examen des risques avant renvoi. Cette situation bouleverse leur vie et les empêche de réunir leur famille. Nous souhaitons qu'une exception s'applique pour tout changement de situation ou toute circonstance extraordinaire, comme c'est le cas aux États-Unis, car la situation peut toujours changer. Comme je l'ai dit, la guerre peut éclater, les gouvernements peuvent changer. Nous souhaitons également que cette loi ne soit plus appliquée rétroactivement. Le jour du dépôt du projet de loi C-2, le gouvernement a dit que s'il était adopté, toute demande présentée à compter de cette date deviendrait irrecevable. Les demandeurs n'en ont donc pas été avisés. Si les demandeurs avaient été déjà avisés de l'intention du gouvernement, leur demande serait devenue irrecevable. Je pense donc qu'il faut cesser d'appliquer cette loi rétroactivement. Il y a plusieurs façons de l'appliquer rétroactivement. Par exemple, elle s'applique aux personnes qui sont entrées au Canada depuis juin 2020. Il y aurait lieu de l'appliquer de manière prospective.

These are a few ways that this could reduce harm and capture some of the groups that would most obviously be impacted.

**The Chair:** Thank you very much, Ms. Sande. I'm going to offer the floor to Senator Arnold.

**Senator Arnold:** I have three questions that I'm going to put out there. You will probably not be able to answer them right now, but maybe they can inform the discussion. Mr. McSorley, you obliquely referred to what could go wrong with private information sharing. I would like some details on that if you can provide it. Something I still don't really totally understand, to Ms. Tamjeedi, is that third recommendation. I don't understand the Sudan and Afghanistan limbo situation. The third question is to anybody. I recently read about Spain granting 500,000 newcomers a path to citizenship. If anyone has any insight into that — it was just declared, I think, in January — I'm curious how that is being done in Spain. Thank you.

**Mr. McSorley:** Thank you very much for that question around the concerns around information sharing, senator. I didn't go into detail because of the limited amount of time, but there are certainly — and I believe other colleagues will be able to speak to this clearly, too — instances where information shared for one purpose could be used for others. Also concerns around what the impact beyond whether or not we believe that private information should be shared and how it can be used. For example, yesterday I followed the meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, or SECD. There was an example given that if police pull a car over on the side of the road, they do not have access to an individual's status. I believe that is the exact kind of situation that we don't want to see happening. We don't believe law enforcement, on a local level, who are pulling someone over for a red light infraction, should be able to then determine somebody's status and then be engaging in immigration enforcement. That was a very troubling example that was given yesterday. Our concern is exactly that this is the kind of situation that might be envisioned and that we should be concerned about, that there may be circumstances where it is in the individual's benefit that that information is shared across departments, and the government has raised that. Perhaps individuals could have a system where they could provide consent so that if the information is used in ways they want it to be used, that could simplify their lives in terms of applying for services. But that it could be shared in ways that are unexpected to those who are providing information for their immigration and residency raises a lot of significant concerns.

Ce sont là quelques façons de réduire les préjudices et d'inclure certains des groupes qui seraient manifestement les plus touchés.

**La présidente :** Merci beaucoup, madame Sande. Je donne maintenant la parole à la sénatrice Arnold.

**La sénatrice Arnold :** J'ai trois questions à poser. Vous ne pourrez probablement pas y répondre tout de suite, mais elles pourront peut-être alimenter la discussion. Monsieur McSorley, vous avez fait allusion indirectement à ce qui pourrait mal tourner avec le partage de renseignements personnels. Pouvez-vous nous expliquer plus en détail ce que vous vouliez dire, si cela est possible? Madame Tamjeedi, je ne comprends pas bien votre troisième recommandation. Je n'arrive pas à saisir pourquoi les demandeurs provenant du Soudan et de l'Afghanistan se trouvent dans un vide juridique. Ma troisième question s'adresse à vous tous. J'ai lu récemment que l'Espagne allait octroyer la citoyenneté à 500 000 nouveaux arrivants. Si l'un ou l'autre d'entre vous sait quelque chose à ce sujet — je pense que l'annonce vient tout juste d'être faite —, j'aimerais savoir comment l'Espagne arrive à faire cela. Merci.

**M. McSorley :** Je vous remercie beaucoup pour cette question concernant les préoccupations que suscite le partage de renseignements, madame la sénatrice. Je n'ai pas voulu entrer dans les détails en raison du peu de temps dont nous disposons, mais il y a certainement — et je crois que d'autres collègues pourront aussi le préciser — des cas où l'information partagée dans une fin précise risque d'être utilisée à d'autres fins. En plus de nous interroger sur la pertinence de communiquer des renseignements personnels, nous nous préoccupons de l'utilisation qui pourra en être faite. Hier, j'ai suivi les délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Par exemple, si un policier arrête un automobiliste en bordure de route, il n'a pas accès aux données sur le statut de cette personne. C'est exactement le genre de situation que nous ne voulons pas voir se produire. Selon nous, les organismes locaux de maintien de l'ordre qui arrêtent un automobiliste qui vient de brûler un feu rouge ne devraient pas connaître le statut de cette personne et faire un contrôle d'immigration. C'est un exemple très troublant qui a été donné hier. C'est une situation qui pourrait être envisageable et nous devrions nous en inquiéter. Le gouvernement a également soulevé la possibilité que dans certaines circonstances, il peut être dans l'intérêt d'une personne que ses renseignements personnels soient communiqués aux différents ministères. Pourquoi ne pas concevoir un mécanisme qui permettrait aux gens de donner leur consentement; leurs renseignements personnels seraient ainsi utilisés comme ils le souhaitent; cela pourrait leur simplifier la vie quand ils font une demande auprès des services. Il peut aussi arriver que les renseignements que les gens fournissent sur leur statut d'immigration et leur lieu de résidence soient communiqués à des fins non prévues et cela soulève de vives préoccupations.

It goes beyond police to other kinds of services and having a fear of impacts on status, of seeing access to food banks that are run by the government. If status is shared with them, would that somehow impact individuals being able to access it? We see Alberta saying that it would like to have people's status on their driver's licences, which is very, very troubling.

I'd also want to mention that there has been a lot of discussion around whether or not this legislation allows for information sharing with foreign entities. We believe it does. I know the government has said it does not. If there was an intention that provincial and territorial governments could not share information forward with foreign entities, the legislation could say that it cannot be shared, and it would be up to the federal government to decide whether or not that information can be shared. Once information leaves Canada, we have no control over how it can be used. It could be shared with a foreign government for a purpose that seems benign at first, but then we don't have control over whether or not their national security laws would then allow their agencies to have access to this kind of information. Or that there may be a leak or some kind of abuse in the system. We think it will allow for that information potentially to be shared further. There are already powers for the federal government to enter into agreements with foreign entities and with national security agencies domestically if that is necessary. We have a hard time seeing why these information-sharing powers are needed, as they are currently laid out.

**Senator Muggli:** Thank you for coming. Thank you, Mr. Zarezadeh, for talking about the situation in Iran. I completely respect and appreciate your comments.

To carry on with Mr. McSorley, do you see that information sharing could actually trickle down into people not accessing settlement services, and what consequences might this have in the bigger picture when people are not accessing settlement services? By the way, I think settlement agencies would be very opposed to sharing information that could be harmful because I know many of them have very high values about respect for the people they are supporting. Could you speak to that a little?

**Mr. McSorley:** Thank you. I want to preface that by saying we are not a front-line organization working with settlement agencies. I will answer briefly and leave it open to others to comment. I believe others who appear later today will be answered more fully as well. But that is a concern. We realize

Cette question va au-delà des services de police et d'autres types de services. Les gens craignent aussi que si on constate qu'ils fréquentent une banque alimentaire gérée par le gouvernement, cela ait un impact sur leur statut. Si les données sur leur statut sont communiquées aux différents services, est-ce que cela pourrait empêcher ces personnes d'avoir accès à une banque alimentaire? L'Alberta a dit souhaiter que le statut des automobilistes figure sur leur permis de conduire. C'est extrêmement troublant.

Je tiens à ajouter qu'il y a eu beaucoup de discussions pour savoir si ce projet de loi autorise ou non le partage de renseignements avec des entités étrangères. Nous pensons que oui. Je sais que le gouvernement a affirmé le contraire. Si l'intention était d'empêcher les gouvernements provinciaux et territoriaux de partager des renseignements avec des entités étrangères, la loi pourrait leur interdire de les communiquer et il appartiendrait au gouvernement fédéral de décider s'ils peuvent l'être ou non. Une fois que les renseignements sont communiqués hors du Canada, nous n'avons plus aucun contrôle sur l'utilisation qui pourrait en être faite. Ils pourraient être transmis à un gouvernement étranger dans un but en apparence anodin au départ, mais nous n'avons aucun moyen de savoir si les lois de ces pays en matière de sécurité nationale permettraient à des organismes d'État d'y avoir accès. Il peut aussi y avoir une fuite ou un abus quelconque dans le système. Le cas échéant, nous craignons que cela permette de communiquer les renseignements à d'autres fins. Le gouvernement fédéral dispose déjà des pouvoirs nécessaires de conclure des ententes avec des entités étrangères et, au besoin, avec des agences nationales de sécurité. Nous avons du mal à comprendre pourquoi ces pouvoirs de partage de renseignements sont nécessaires, tels que formulés actuellement.

**La sénatrice Muggli :** Merci d'être venu. Monsieur Zarezadeh, je vous remercie de nous avoir parlé de la situation en Iran. Je respecte sans réserve vos propos et je vous remercie de nous en avoir fait part.

Pour poursuivre avec M. McSorley, croyez-vous que le partage de renseignements pourrait empêcher des gens d'avoir accès aux services d'aide à l'établissement et quelles conséquences cela pourrait-il avoir dans une perspective plus large si ces personnes n'avaient pas accès à ces services? Soit dit en passant, je pense que les organismes d'aide à l'établissement s'opposeraient vivement au partage de renseignements susceptibles de porter préjudice à leurs clients parce qu'à ma connaissance, la plupart d'entre eux accordent une grande importance au respect des personnes qu'ils soutiennent. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

**M. McSorley :** Je vous remercie. Je tiens d'abord à dire que nous ne sommes pas une organisation de première ligne qui travaille avec les organismes d'aide à l'établissement. Je vais répondre brièvement et laisser mes collègues vous donner plus de détails. Je pense que vous accueillerez tout à l'heure d'autres

the information is flowing one way. Although that is a question that we have, the information-sharing agreements are that the federal government could share information with the provinces and territories. We do have a question about whether or not that will be a two-way street once those information-sharing agreements are put in place. We recognize that settlement agencies and others will have their own ethics and morals around how they share that information. We recognize that there is nothing in this that would force settlement agencies or others to share any information that they collect or have from their clients or from the public with the federal government or vice versa. If an agency has, as their mission, a mandate that they will not share that information forward, that would still be protected, but the system that is being suggested could allow for that to happen. We would be worried that there aren't more specifics in the legislation that would clarify that back-and-forth of information sharing or under what circumstances the information could be shared.

**Ms. Tamjeedi:** I would like to go back to Senator Arnold's question on the moratorium countries. The pre-removal risk assessment was designed to be applied at the end of someone's process in Canada. It wasn't originally designed to be a first-instance refugee determination system. So the only way someone could be served with a pre-removal risk assessment is when they are removal-ready. Individuals who have a temporary suspension on removals to their country of origin will not be removal-ready until Canada lifts the conditions on removals to those countries. They will come and claim asylum, and they will sit in Canada. They will have access to work permits and health care and things like that, but they won't get an assessment of their case until Canada is ready to revise that suspension on removals.

Technically, you are getting people staying here for years, for example, from Haiti or Afghanistan, because that temporary suspension on removal has been there for a while. So they won't get an assessment of their case, which leads to further complications, such as not being able to reunify their family. They cannot regularize their status. They cannot travel outside of the country. That's why this has an impact on those individuals.

**Senator Osler:** Thank you to the witnesses for being here today. My timing is impeccable because my question was actually about Part 8; ineligibility and moratorium countries. Canada, as we've just heard, has a moratorium on the removal of individuals from certain countries — for example, Afghanistan, the Democratic Republic of Congo, Haiti, just to name a few — due to insecurity in their country of origin.

témoins qui pourront vous donner des réponses plus exhaustives. C'est vrai, c'est préoccupant. Nous constatons que l'information circule dans un sens seulement. Même si cela nous préoccupe, les ententes de partage de renseignements permettent au gouvernement fédéral de partager de l'information avec les provinces et les territoires. Nous nous demandons cependant si ce partage sera réciproque une fois que les ententes seront en place. Nous comprenons que les organismes d'aide à l'établissement et d'autres organismes ont leurs propres règles éthiques et morales quant à l'utilisation qu'ils feront de ces renseignements. Nous constatons que rien dans ce projet de loi n'obligerait les organismes d'aide à l'établissement ou autres à partager avec le gouvernement fédéral les renseignements qu'ils recueillent ou détiennent concernant leurs clients ou des membres du public, et vice versa. Si un organisme a pour mission de ne pas communiquer ces renseignements, ceux-ci resteraient protégés, mais le système proposé pourrait permettre que cela se produise. Nous aurons de quoi nous inquiéter si la loi ne précise pas plus clairement ce mécanisme de partage réciproque de renseignements ou les circonstances dans lesquelles ces renseignements pourraient être communiqués.

**Mme Tamjeedi :** J'aimerais revenir à la question de la sénatrice Arnold sur les pays visés par un moratoire. L'examen des risques avant renvoi a été conçu à l'origine pour être appliqué à la fin du processus de traitement du dossier d'une personne au Canada, et non pas comme un système de détermination du statut de réfugié de première instance. Ainsi, la seule façon dont une personne pourrait bénéficier d'un examen des risques avant renvoi, c'est lorsqu'elle est sur le point d'être renvoyée. Les personnes dont le renvoi dans leur pays d'origine est suspendu temporairement ne pourront pas être renvoyées tant que le Canada n'aura pas levé les conditions de renvoi vers ces pays. Elles viendront demander l'asile, et elles resteront au Canada. Elles auront accès à des permis de travail, à des soins de santé et à d'autres prestations, mais leur dossier ne sera pas évalué tant que le Canada ne sera pas prêt à réviser la suspension des renvois.

À toutes fins pratiques, il y a des gens qui restent ici pendant des années, par exemple en provenance d'Haïti ou de l'Afghanistan, et ce parce que la suspension temporaire du renvoi est là depuis un certain temps. Ils n'obtiendront donc pas une évaluation de leur cas, ce qui entraîne d'autres complications, comme le fait de ne pas pouvoir réunir leur famille. Ils ne peuvent pas régulariser leur situation. Ils ne peuvent pas voyager à l'extérieur du pays, et tout cela les affecte.

**La sénatrice Osler :** Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Mon choix du moment est impeccable parce que ma question porte en fait sur la partie 8, l'irrecevabilité et les pays qui font l'objet d'un moratoire. Comme nous venons de l'entendre, le Canada a imposé un moratoire sur le renvoi de personnes de certains pays — par exemple, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, Haïti, pour n'en nommer

I invite any of the witnesses to speak to this. What could happen to claimants from moratorium countries who are deemed ineligible but cannot be issued a removal order to trigger a PRRA? I think we have just heard a little about the legal limbo they would be in. Potentially, what could happen to those individuals if the bill, as written, is enacted?

**Ms. Sande:** I will add to what was just said. Exactly. While you're not facing removal to Afghanistan, you're just stuck in legal limbo. You have no pathway to regularize your status. The only remaining pathway is applying for permanent residence on humanitarian or compassionate grounds. The processing times now are 10 or more years. That's 10 or more years that you are here, but you can't leave; Canada can't remove you. Canada doesn't want to remove you, but you can't regularize your status. You cannot reunite with family.

The point about not being able to leave and return to the country is a really important one because when there's conflict, when there's a crisis, oftentimes people end up in different countries from their family members and loved ones. You can't even go visit one another. You can't leave the country; you can't return. You certainly can't have your family members come over for the 14-day rule of the United States. The top country for people crossing in that manner and are making claims after 14 days is Afghanistan. We know these people will not, right now, or in the foreseeable future, get a pre-removal risk assessment. That means they can't be an anchor relative for other relatives. They're just stuck in limbo.

**Mr. Zarezadeh:** I would add to that. We have a humanitarian and compassionate application stream and the pre-removal risk assessment application stream. Many say that if people are ineligible, they can apply for one of those applications and be qualified. But the reality is that the acceptance rate is very low, the processes are very long and no one gets qualified. That's a big problem. Immigration, Refugees and Citizenship Canada is harming those families. I have seen that in my experience over the past 15 years of dealing with refugees. I see that many get separated or divorced, and kids get hurt. This is really a serious concern.

**Ms. Tamjeedi:** I will add that the right to family unity is a right recognized in international law. When you're designing legislation that will impact that right, it is important to consider that. If this is impacting people from these countries and their

que quelques-uns —, et ce en raison de l'insécurité qui règne dans leur pays d'origine.

J'invite tous les témoins à en parler. Qu'arrivera-t-il aux demandeurs de pays faisant l'objet d'un moratoire qui sont jugés irrecevables, mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure de renvoi pour déclencher un examen des risques avant renvoi, un ERAR? Je pense que nous venons tout juste d'entendre parler du vide juridique dans lequel ils se trouveraient. Qu'arrivera-t-il à ces personnes si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle?

**Mme Sande :** Je vais ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit. C'est exactement cela. Même si on ne risque pas d'être renvoyé en Afghanistan, on est coincé dans un vide juridique. On n'a aucun moyen de régulariser son statut. La seule voie d'accès qui reste consiste à présenter une demande de résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire. Les délais de traitement sont maintenant d'au moins 10 ans. La personne se retrouve ici depuis 10 ans ou plus, mais elle ne peut pas partir; le Canada ne peut pas et ne veut pas la renvoyer, mais en attendant, elle ne peut pas régulariser son statut ni opter à la réunification familiale.

La question de ne pas pouvoir quitter le pays et y retourner est très importante, car lorsqu'il y a un conflit ou une crise, les gens se retrouvent souvent dans des pays autres que ceux où résident les leurs. On ne peut même pas se rendre visite. On ne peut pas quitter le pays, car on ne pourra pas y retourner. On ne peut certainement pas faire venir des membres de sa famille comme pour la règle des 14 jours aux États-Unis. L'Afghanistan est le pays numéro un pour les gens qui traversent la frontière de cette façon et qui présentent une demande après 14 jours. Nous savons que ces personnes n'auront pas droit à un examen des risques avant renvoi, que ce soit à l'heure actuelle ou dans un avenir prévisible. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas agir comme membre de soutien pour d'autres parents. Elles sont coincées dans les limbes.

**Me Zarezadeh :** J'aimerais ajouter quelque chose. Nous avons un volet pour les motifs d'ordre humanitaire et le volet pour l'examen des risques avant renvoi. Beaucoup disent que si les gens ne sont pas admissibles, ils peuvent présenter une demande et se faire approuver sous un de ces deux volets. Mais la réalité, c'est que le taux d'acceptation est très faible, les processus sont très longs et personne n'est qualifié. C'est un gros problème. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fait du tort à ces familles. C'est ce que j'ai constaté au cours des 15 dernières années où j'ai eu affaire à des réfugiés. Je vois que beaucoup se séparent ou divorcent et que les enfants en souffrent. C'est vraiment très inquiétant.

**Mme Tamjeedi :** J'ajouterais que le droit à l'unité familiale est un droit reconnu en droit international. Lorsqu'on élabore une loi qui aura des répercussions sur ce droit, il importe d'en tenir compte. Si cela a une incidence sur les gens de ces pays et leur

right to family unity, there would need to be an exception for individuals from those countries to be able to access the IRB system and get a determination on their case. So if they qualify for refugee status, they could apply for their family members to join them.

**Senator Osler:** Thank you to all the witnesses.

**Senator Petitclerc:** Thank you to our witnesses for being here. This is very helpful. I do want to ask again about the exceptions or the possibility of exceptions.

I'm reading that, in the U.S., and you have mentioned it before, they have the 12 months. But they have a number of exceptions — changes of circumstances, political changes, new evidence, new laws and extraordinary family and personal trauma. It is quite extensive, the number of exceptions.

My question is a simple one, but in three parts: How important is it, if we go with the 12-month limit or deadline, that there are some exemptions? Also, are you aware of any intention to have those exceptions or exemptions in the regulations? Last, is it a good idea to have them in the regulations, or should they be in the law? I'm not sure who wants to tackle this three-part question.

**Ms. Sande:** Thank you very much, senator. I find myself in an odd position, and I certainly don't want to be suggesting that the United States is an example that we should follow; I think you take my point. At the very least, we don't want to be worse than them when it comes to refugee law. It's critically important to have these exceptions to avoid harming people and to avoid the risk of sending people back to face torture or persecution.

We have not heard from the government of any intention to have exceptions in the regulations. Amnesty International and many other organizations have been involved in a coalition of dozens of organizations that work on gender justice, human rights, and refugee and migrant rights. We've been trying to engage with the government since Bill C-2 was tabled. After the tabling of Bill C-12, we've not heard of any intention to do this. They certainly have not made that intention public.

Your third question is really critical. Even if they were to put that in the regulations, that can be changed easily. To the extent that there is an intention to move forward with this law, these exemptions must also be contained in the law, and I'm really grateful you've raised that point.

**Mr. Zarezaeh:** I just spoke to a refugee claimant two weeks ago. He fled the U.S. and came to Canada. He was already a refugee in the U.S., but he feared he may be deported back to Iran because of the things happening in the U.S., and we are all

droit à l'unité familiale, il faudrait prévoir une exception pour qu'ils puissent avoir accès au système de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la CISR, et obtenir une décision concernant leur cas. Ainsi, s'ils sont admissibles au statut de réfugié, ils pourraient demander que des membres de leur famille les rejoignent.

**La sénatrice Osler :** Merci à tous les témoins.

**La sénatrice Petitclerc :** Je remercie nos témoins de leur présence. C'est très utile. J'aimerais poser une autre question au sujet des exceptions ou de la possibilité de faire des exceptions.

Je lis qu'aux États-Unis, et vous l'avez déjà mentionné, ils ont 12 mois. Mais il y a un certain nombre d'exceptions — changements de circonstances, changements politiques, nouvelles preuves, nouvelles lois et traumatismes familiaux et personnels extraordinaires. Le nombre d'exceptions est assez important.

Ma question est simple, mais en trois parties : dans quelle mesure est-il important, si nous adoptons la limite ou le délai de 12 mois, qu'il y ait des exemptions? De plus, savez-vous si l'on a l'intention d'inclure ces exceptions ou exemptions dans le règlement? Enfin, est-ce une bonne idée de les inclure dans le règlement ou devrait-on les inscrire dans la loi? Je ne sais pas qui veut répondre à cette question en trois volets.

**Mme Sande :** Merci beaucoup, sénatrice. Je me trouve dans une position étrange, et je ne veux certainement pas laisser entendre que les États-Unis sont un exemple à suivre; je pense que vous comprenez ce que je veux dire. À tout le moins, nous ne voulons pas être moins généreux qu'eux en ce qui concerne le droit des réfugiés. Il est extrêmement important d'avoir ces exceptions pour éviter de faire du mal aux gens en les renvoyant dans leur pays où ils risquent la torture ou la persécution.

Nous n'avons pas entendu le gouvernement dire qu'il avait l'intention de prévoir des exceptions dans la réglementation. Amnistie internationale et des dizaines d'autres organismes forment une coalition qui travaille à défendre la justice entre les sexes, les droits de la personne et les droits des réfugiés et des migrants. Nous essayons de dialoguer avec le gouvernement depuis le dépôt du projet de loi C-2. Après le dépôt du projet de loi C-12, nous n'avons pas entendu parler d'une intention à cet égard, en tout cas pas de façon publique.

Votre troisième question est vraiment essentielle. Même si on mettait cela dans le règlement, on pourrait facilement le changer. Dans la mesure où on a l'intention d'aller de l'avant avec cette loi, ces exemptions doivent également être incluses dans la loi, et je vous suis vraiment reconnaissante d'avoir soulevé ce point.

**Me Zarezaeh :** J'ai parlé à un demandeur d'asile il y a deux semaines. Il a fui les États-Unis et il est venu au Canada. Il était déjà un réfugié aux États-Unis, mais il craignait d'être renvoyé en Iran à cause de la situation que nous connaissons tous. Nous

aware of that. We have a problem here. He can't be taken seriously as a refugee. We don't know what is going to happen or how the system will deal with him.

At the same time, we have to deal with the Safe Third Country Agreement. The government has a problem with the United States. We still don't know if the Safe Third Country Agreement will be in place or not.

The other thing is that the 12-month bar is against Refugee Convention and the evolving risk. If we approve this, we are basically acting against the Refugee Convention, which we already adopted.

**Senator Senior:** Thank you for your compelling testimony.

Mr. Zarezadeh, you made a couple of points on which I want you to further elaborate. You said that a strict deadline does not make Canada safe.

You also said that people who are real security threats do not miss deadlines. Could you expand on those two points, please?

**Mr. Zarezadeh:** There are people in Canada, many of them are agents of foreign governments. They have status here. How did they get status? That is a question for me. We have to ask the government how those people got their status. That's what I'm saying.

The other thing is we already have the Immigration and Refugee Board, or IRB. I have appeared regularly before the board for the last ten years. I have dealt with many decision members. They are very fair and are aware of the situation. They study countries and conditions. They are well trained.

Those members already take into consideration the law, facts and evidence. We have the guidelines posted on the IRB website, the up-to-date guides from the chairperson and IRB instructions from Immigration. We have tools, regulations and the law in place.

The decision making members already have those resources, delays and other issues to consider. We don't need to introduce a new law. We are acting against the refugee system, the efficient system we already have in place.

I met a UN representative in Ankara in 2016. He said Canada's system is number one in the world. We are wondering why other governments are not following that. The IRB system in Canada is number one, the top refugee system in the world, and we don't want to destroy that.

avons un problème. Il ne peut pas être pris au sérieux comme réfugié. Nous ne savons pas ce qui va se passer ni le sort que le système lui réserve.

En même temps, nous devons composer avec l'Entente sur les tiers pays sûrs. Le gouvernement a un problème avec les États-Unis. Nous ne savons toujours pas si l'Entente sur les tiers pays sûrs sera en vigueur ou non.

Aussi, il y a l'interdiction de 12 mois qui va à l'encontre de la Convention sur les réfugiés et l'évolution du risque. Si nous approuvons cela, nous allons essentiellement à l'encontre de la Convention que nous avons déjà adoptée.

**La sénatrice Senior :** Je vous remercie de votre témoignage éloquent.

Maître Zarezadeh, vous avez soulevé quelques points sur lesquels j'aimerais que vous nous donniez plus de détails. Vous avez dit qu'une échéance stricte ne rend pas le Canada sûr.

Vous avez aussi dit que les gens qui sont de véritables menaces à la sécurité ne ratent pas les échéances. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ces deux points, s'il vous plaît?

**Me Zarezadeh :** Il y a des gens au Canada, dont beaucoup sont des agents de gouvernements étrangers. Ils ont un statut ici. Comment ont-ils obtenu leur statut? C'est une question que je me pose. Nous devons demander au gouvernement comment ces gens ont obtenu leur statut. C'est ce que je dis.

Par ailleurs, nous avons déjà la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou CISR. J'ai comparu régulièrement devant la Commission au cours des dix dernières années. J'ai eu affaire à de nombreux décideurs. Ils sont très justes et conscients de la situation. Ils étudient les pays et les conditions. Ils sont bien formés.

Ces agents tiennent déjà compte de la loi, des faits et des témoignages. Les lignes directrices sont affichées sur le site Web de la CISR, tout comme les mises à jour de la présidente et les consignes du ministère de l'Immigration. Nous avons des outils, des règlements et la loi est en place.

Les décideurs ont déjà ces ressources, ces délais et d'autres questions à prendre en considération. Nous n'avons pas besoin d'instituer une nouvelle loi. Nous allons à l'encontre du système de détermination du statut de réfugié, le système efficace que nous avons déjà en place.

J'ai rencontré un représentant des Nations unies à Ankara en 2016. Il a dit que le système canadien est le meilleur au monde. Nous nous demandons pourquoi d'autres gouvernements ne suivent pas cette voie. Le système de la CISR au Canada est le numéro un, le meilleur système de détermination du statut de réfugié au monde, et il ne s'agit pas de le détruire.

**Senator Senior:** It seems odd then that the reason that we are applying this deadline and putting these changes in place is for safety and security. It seems odd that this flies in the face of that.

**Mr. Zarezadeh:** The system works precisely because the security and the right are reinforcing. The system is not going to be secure if they are going to put rigid deadlines. How is the government justifying that? It's a question for me. I don't understand how the government is going to justify it. We are securing borders by limiting refugee deadlines. It doesn't make sense. I don't know how to answer or elaborate on that. If you can, please do.

**Senator Senior:** Thank you.

**Senator Mohamed:** A lot of what we have heard about this bill is it is about ensuring there is a balance between security and fairness, that it is efficient. We have heard about the backlog.

It seems to me with this bill, it doesn't scream we will be more efficient. In fact, there are areas where, if you involve the minister more — in my mind — it might slow things down. I wonder if all or any of you have reflections on the efficiency part of the reasoning around why we are doing this bill?

**Ms. Tamjeedi:** Backlogs will always exist in every asylum system. The question is how you manage those backlogs. The best way to manage backlogs, or one of the main ways we advocate for, is greater triaging of cases.

There are certain cases that are more ready to be heard more quickly. There is stronger evidence ready. This is work that the Immigration and Refugee Board does. You could do that work as well at the civil servant level, at the pre-removal risk assessment level as well.

What this bill is doing is taking some cases out of the pipeline of the Immigration and Refugee Board and directing them to IRCC to be handled there. You could argue that is a form of triaging. If you are doing that, then you must ensure the standards applied at the pre-removal risk assessment level are the minimum international standards required for asylum adjudication. That is what we are advocating for.

Canada is part of a global asylum system. We receive less than 2% of asylum claims globally. I think given the number of claims we receive, our borders, and any increases in asylum claims, we could design a system or some changes to our system to manage that small increase that we see in Canada.

**La sénatrice Senior :** Il semble donc étrange que la raison pour laquelle nous appliquons ce délai et mettons ces changements en place réside dans la sécurité. Il semble étrange que cela aille à l'encontre de ce principe.

**Me Zarezadeh :** Le système fonctionne justement parce que la sécurité et le droit se renforcent. Le système ne sera pas sûr si on fixe des délais rigides. Comment le gouvernement justifie-t-il cela? C'est une question pour moi. Je ne comprends pas comment le gouvernement va justifier cela. Nous protégeons les frontières en limitant les délais imposés aux réfugiés. Cela n'a aucun sens. Je ne sais pas comment répondre à cette question. Si vous le pouvez, dites toujours, je vous en prie.

**La sénatrice Senior :** Merci.

**La sénatrice Mohamed :** Une grande partie de ce que nous avons entendu au sujet de ce projet de loi vise à assurer un équilibre entre la sécurité et l'équité, et à faire en sorte qu'il soit efficace. Nous avons entendu parler de l'arriéré.

Il me semble qu'avec ce projet de loi, il n'y a pas de quoi se targuer d'une plus grande efficacité. En fait, il y a des domaines où, si on fait participer davantage la ministre — à mon avis —, cela pourrait ralentir les choses. Je me demande si vous avez tous des réflexions sur l'efficacité du raisonnement qui sous-tend ce projet de loi?

**Mme Tamjeedi :** Il y aura toujours des arriérés dans tous les systèmes d'asile. La question est de savoir comment gérer ces arriérés. La meilleure façon ou l'une des principales façons que nous préconisons, c'est un meilleur tri des cas.

Il y a des cas qui sont prêts à être entendus plus rapidement. Des preuves plus solides sont prêtes. C'est le travail de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Vous pourriez faire ce travail aussi au niveau des fonctionnaires, au niveau de l'examen des risques avant renvoi également.

Ce que fait le projet de loi, c'est qu'il retire certains dossiers de la filière de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour les confier à IRCC. On pourrait faire valoir qu'il s'agit d'une forme de triage. Si c'est ce que vous faites, alors vous devez vous assurer que les normes appliquées au niveau de l'examen des risques avant renvoi sont les normes internationales minimales requises pour l'octroi de l'asile. C'est ce que nous préconisons.

Le Canada fait partie d'un système d'asile mondial. Nous recevons moins de 2 % des demandes d'asile dans le monde. Compte tenu de ce nombre, de nos frontières et de toute augmentation de ces demandes, je pense que nous pourrions concevoir un système ou modifier celui que nous avons pour gérer la petite augmentation que nous constatons au Canada.

**Ms. Sande:** From the efficiency piece, in addition to sending something to the minister, the idea that the IRB has a built-in appeal mechanism. It is automatic you have a stay of removal, something to stop your deportation while you are challenging the decision.

The idea you will push people into the Federal Court, which is already extremely backlogged, not only do you have to apply to seek leave for judicial review, you also need another application to prevent your deportation. I don't see how this could possibly lead to increased efficiency, knowing how backlogged the Federal Courts are already and this will make that worse.

**Mr. Zarezadeh:** The threshold when considering a case, an application for pre-removal risk assessment, is very high. I had a decision from an officer saying that I recognize that you are a political activist. I know that you are doing things against the government. But you are not a high-profile political activist. Because you are not high profile, I don't think you will be at risk. This is how the officer justified it.

But the same case, if it goes to IRB, it will have a different outcome. If you recognize somebody has significant political activity against a government who will detain you if you go back, why are you saying you are not a high-profile activist and not at risk? This is how pre-removal risk assessment officers treat cases.

**Senator McPhedran:** Picking up on the last two comments, I wanted to raise with you a favourite anecdotal support for this bill we are hearing, and that is essentially that criminal elements who have come to Canada are gaming the system. They are staying longer in Canada, much longer than they should, because they use our appeal system to do so. I'm getting nods, so obviously this is not the first time you have heard this. This is a favourite anecdote we hear from some of our colleagues. I would appreciate you addressing it.

**Mr. McSorley:** I can start by saying, as Mr. Zarezadeh said, it is incongruous now how some of the provisions of this bill respond to security concerns.

What we do see in Canada's immigration and refugee system is there are already specific powers to declare individuals inadmissible if they engage in criminality and enter Canada on fraudulent terms on an individual basis. We have heard colleagues already say today that an important part of the system is that decisions are made on an individual, case-by-case basis.

**Mme Sande :** Pour ce qui est de l'efficacité, en plus d'envoyer quelque chose à la ministre, il faut rappeler que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, la CISR, a un mécanisme d'appel intégré. Il y a automatiquement un sursis à la mesure de renvoi, quelque chose qui empêche l'expulsion pendant que la décision est contestée.

L'idée d'envoyer des gens à la Cour fédérale, qui est déjà extrêmement engorgée, exige non seulement de demander une autorisation de contrôle judiciaire, mais aussi de présenter une autre demande pour empêcher leur expulsion. Je ne vois pas en quoi cela pourrait accroître l'efficacité, sachant à quel point les cours fédérales sont déjà engorgées et que le projet de loi ne fera qu'aggraver la situation.

**Me Zarezadeh :** Le seuil pour l'examen d'un cas, une demande d'examen des risques avant renvoi, est très élevé. J'ai reçu une décision d'un agent qui disait : « Je reconnais que vous êtes un militant politique. Je sais que vous faites des choses contre le gouvernement, mais vous n'avez pas une grande notoriété, et comme vous n'êtes pas très visible, je ne pense pas que vous risquiez quoi que ce soit. » C'est de cette façon que l'agent a justifié la décision.

Mais si la CISR était saisie du même cas, le résultat serait différent. Si on reconnaît que quelqu'un a des activités politiques importantes contre un gouvernement qui va l'incarcérer s'il retourne dans son pays, pourquoi dire qu'il n'est pas un activiste notoire et qu'il ne court aucun risque? C'est ainsi que les agents d'examen des risques avant renvoi traitent les cas.

**La sénatrice McPhedran :** Pour revenir aux deux derniers commentaires, je voudrais soulever ici l'argument par excellence des défenseurs de ce projet de loi, à savoir que les criminels qui sont venus au Canada profitent du système. Ils restent chez nous plus longtemps qu'ils ne le devraient, parce qu'ils utilisent notre système d'appel pour ce faire. Je vois des hochements de tête, alors ce n'est évidemment pas la première fois que vous entendez cela. C'est une anecdote que certains de nos collègues adorent citer. J'aimerais que vous nous en parliez.

**M. McSorley :** Je peux commencer par dire, comme l'a dit Me Zarezadeh, qu'il est incongru maintenant de voir comment certaines dispositions du projet de loi répondent aux préoccupations en matière de sécurité.

Ce que nous constatons dans le système d'immigration et de détermination du statut de réfugié du Canada, c'est qu'il existe déjà des pouvoirs précis permettant de déclarer une personne interdite de territoire si elle commet un acte criminel et entre au Canada de façon frauduleuse sur une base individuelle. Nous avons déjà entendu des collègues dire aujourd'hui qu'une partie importante du système est que les décisions sont prises au cas par cas.

The idea we need mass cancellation or revocation powers, or even that a one-year bar will somehow help to address those issues, does not match with what we see in the system currently.

To add to the concerns around inefficiency, if anything, the confusion around a system of having to backlog the Federal Court, there should be a question about whether or not that would undermine real actions taken to protect the national security of Canadians, or whether or not that will actually have a negative impact. I will leave it to other colleagues to speak to it further.

**Ms. Tamjeedi:** I have been to the border and airports. I have talked to CBSA. I have no concerns about their ability to screen for security concerns. They do a thorough job. Refugees and asylum seekers are among the most vetted populations in the world.

The way you address security concerns is by processing their cases, by going through the system, interviewing them, and Canada has a system to do that.

Less than 1% of foreign nationals are deemed inadmissible due to criminality in Canada. Refugees and asylum seekers make up an even smaller proportion of that. I would challenge the concerns about security based on what we are seeing currently in terms of these populations coming to claim asylum.

Asylum seekers and refugees are not agents of persecution. They are running from the agents of persecution.

**Senator McPhedran:** The question was different. It was about people who are already inside Canada, have passed that initial check and are, to quote a colleague, “gaming the system” by them declaring their status and getting into a whole appeal process.

The example used recently in our chamber was that that lasts for years and protects the criminal.

**Ms. Tamjeedi:** Again, process through the system. We have an inadmissibility procedure in Canada, so as soon as they claim asylum, if they are in Canada, they are screened. Once they are screened, if they have a concern about security, they will put them through an admissibility process before they even look at the refugee claim. It’s a bit of a bifurcated system.

That is the way they would address those security concerns in Canada, and that’s how they are currently doing them.

L’idée que nous ayons besoin de pouvoirs d’annulation ou de révocation massive, ou même qu’une interdiction d’un an aidera à régler ces problèmes, ne correspond pas à ce que nous voyons dans le système actuel.

Pour ajouter aux préoccupations concernant l’inefficacité, s’il y a lieu, la confusion qui entoure le fait que la Cour fédérale doit accumuler des arriérés, on devrait se demander si cela nuirait ou non aux mesures concrètes prises pour protéger la sécurité nationale des Canadiens, ou si cela aura un effet négatif. Je vais laisser à d’autres collègues le soin d’en parler davantage.

**Mme Tamjeedi :** Je suis allée à la frontière et dans les aéroports. J’ai parlé à l’Agence des services frontaliers du Canada, l’ASFC. Je n’ai aucune inquiétude quant à sa capacité de vérifier s’il y a des problèmes de sécurité. Ses agents font un travail minutieux. Les réfugiés et les demandeurs d’asile comptent parmi les populations les plus contrôlées au monde.

Pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité, il faut traiter leurs cas, passer par le système, les interviewer, et le Canada a un système à cette fin.

Moins de 1 % des ressortissants étrangers sont jugés interdits de territoire pour criminalité au Canada. Les réfugiés et les demandeurs d’asile représentent une proportion encore plus faible. Je remettrais en question les préoccupations relatives à la sécurité, compte tenu de ce que nous voyons actuellement pour ces populations qui viennent demander l’asile.

Les demandeurs d’asile et les réfugiés ne sont pas des agents de persécution. Ils fuient les agents de persécution.

**La sénatrice McPhedran :** La question était différente. Il s’agissait de gens qui sont déjà au Canada, qui ont passé cette vérification initiale et qui, pour citer un collègue, « se jouent du système » en déclarant leur statut et en se lançant dans tout un processus d’appel.

L’exemple utilisé récemment au Sénat, c’est que cela dure pendant des années et protège le criminel.

**Mme Tamjeedi :** Encore une fois, il faut passer par le système. Nous avons une procédure d’interdiction de territoire au Canada, alors dès qu’ils demandent l’asile, s’ils sont au Canada, ils font l’objet d’un contrôle. Une fois qu’ils auront fait l’objet d’un contrôle, s’ils présentent des préoccupations en matière de sécurité, ils seront soumis à un processus d’admissibilité avant même que leur demande d’asile ne soit examinée. C’est un système un peu bifurqué.

C’est de cette façon qu’ils répondraient aux préoccupations en matière de sécurité au Canada, et c’est ce qu’il en est à l’heure actuelle.

The way that they are gaming the system is addressed right away at the front end, so I don't have concerns about those. Also, I think we do have a system in place in Canada to address those issues.

**Senator McPhedran:** So the anecdote is not based on fact?

**Ms. Tamjeedi:** I would say it's a misunderstanding of how the system works.

**Ms. Sande:** It's important to note that the criminal justice system always takes precedence. There is nothing preventing the criminal justice system from carrying out criminal charges and convictions. I agree that there are already existing provisions to address criminality and fraudulent claims, and we heard the minister yesterday acknowledge that we have many of these powers, but this makes it easier for us.

To Senator Mohamed's question, when we talk about efficiency, I don't doubt that it would make it easier for them, but it does so by stripping people of due process and of their rights, and that just cannot be the cost for the government to ease. I would go back to the idea of justifications of restoring order and protecting the nation being used to strip away rights, and we really need to stand against this.

**The Chair:** I'm afraid we have run out of time. In fact, I have already passed the deadline of our meeting.

Thank you very much, Mr. McSorley, Mr. Zarezadeh, Ms. Tamjeedi and Ms. Sande, for your testimony today.

Joining us for our second panel, we welcome, from the Canadian Council for Refugees, Gauri Sreenivasan, Co-Executive Director; and Mr. Basel Abou Hamrah. From the FCJ Refugee Centre, via video conference, Joshua Eisen, In-house Counsel. From the Canadian Association of Refugee Lawyers, Adam Bercovitch Sadinsky, Vice President. From the Refugee Centre, Alina Murad, Director of Federal Government Relations; and Jessica Ranger, Legal Administrator.

For your opening statement, you will have five minutes, followed by questions from committee members.

Ms. Gauri Sreenivasan, the floor is yours.

**Gauri Sreenivasan, Co-Executive Director, Canadian Council for Refugees:** Thank you, senators, for the opportunity to be here today.

La façon dont ils jouent avec le système est abordée dès le début, alors je n'ai pas d'inquiétude à ce sujet. De plus, je pense que nous avons un système en place au Canada pour régler ces problèmes.

**La sénatrice McPhedran :** L'anecdote n'est donc pas fondée sur des faits?

**Mme Tamjeedi :** Je dirais que c'est mal comprendre le fonctionnement du système.

**Mme Sande :** Il importe de rappeler que le système de justice pénale a toujours préséance et que rien ne l'empêche de porter des accusations et d'obtenir des condamnations. Je conviens qu'il existe déjà des dispositions pour lutter contre la criminalité et les demandes frauduleuses, et nous avons entendu hier la ministre reconnaître que nous disposons d'un grand nombre de ces pouvoirs, mais cela nous facilite la tâche.

Pour répondre à la question de la sénatrice Mohamed, lorsque nous parlons d'efficacité, je ne doute pas que cela faciliterait les choses pour eux, mais ce serait en privant les gens de l'application régulière de la loi et de leurs droits, et cela ne peut tout simplement pas être le coût que doit assumer le gouvernement pour faciliter les choses. Je reviens à l'idée des justifications voulant le rétablissement de l'ordre et la protection de la nation qui sont évoquées pour priver les gens de leurs droits, et nous devons vraiment nous opposer à cela.

**La présidente :** Je crains que nous n'ayons plus de temps. En fait, j'ai déjà dépassé l'heure limite de notre réunion.

Merci beaucoup, monsieur McSorley, maître Zarezadeh, madame Tamjeedi et madame Sande, pour votre témoignage d'aujourd'hui.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons Gauri Sreenivasan, codirectrice générale exécutive, et Basel Abou Hamrah, tous deux du Conseil canadien pour les réfugiés, ainsi que Joshua Eisen, avocat au service du gouvernement, par vidéoconférence. Nous accueillons également par vidéoconférence Adam Bercovitch Sadinsky, vice-président de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés. Et enfin, Alina Murad et Jessica Ranger, directrice des relations gouvernementales au fédéral et administratrice juridique du Centre de Réfugiés, respectivement.

Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

Madame Gauri Sreenivasan, vous avez la parole.

**Gauri Sreenivasan, codirectrice générale, Conseil canadien pour les réfugiés :** Je vous remercie, honorables sénateurs, de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui.

*[Translation]*

The Canadian Council for Refugees is the national voice for more than 200 member organizations working with and for refugee and immigrant communities across the country.

*[English]*

Your commitment to hearing directly from organizations representing and working with refugees and migrants is deeply appreciated, especially as meaningful consultation on this controversial and fast-tracked legislation has been blocked so far.

At this crucial moment, the Senate's role is vital. We urge you not to simply advance Bill C-12 but to scrutinize and challenge it. The Canadian Council for Refugees, or CCR, believes this bill is dangerous and should be scrapped. Failing that, we recommend significant deletions or amendments to limit its harms.

History will judge how we act at these crossroads. Bill C-12 seeks to transform literally who we are as a country. It moves Canada out of compliance with international human rights standards and Charter-protected rights. It undermines a refugee determination system admired the world over, and it discards Canada's leadership in protecting women's and LGBTQIA+ refugee rights. It creates new inefficiencies and backlogs merely in other parts of the system.

Instead of improving access to fair asylum, Bill C-12 redirects resources to an enforcement and deportation regime that will fuel fear, distrust and stereotypes of our neighbours. Let's be clear, and as you heard from the previous panel, how or when a person arrived has no bearing on their need for protection. Suggestions before committees that certain claimants are likely to be fraudulent because they are students or because they have been here more than a year are as unfounded as they are offensive.

Consider the consequences: A baby who visits Canada with her parents in 2020 would be barred from seeking asylum here 20 years later, even if persecuted as a human rights activist in her country. A returning scholar fleeing a new regime would be ineligible for protection despite facing danger at home because they came before.

The CCR urges you to delete provisions denying asylum access to those who apply more than one year after arrival or 14 days after crossing from the U.S. between ports of entry. As my colleague Mr. Abou Hamrah will explain, these blunt measures disproportionately harm the most vulnerable: women fleeing

*[Français]*

Le Conseil canadien pour les réfugiés est la voix nationale de plus de 200 organismes membres qui travaillent avec et pour les communautés de réfugiés et d'immigrants à travers le Canada.

*[Traduction]*

Nous vous sommes très reconnaissants de votre engagement à entendre directement les organisations qui représentent les réfugiés et les migrants et qui travaillent avec eux, d'autant plus que des consultations sérieuses sur ce projet de loi controversé et accéléré ont été bloquées jusqu'ici.

En ce moment crucial, le rôle du Sénat est vital. Nous vous exhortons à ne pas vous contenter de faire avancer le projet de loi C-12, mais à l'examiner et à le contester. Le Conseil canadien pour les réfugiés, ou CCR, estime que ce projet de loi est dangereux et qu'il faudrait y renoncer. À défaut de cela, nous recommandons des suppressions ou des modifications importantes pour limiter les préjudices.

L'histoire jugera comment nous agissons à cette croisée des chemins. Le projet de loi C-12 vise à transformer littéralement le pays que nous sommes. Il fait en sorte que le Canada ne respecte pas les normes internationales en matière de droits de la personne et des droits protégés par la Charte. Il mine un système de détermination du statut de réfugié qui fait l'admiration du monde entier, et il rejette le leadership du Canada dans la protection des droits des femmes et des réfugiés LGBTQIA+. Ça ne fait que créer de nouvelles inefficacités et de nouveaux arriérés dans d'autres parties du système.

Au lieu d'améliorer l'accès à un asile équitable, le projet de loi C-12 réaffecte des ressources à un régime d'exécution et d'expulsion qui alimentera la peur, la méfiance et les stéréotypes envers nos voisins. Soyons clairs, et comme l'ont dit les témoins précédents, la façon dont une personne est arrivée ou le moment où elle est arrivée n'a aucune incidence sur son besoin de protection. Les suggestions faites devant des comités selon lesquelles certains demandeurs sont susceptibles d'être frauduleux parce qu'ils sont étudiants ou parce qu'ils sont ici depuis plus d'un an sont tout aussi injustifiées qu'offensantes.

Pensons aux conséquences : un bébé qui visite le Canada avec ses parents en 2020 se verrait interdire de demander l'asile ici 20 ans plus tard, même s'il était persécuté comme militant des droits de la personne dans son pays. Comme il est venu avant, un boursier qui reviendrait fuir un nouveau régime ne serait pas admissible à la protection, même s'il faisait face à un danger dans son pays.

Le Conseil canadien pour les réfugiés vous exhorte à supprimer les dispositions interdisant l'accès à l'asile aux personnes qui présentent une demande plus d'un an après leur arrivée ou 14 jours après avoir quitté les États-Unis pour passer d'un point d'entrée à un autre. Comme mon collègue M. Abou

violence, LGBTQIA+ individuals, minors, those with mental health challenges or people from unstable regions.

Combining these measures with the Safe Third Country Agreement, the proposed new 14-day rule effectively closes Canada's doors, despite now well-documented dangers in the U.S. asylum and immigration system for refugees, migrants and increasingly, frankly, its own citizens.

The UN convention puts no timelines on your right to asylum. At a minimum, senators, you can ensure that the one-year eligibility clock starts from a person's most recent arrival, which even the U.S. does, rather than imposing a lifetime ban and ensure there are clear exemptions, particularly for gender-based claims, people from moratorium countries and children.

The CCR, like my colleagues, rejects the claim that the current pre-removal risk assessment process meets Canada's obligations against refoulement. At a minimum, it must include an interview, a right to appeal and a stay of removal during review, which my colleague from the Canadian Association of Refugee Lawyers will expand on further.

The bill will create a large group of people left in limbo with no status — individuals who are barred from accessing the Immigration and Refugee Board but also cannot apply for the PRRA because they come from countries under Canada's removal moratorium, such as Haiti, Afghanistan and Venezuela. We have asked officials, and they have provided no answer for this predictable new morass.

Finally, the bill's automatic abandonment provisions for missed deadlines remove discretion and will only deepen the backlogs of the IRB. A simple amendment restoring reasonable flexibility for officials would prevent unnecessary hardship and inefficiency.

We are urging the Senate to stand for Canada's values of fairness, dignity and protection for all. We ask you to reject Bill C-12 or amend it deeply to uphold our basic commitments to human rights under international law and the Charter.

Hamrah vous l'expliquera, ces mesures brutales nuisent de façon disproportionnée aux plus vulnérables, soit les femmes qui fuient la violence, les personnes LGBTQIA+, les mineurs, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou les personnes provenant de régions instables.

En combinant ces mesures à l'Entente sur les tiers pays sûrs, la nouvelle règle proposée de 14 jours a pour effet ultime de fermer les portes du Canada, malgré les dangers maintenant bien documentés dans le système d'asile et d'immigration des États-Unis pour les réfugiés, les migrants et, franchement, de plus en plus, ses propres citoyens.

La convention des Nations unies ne fixe aucun délai au droit d'asile. Au minimum, honorables sénateurs, vous pouvez faire en sorte que le délai d'admissibilité d'un an commence à partir de l'arrivée la plus récente d'une personne, ce qui est le cas même aux États-Unis, plutôt que d'imposer une interdiction à vie et de veiller à ce qu'il y ait des exemptions claires, particulièrement pour les revendications fondées sur le genre, les gens des pays visés par un moratoire et les enfants.

À l'instar de mes collègues, le Conseil canadien pour les réfugiés rejette la demande selon laquelle le processus actuel d'examen des risques avant renvoi respecte les obligations du Canada en matière de refoulement. À tout le moins, il doit comprendre une entrevue, un droit d'appel et un sursis à la mesure de renvoi pendant la révision, ce que mon collègue de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés vous expliquera plus en détail.

Le projet de loi créera un grand groupe de personnes laissées dans l'incertitude sans statut — des personnes qui n'ont pas accès à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais qui ne peuvent pas non plus présenter une demande d'examen des risques avant renvoi parce qu'elles viennent de pays visés par le moratoire sur le renvoi imposé par le Canada, dont Haïti, l'Afghanistan et le Venezuela. Nous avons posé la question aux fonctionnaires, et ils n'ont fourni aucune réponse pour ce nouveau bourbier prévisible.

Enfin, les dispositions du projet de loi relatives à l'abandon automatique en cas de non-respect des délais éliminent le pouvoir discrétionnaire et ne feront qu'aggraver l'arriéré de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Un simple amendement rétablissant une souplesse raisonnable pour les fonctionnaires éviterait des difficultés inutiles et l'inefficacité.

Nous exhortons le Sénat à défendre les valeurs canadiennes d'équité, de dignité et de protection pour tous. Nous vous demandons de rejeter le projet de loi C-12 ou de l'amender en profondeur pour respecter nos engagements fondamentaux à l'égard des droits de la personne en vertu du droit international et de la Charte.

**Basel Abou Hamrah, Vice President, Canadian Council for Refugees:** Thank you for the opportunity to speak today. I want to address Bill C-12 through the lived realities of LGBTQ and trans refugees, students and workers.

Many LGBTQ and trans people do not arrive in Canada planning to claim asylum right away. Some arrive as students or workers, and many hope they can simply be safe for a while. I have worked with people who stayed quiet for months, sometimes years, not because they were not at risk, but because coming out once before had already led to arrest, violence, rejection or threats. So when they arrive in Canada, they don't immediately trust systems, officials or timelines. They wait until they feel safe enough to tell the truth.

Bill C-12 turns that survival instinct into a liability. Under this bill, waiting too long to make a refugee claim can mean losing access to a full and independent hearing, even when the danger is real, even when returning home could put someone's life at risk. This is especially harmful for LGBTQ and trans students and workers. Many only realize that return is unsafe after conditions worsen back home.

**The Chair:** Thank you, Mr. Hamrah. I'm afraid we do have to ask you to answer questions and get your points across during the Question Period.

We do have to move on to Mr. Eisen. Mr. Eisen, you have the floor.

**Joshua Eisen, In-house Counsel, FCJ Refugee Centre:** Thank you. Good morning. My name is Joshua Eisen, and I am in-house counsel at FCJ Refugee Centre, a Toronto-based community organization working with refugee claimants and precarious or non-status migrants. In my role, I regularly work with the kinds of cases that will be negatively impacted if Bill C-12 comes into law in its current form.

Bill C-12 represents a serious rollback of many of the substantive and procedural rights that have formed the bedrock of Canada's refugee system for more than 40 years. The bill would arbitrarily restrict access to the refugee determination process and expand executive discretion without oversight, all while creating more inefficiencies and increasing pressure on Canada's already overburdened refugee system. The bill is also contrary to Canada's humanitarian and international human rights commitments, as codified in the Immigration and Refugee Protection Act.

**Basel Abou Hamrah, vice-président, Conseil canadien pour les réfugiés :** Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je veux parler du projet de loi C-12 en tenant compte des réalités vécues par les réfugiés LGBTQ et transgenres, les étudiants et les travailleurs.

De nombreuses personnes LGBTQ et transgenres n'arrivent pas au Canada dans l'intention de demander l'asile sur-le-champ. Certains arrivent comme étudiants ou travailleurs, et beaucoup d'entre eux espèrent simplement se retrouver en sécurité pendant un certain temps. J'ai travaillé avec des gens qui sont restés silencieux pendant des mois, parfois des années, non pas parce qu'ils n'étaient pas à risque, mais parce que le fait de sortir une fois avait déjà entraîné des arrestations, de la violence, du rejet ou des menaces. Donc, lorsqu'ils arrivent au Canada, ils ne font pas immédiatement confiance aux systèmes, aux fonctionnaires ou aux échéanciers. Ils attendent de se sentir suffisamment en sécurité pour dire la vérité.

Le projet de loi C-12 transforme cet instinct de survie en responsabilité. En vertu de ce projet de loi, attendre trop longtemps pour présenter une demande d'asile peut signifier perdre l'accès à une audience complète et indépendante, même si le danger est réel, même lorsque le retour au pays d'origine pourrait compromettre la vie d'une personne. Cela est particulièrement nuisible aux étudiants et aux travailleurs LGBTQ et transgenres. Nombreux sont ceux qui se rendent compte que le retour au pays n'est pas sécuritaire lorsque les conditions s'aggravent.

**La présidente :** Merci, monsieur Hamrah. Je crains que nous ne devions attendre de vous poser des questions pour en savoir plus.

Nous devons passer à Me Eisen. Monsieur Eisen, vous avez la parole.

**Me Joshua Eisen, avocat au service du gouvernement, FCJ Refugee Centre :** Merci. Bonjour. Je m'appelle Joshua Eisen et je suis avocat au service du gouvernement au FCJ Refugee Centre, organisme communautaire de Toronto qui œuvre auprès des demandeurs d'asile et des migrants en situation précaire ou sans statut. Dans le cadre de mes fonctions, je traite régulièrement de cas qui seront touchés négativement si le projet de loi C-12 devait être adopté dans sa forme actuelle.

Le projet de loi C-12 constitue un sérieux recul par rapport à un grand nombre de droits substantiels et procéduraux qui forment le fondement du système d'accueil des réfugiés au Canada depuis plus de 40 ans. Ce projet de loi restreindrait de manière arbitraire l'accès à la procédure de détermination du statut de réfugié et élargirait le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif sans contrôle, tout en créant davantage d'inefficacités et en augmentant la pression sur le système d'accueil des réfugiés canadiens, déjà surchargé. Ce projet de loi est également contraire aux engagements humanitaires et internationaux du

Of particular concern to the FCJ Refugee Centre is part 8 of the bill, which introduces new ineligibility provisions that would prohibit many individuals from making a claim for refugee protection to the Immigration and Refugee Board of Canada. Instead, these individuals would be redirected to pre-removal risk assessment, a process with fewer procedural protections, including no guarantee of an oral hearing and no right of appeal.

Crucially, PRRA decision makers are employed by IRCC, meaning they are not independent decision makers with special training and expertise in adjudicating the merits of claims for refugee protection. It is telling that, even when an oral hearing is held, the approval rate for pre-removal risk assessments is about half what it is for claims heard by the Immigration and Refugee Board, which is an independent tribunal.

It should also be noted that, while proponents of Bill C-12 tout the PRRA process as more efficient, the bill will likely create more inefficiency because PRRA decisions are more likely than IRB decisions to face serious challenges on judicial review, increasing the burden on an already overloaded Federal Court.

Among the new ineligibility provisions in Bill C-12 is section 73(1)(b.1), which would bar individuals who have been in Canada for more than one year from making a claim for refugee protection. Bizarrely, the one-year clock starts running from the date of an individual's first entry into Canada. This means that, as my colleagues have stated, if an infant were to come to Canada with her family for a week-long vacation today, she would lose forever her right to make a refugee claim in Canada, regardless of any future changes in her own situation or her own country. This cannot be the right outcome, and it goes far beyond the one-year-from-most-recent-entry filing deadline enacted in the United States, which itself has been subject to extensive criticism for disproportionately restricting access to asylum for some of the most vulnerable asylum seekers.

As a lawyer working directly with refugees, I regularly meet with individuals who, under Bill C-12's one-year bar, would lose the right to make a refugee claim in Canada. A closeted youth from a country where same-sex relationships are criminalized who has only been able to open up about his sexuality after connecting with Toronto's vibrant LGBT community and learning that, in Canada, he is safe to express his true self without fear of persecution; a survivor of domestic violence who has been cowed into silence by years of abuse and is only able to

Canada en matière de droits de la personne, tels qu'ils sont codifiés dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le FCJ Refugee Centre est particulièrement préoccupé par la partie 8 du projet de loi, qui introduit de nouvelles dispositions en matière d'irrecevabilité qui empêcheraient de nombreuses personnes de présenter une demande d'asile à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les dossiers de ces personnes seraient plutôt soumis à un réexamen des risques avant renvoi, l'ERAR, processus qui offre moins de protections procédurales et qui n'est assorti d'aucune garantie d'audience orale ni d'aucun droit d'appel.

Il convient de noter que les décideurs de l'ERAR sont des employés d'IRCC, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas des indépendants formés et compétents pour statuer sur le bien-fondé des demandes d'asile. Il est révélateur que, même en cas d'audience orale, le taux d'approbation des évaluations des risques avant renvoi est environ deux fois moins élevé que celui des demandes examinées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui est un tribunal indépendant.

J'ajouterais que, si les promoteurs du projet de loi C-12 vantent l'efficacité du processus d'ERAR, celui-ci risque fort d'ajouter à l'inefficacité de la procédure, car les décisions rendues dans le cadre de l'ERAR sont plus susceptibles que celles de la CISR d'être contestées devant les tribunaux, ce qui pourrait alourdir la charge de travail d'une Cour fédérale déjà débordée.

Au nombre des nouvelles dispositions du projet de loi C-12 concernant l'irrecevabilité figure l'alinéa 73(1)b.1), qui empêcherait les personnes se trouvant au Canada depuis plus d'un an de soumettre une demande d'asile. Étrangement, le délai d'un an débute à compter de la date de la première entrée de la personne au Canada. Autrement dit, comme l'ont souligné mes collègues, si un nourrisson venait au Canada avec sa famille pour une semaine de vacances aujourd'hui, celui-ci perdrait à jamais son droit de présenter une demande d'asile au Canada, indépendamment de tout changement futur dans sa situation ou dans son pays. On ne peut voir là une conséquence souhaitable, et cela va bien au-delà du délai d'un an à compter de la dernière entrée sur le territoire prévu aux États-Unis, qui a lui-même fait l'objet de nombreuses critiques pour restreindre de manière disproportionnée l'accès à l'asile pour certains des demandeurs les plus vulnérables.

En tant qu'avocat travaillant directement auprès de réfugiés, je rencontre régulièrement des personnes qui, en vertu de la règle d'exclusion d'un an prévue par le projet de loi C-12, perdraient le droit de présenter une demande d'asile au Canada. Ici, contrairement à ce qui se passe ailleurs, on écoute et l'on croit ce jeune homme qui a caché son homosexualité parce qu'originaire d'un pays où les relations entre personnes de même sexe sont criminalisées, et qui n'a pu s'ouvrir sur sa sexualité qu'après avoir intégré la dynamique communauté LGBT de Toronto et

open up about her past after learning to trust that in Canada, unlike in her own country, her story will be listened to and believed; individuals with disturbing stories of persecution who have been unable to submit a claim because of some combination of language barriers, fear of authorities, lack of knowledge and the predations of unscrupulous ghost consultants who take advantage of vulnerable claimants. All these people — and I see cases like this every day — will lose their right to make a refugee claim in Canada under Bill C-12.

These are only some of the negative impacts Bill C-12 will have on our refugee system. Part 8 further restricts access to the refugee determination process by extending a pre-existing bar to all individuals who enter Canada from the United States between ports of entry. Meanwhile, part 6 introduces a new provision which allows a claim to be declared abandoned before it is referred to the Immigration and Refugee Board, which will predictably result in vulnerable claimants having their claim abandoned after missing a deadline because of linguistic or technological barriers. And part 7 of Bill C-12 vests the Minister of Immigration with sweeping discretionary powers that can be enacted when it is in the public interest, a vague concept that creates a significant possibility of overreach and raises the risk that the rights of migrants, some of the most vulnerable members of our society, will be sacrificed for political expediency.

In closing, I just want to stress that every day we hear painful and heartbreaking stories of persecution and violence from individuals whose right to seek refugee protection — a right enshrined in international law — will be undermined by Bill C-12. Contrary to what the bill's proponents would have us believe, Bill C-12 will result in a refugee system that is more inefficient, more arbitrary, less fair and less humane. The bill should not be allowed to pass into law in its current form.

Thanks for your time.

**The Chair:** Thank you, Mr. Eisen.

I now pass the floor over to Mr. Bercovitch Sadinsky.

**Adam Bercovitch Sadinsky, Vice President, Canadian Association of Refugee Lawyers:** Madam Chair and honourable senators, I am grateful for the opportunity to appear before the committee this morning. I would like to acknowledge that we meet here on the historic, unceded territory of the Algonquin Anishnaabeg people, something we must hold in mind as we discuss proposed changes to how Canada determines who may remain within the borders of this land.

découvert qu'au Canada, il pouvait s'exprimer librement sans craindre d'être persécuté. Il en va de même pour les personnes ayant vécu des persécutions traumatisantes qui n'ont pas pu présenter leur demande en raison d'une combinaison de facteurs comme la barrière linguistique, la peur des autorités, un manque de connaissances et les agissements de pseudo-consultants sans scrupules qui profitent de la vulnérabilité des demandeurs. Toutes ces personnes — et je vois des cas comme ceux-ci tous les jours — perdront leur droit de présenter une demande d'asile au Canada en vertu du projet de loi C-12.

Ce ne sont là que quelques-unes des répercussions négatives que le projet de loi C-12 aura sur notre système d'accueil des réfugiés. La partie 8 restreint davantage l'accès au processus de détermination du statut de réfugié en étendant une interdiction préexistante à toutes les personnes qui entrent au Canada en provenance des États-Unis sans passer par les points d'entrée officiels. Par ailleurs, la partie 6 introduit une nouvelle disposition qui permet de déclarer qu'une demande est abandonnée avant qu'elle ne soit renvoyée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce qui aura pour conséquence prévisible que les demandeurs vulnérables subiront la caducité de leur demande s'ils manquent une date buttoir en raison d'une barrière linguistique ou technologique. Enfin, la partie 7 du projet de loi C-12 confère au ministre de l'Immigration des pouvoirs discrétionnaires étendus quand il en va de l'intérêt public, un concept vague qui crée un risque important d'abus et augmente le risque que les droits des migrants, qui comptent parmi les membres les plus vulnérables de notre société, soient sacrifiés pour des raisons de convenance politique.

Je conclurai en soulignant simplement que nous entendons quotidiennement des récits douloureux et déchirants de persécution et de violence venant de personnes dont le droit de réclamer l'asile — un droit inscrit dans le droit international — sera compromis par le projet de loi C-12. Contrairement à ce que les promoteurs du projet de loi voudraient nous faire croire, cette mesure risque de rendre le système d'accueil des réfugiés plus inefficace, plus arbitraire, moins équitable et moins humain. Ce projet de loi ne devrait pas être adopté dans sa forme actuelle.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente :** Merci, monsieur Eisen.

Je cède maintenant la parole à M. Bercovitch Sadinsky.

**Adam Bercovitch Sadinsky, vice-président, Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés :** Madame la présidente, honorables sénateurs, je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité ce matin. Je tiens à souligner que nous sommes réunis sur le territoire historique et non cédé du peuple algonquin Anishnaabeg, ce que nous devons garder à l'esprit dans les discussions sur les changements proposés à la façon

I am here on behalf of the Canadian Association of Refugee Lawyers to urge the committee to amend the massive changes to Canada's refugee determination system set out in this bill. The amendments set out in our brief reflect the deep concern that numerous organizations have expressed about the proposed changes to our refugee determination system — changes that leave it less fair for individuals fleeing persecution and will not result in greater efficiency.

My focus this morning, like many of my colleagues, will be on part 8, which creates two new categories of ineligibility for individuals whose refugee claims would be ineligible to be heard by the IRB.

Having listened to debate on second reading as well as yesterday's committee hearing, let me assure you of what this bill is not: It is not simply an alternative system where refugee claimants will receive the same treatment they would at the IRB. This bill is not tinkering with the process. Claimants lose fundamental rights. They lose a full hearing before an independent decision maker. They lose access to an appeal on the merits, and they have no protection from removal, as they seek review of a decision in Federal Court.

There's a reason why the PRRA is a weaker substitute for the IRB's determination. It is meant for a last chance after the board has already made a decision. However, for the individuals captured by these new ineligibilities, this will be the first time their risk is ever assessed. It is the wrong tool. At the very minimum, these new ineligible claimants must be given a right to an oral hearing, and the bill must be amended to reflect that.

In fact, that is exactly how other recent ineligibility categories have been implemented. In 2019, the Budget Implementation Act created a new ineligibility category encompassing individuals who previously made a claim in a Five Eyes country. The original bill did not entitle newly ineligible claimants to a hearing, but testimony from numerous civil society organizations, including CARL, led to amendments in committee that added a right to a hearing. We ask that you do the same here.

This is not a "fringe position." The UNHCR itself has been clear that refugee determination decisions must include access to an oral hearing. Yesterday, Minister Anandasangaree attempted to reassure your colleagues on the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, saying, "We

dont le Canada compte déterminer qui peut demeurer sur son territoire.

Je suis ici en qualité de représentant de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés afin d'exhorter le comité à modifier les changements majeurs que ce projet de loi pourrait apporter au Processus de détermination du statut de réfugié du Canada. Les modifications proposées dans notre mémoire traduisent la profonde préoccupation exprimée par de nombreuses organisations face aux changements proposés à notre Processus de détermination du statut de réfugié, changements qui rendraient ce processus moins équitable pour les personnes fuyant la persécution et qui ne donneraient pas lieu à des gains d'efficacité.

À l'instar de la plupart de mes collègues, je me concentrerai ce matin sur la partie 8, qui crée deux nouvelles catégories d'irrecevabilité dans le cas des personnes dont les demandes d'asile seraient déclarées non admissibles par la CISR.

Après avoir suivi le débat en deuxième lecture ainsi que la séance du comité d'hier, permettez-moi de vous dire ce que ce projet de loi n'est pas : il n'est pas un régime de substitution en vertu duquel les demandeurs d'asile recevront le même traitement qu'à la CISR. Ce projet de loi ne modifie pas le processus. Les demandeurs vont perdre des droits fondamentaux, comme le droit à une audience complète devant un décideur indépendant. Ils perdront le droit d'interjeter appel sur le fond et ne bénéficieront d'aucune protection contre le renvoi s'ils demandent la révision d'une décision devant la Cour fédérale.

Il y a une raison pour laquelle l'ERAR est un substitut moins efficace à la décision de la CISR. Il constitue une dernière chance après que le conseil a rendu sa décision. Cependant, pour les personnes visées par ces nouvelles catégories d'irrecevabilité, c'est la première fois que leur risque sera évalué. Ce n'est pas le bon outil. Les nouveaux demandeurs inadmissibles devraient, pour le moins, avoir droit à une audience orale; le projet de loi doit être modifié en conséquence.

En fait, c'est exactement comme cela que d'autres catégories récentes d'irrecevabilité ont été mises en œuvre. En 2019, la Loi d'exécution du budget a créé une nouvelle catégorie d'irrecevabilité qui incluait les personnes ayant déjà présenté une demande dans un pays du Groupe des cinq. Dans sa version initiale, le projet de loi privait les demandeurs appartenant à cette catégorie de la possibilité d'obtenir une audience. Toutefois, les témoignages de nombreuses organisations de la société civile, dont celle à laquelle j'appartiens, ont conduit à des amendements en comité qui ont ajouté le droit à une audience. Nous vous demandons de faire de même dans le cas présent.

Ce n'est pas là une « position marginale ». Le HCR lui-même a clairement indiqué que les décisions relatives à la détermination du statut de réfugié doivent inclure l'accès à une audience orale. Hier, le ministre Anandasangaree a tenté de rassurer vos collègues du Comité sénatorial permanent de la

are Canada.” Deporting individuals to risks in their home countries without a hearing is not Canada.

The daily news shows us the dire consequences south of the border, where the government has abandoned all pretense of protecting refugees. We urge Canada not to join in this race to the bottom. Yet, in at least one sense, the one-year eligibility bar proposed in Part 8 is more restrictive than what the United States has because it is based on a claimant’s first entry to Canada, even if that visit was brief and years ago.

Arguments that these changes will streamline our system ring hollow. A backlog of claims at the IRB will only shift to IRCC. The Federal Court, overburdened already, will struggle to keep up with the applications for judicial review of negative PRRA decisions and motions for stays of removal while they are pending. Recent empirical analysis reveals that moving more cases from the IRB to PRRA would likely decrease efficiency for the refugee adjudication system as a whole. There are other ways the government can address the real issue of the IRB’s backlog.

Yesterday, Minister Diab testified that over the past few years there has been an explosion in fraudulent claims. However, the IRB’s data does not bear that out. Last year, 78% of claims decided on the merits were accepted. It’s not clear what evidence the minister was referring to because the data does not suggest a flood of fraudulent claims.

Senators, this bill cannot be rubber stamped. We ask you to do what you can to ensure that the final version of this bill is well thought out, in line with Canada’s international obligations and obligations under the Charter, and ensures that our refugee determination system works well and remains a shining example of what Canada stands for in the world.

I look forward to answering your questions, including any related to the harmful impacts this bill will have on particularly vulnerable populations and the minimum exceptions required if new ineligibility categories are maintained. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Mr. Bercovitch Sadinsky. Ms. Murad and Ms. Ranger, you will share the next five minutes.

sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants en déclarant : « Nous sommes au Canada ». Expulser des personnes vers leur pays d’origine où elles courent des risques sans leur accorder d’audience n’est pas conforme à l’esprit du Canada.

Les actualités quotidiennes nous montrent les conséquences désastreuses au sud de la frontière, où le gouvernement a renoncé à toute velléité de protéger les réfugiés. Nous exhortons le Canada à ne pas imiter cette course vers le bas. Pourtant, en un certain sens, la disposition qui est envisagée dans la partie 8, relativement à l’irrecevabilité d’un an, est plus restrictive que le régime américain, car elle est basée sur la première entrée du demandeur au pays, même si cette visite a été brève et remonte à plusieurs années.

Les arguments selon lesquels ces changements permettront de rationaliser notre système sonnent creux. Les arriérés de la CISR ne feront que se déplacer vers l’IRCC. La Cour fédérale, déjà surchargée, aura du mal à faire face aux demandes de contrôle judiciaire des rejets décrétés à l’étape de l’ERAR et des requêtes en sursis d’expulsion pendant qu’elles sont en instance. Une analyse empirique récente révèle que le transfert d’un plus grand nombre de cas de la CISR à l’ERAR pourrait réduire l’efficacité de l’ensemble du système d’adjudication des demandes d’asile. Il existe d’autres moyens pour le gouvernement de résoudre le véritable problème des arriérés à la CISR.

Hier, la ministre Diab a déclaré que, ces dernières années, le nombre de demandes frauduleuses avait explosé. Cependant, les données de la CISR ne corroborent pas cette affirmation. L’année dernière, 78 % des demandes examinées sur le fond ont été acceptées. On ne sait pas exactement à quelles preuves la ministre faisait allusion, car les données ne suggèrent pas un afflux de demandes frauduleuses.

Honorables sénateurs, ce projet de loi ne peut être adopté sans débat. Nous vous demandons de faire tout votre possible pour que la version finale de ce projet de loi soit mieux pensée, qu’elle soit conforme aux obligations internationales du Canada et à celles qui lui incombent en vertu de la Charte, et qu’elle garantisse le bon fonctionnement de notre système d’octroi de l’asile, qui reste un exemple brillant de ce que le Canada représente dans le monde.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions, notamment à celles concernant les effets néfastes que ce projet de loi aura sur les populations particulièrement vulnérables ainsi que les exceptions minimales requises si les nouvelles catégories d’irrecevabilité devaient être maintenues. Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, monsieur Bercovitch Sadinsky. Mesdames Murad et Ranger, vous disposerez des cinq prochaines minutes.

**Alina Murad, Director of Federal Government Relations, The Refugee Centre:** Thank you, honourable senators, for the opportunity to appear before you today.

My name is Alina Murad. I am here with my colleague Jessica Ranger, on behalf of the Refugee Centre, a non-profit organization supporting refugee claimants through wrap-around services, including legal aid. We appear today to raise concerns about Bill C-12 and the expansion of ministerial powers it introduces.

Bill C-12 does not merely reform procedures; it virtually guarantees that backlogs will continue to plague our immigration and asylum systems, and that numbers of individuals living in precarious status will grow. In doing so, it weakens the safeguards that protect fairness, independence and due process.

At its core, Bill C-12 represents a significant transfer of authority away from independent, bipartisan institutions and into the hands of the executive.

Clauses 5 through 8 dramatically expand ministerial responsibility, requiring the minister to conduct additional examinations of refugee claims after an officer has already assessed eligibility. This directly undermines the role of the IRCC itself and the Immigration and Refugee Board, an independent body deliberately designed to operate at arm's length from political influence.

This is not a neutral administrative change. This is a centralization of decision-making power, placing life-altering determinations increasingly under ministerial control, despite the fact that IRCC is facing staffing cuts and a backlog of over 2.18 million applications as of January 2026.

Short of removing this provision due to its repetitive nature, we recommend ensuring that the minister provides reasons for ineligibility, as well as prescribing a period during which the minister may make a decision different from that of an officer, after which any applications deemed eligible would be referred to the IRB. Without prescribed timelines, the backlog will continue to grow and the settlement process of claimants will be halted, extending their time without a work permit.

The problem of overreach becomes more pronounced in the bill's new ineligibility criteria, particularly the one-year bar on making a refugee claim. This provision imposes a rigid, front-end exclusion, preventing individuals from ever accessing the IRB, regardless of the strength of their fear of persecution. The bill substitutes nuanced, case-by-case credibility assessments with a blanket rule enforced by the executive.

**Alina Murad, directrice des relations avec le gouvernement fédéral, Le Centre de réfugiés :** Honorables sénateurs et sénatrices, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Alina Murad et je suis ici avec ma collègue Jessica Ranger, au nom du Centre de réfugiés, un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux demandeurs d'asile en leur offrant des services complets, y compris l'aide juridique. Nous comparaissons aujourd'hui pour faire part de nos préoccupations au sujet du projet de loi C-12 et de l'élargissement des pouvoirs ministériels qu'il prévoit.

Le projet de loi C-12 ne se limite pas à réformer les procédures, il garantit pratiquement que les retards continueront d'accabler nos systèmes d'immigration et d'asile, et que le nombre de personnes vivant dans une situation précaire augmentera. Ce faisant, il affaiblit les garanties qui protègent l'équité, l'indépendance et le respect des procédures.

Fondamentalement, le projet de loi C-12 représente un transfert important de pouvoirs des institutions indépendantes et bipartites vers l'exécutif.

Les articles 5 à 8 élargissent considérablement la responsabilité ministérielle, en exigeant que le ministre procède à des examens supplémentaires des demandes d'asile après qu'un agent ait déjà évalué l'admissibilité. Cela sape directement le rôle de l'IRCC lui-même et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un organisme indépendant délibérément conçu pour fonctionner à l'abri de toute influence politique.

Il ne s'agit pas d'un changement administratif neutre. Il s'agit d'une centralisation du pouvoir décisionnel, qui place de plus en plus les décisions qui changent la vie sous le contrôle ministériel, alors même que l'IRCC est confronté à des réductions de personnel et à un arriéré qui était de plus de 2,18 millions de dossiers en janvier 2026.

À défaut de supprimer cette disposition en raison de son caractère répétitif, nous recommandons de veiller à ce que le ministre fournisse les motifs d'irrecevabilité et prescrive un délai pendant lequel il peut prendre une décision différente de celle d'un agent, après quoi toute demande jugée éligible serait renvoyée à la CISR. Sans délai prescrit, l'arriéré continuera de s'accumuler et le processus d'établissement des demandeurs sera interrompu, prolongeant ainsi leur période sans permis de travail.

Le problème de l'excès de zèle devient encore plus prononcé dans les nouveaux critères d'irrecevabilité du projet de loi, en particulier l'interdiction d'un an de présenter une demande d'asile. Cette disposition impose une exclusion rigide et immédiate, empêchant les personnes d'avoir accès à la CISR, quelle que soit la force de leur crainte de persécution. Le projet de loi remplace les évaluations nuancées et au cas par cas de la crédibilité par une règle générale appliquée par l'exécutif.

[Translation]

**Jessica Ranger, Legal Administrator, The Refugee Centre:** This is a profound departure from existing IRB guidelines, which recognizes that there are many reasons to explain delayed claims, namely trauma, fear, or changing risk conditions.

By introducing this ineligibility criterion, the government is effectively prejudging credibility through legislation, rather than allowing an independent tribunal to assess it.

In order to ensure Canada's non-refoulement efforts, we recommend changing the threshold so the clock starts from the most recent arrival to Canada and have the time period be taken into account on the backend as opposed to serving as a strict eligibility criteria.

Additionally, we recommend ensuring that those with ineligible claims are offered an enhanced PRRA which grants the right to a hearing and to an appeal. This would ensure Canada's international commitments are maintained.

To that end, certain exceptions should be allowed for those whom Canada already understands may delay claiming, including victims of domestic violence, gender-based violence, members of the 2SLGBTQ+ community, those who were children when their one-year claim period started, unaccompanied minors and persons fleeing criminal groups.

The most striking example of governmental overreach, however, lies in the provisions on orders made in the public interest. These sections grant the minister the power to suspend or cancel in bulk claims and immigration documents with minimal oversight and based on an extraordinarily vague standard.

This authority bypasses independent review and due process, and opens the door to politicized decision-making. It is recommended that this provision be subject to a statutory review after three years. Without mandatory parliamentary scrutiny, these powers could be exercised against specific groups of non-citizens or nationals, raising serious concerns.

Honourable senators, Bill C-12 does not fix Canada's asylum and immigration system. It weakens independent institutions, increases societal precarity through increased processing

[Français]

**Jessica Ranger, adjointe juridique, Le Centre de réfugiés :** Il s'agit là d'un changement radical par rapport aux lignes directrices actuelles de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, reconnaissant qu'il y a de multiples raisons pouvant expliquer une demande tardive, notamment le traumatisme, la peur ou l'évolution des conditions de risque.

Avec ce critère d'irrecevabilité, le gouvernement préjuge de la crédibilité par le biais de la législation, plutôt que de laisser un tribunal indépendant l'évaluer.

Afin de garantir les efforts du Canada en matière de non-refoulement, nous recommandons de modifier le seuil pour qu'il commence à partir de la date d'arrivée la plus récente au Canada et que la période soit prise en compte dans l'évaluation de la demande, mais non comme un critère de recevabilité strict.

De plus, nous recommandons de veiller à ce que les personnes dont la demande n'est pas recevable se voient offrir un examen des risques avant renvoi amélioré, qui leur accorderait le droit à une audience et leur donnerait le droit de faire appel. Ce faisant, les engagements internationaux du Canada seront maintenus.

Certaines exceptions devraient être adoptées pour les personnes dont le Canada reconnaît qu'elles peuvent tarder à déposer leur demande. Ces exceptions incluraient entre autres les victimes de violence domestique, de violence fondée sur le genre, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes qui étaient des mineurs au moment où la période d'un an aurait commencé, les mineurs non accompagnés, les personnes fuyant des groupes criminels et les personnes de pays sous moratoire.

L'exemple le plus frappant de dépassement des pouvoirs gouvernementaux réside toutefois dans les dispositions relatives aux décrets pris dans l'intérêt public. Ces articles confèrent au gouverneur en conseil le pouvoir de suspendre ou d'annuler en masse des demandes et des documents d'immigration avec un minimum de contrôle et sur la base d'une norme extrêmement vague.

Ce pouvoir contourne l'examen indépendant et la procédure régulière et invite à une prise de décision politisée. Il est recommandé que cette disposition fasse l'objet d'un examen législatif après trois ans. Sans contrôle parlementaire obligatoire, ces pouvoirs pourraient être exercés à l'encontre de groupes spécifiques de non-citoyens ou de ressortissants, ce qui soulève de sérieuses préoccupations.

Honorables sénateurs et sénatrices, le projet de loi C-12 ne corrige pas le système d'asile et d'immigration du Canada. Il affaiblit les institutions indépendantes, accroît la précarité

backlogs and lowers procedural protections for those seeking safety.

Short of removing these provisions, the recommendations before you will work to mitigate risks brought by this bill. Canada's refugee determination system was deliberately designed to insulate life-and-death decisions from political pressure.

Efficiency is not achieved through overreach of discretionary authority and Canada must remain a country governed by procedural fairness, accountability and efficiency.

Thank you.

[English]

**The Chair:** Thank you. We will now proceed to questions from committee members. For this panel, senators will have four minutes for your question, and that includes the answer. Please indicate if your question is directed to a particular witness or all witnesses. The first question will be from Senator Burey.

**Senator Burey:** Thank you so much for your testimony and being here today.

Just so we have enough time, I'll shorten my question because I would like responses from everyone, if possible. Yesterday we heard from Manon Brassard, Chairperson of the Immigration and Refugee Board of Canada. She detailed how they had efficiently and effectively increased their case processing and reduced loads.

She appeared before the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration. When asked how the federal government could help further improve efficiency and client services at the IRB, she highlighted front-end screening and effective decision case review and intervention. I would like your comments on that.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Our organization has presented to both the board and the minister a comprehensive proposal on how the board could further reduce their backlog. These measures would not even require legislation. The board spends time accepting claims from countries with 95% success rates for claimants who do not have any security concerns. We suggest that those claims be taken out of the board's queue. Those claimants could be given a pathway to permanent residence.

sociale en augmentant les retards dans le traitement des dossiers et réduit les garanties procédurales pour les personnes en quête de sécurité.

À défaut de supprimer ces dispositions, les recommandations qui vous sont présentées permettront d'atténuer les risques que comporte ce projet de loi. Le système canadien de détermination du statut de réfugié a été délibérément conçu pour protéger ces décisions de vie ou de mort contre les pressions politiques.

L'efficacité ne doit pas être obtenue au moyen de dépassements excessifs du pouvoir discrétionnaire, et le Canada doit demeurer un pays régi par l'équité procédurale, la responsabilité et l'intégrité.

Merci.

[Traduction]

**La présidente :** Merci. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité. Pour ce groupe de témoins, les sénateurs disposeront de quatre minutes pour leurs questions, réponses comprises. Veuillez préciser si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à tous. La première question sera posée par la sénatrice Burey.

**La sénatrice Burey :** Merci beaucoup pour votre témoignage et pour votre présence.

Afin de nous faire gagner du temps, je vais écourter ma question, car j'aimerais obtenir des réponses de tout le monde, si possible. Hier, nous avons entendu le témoignage de Manon Brassard, présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Elle nous a explicité comment la commission était parvenue à accélérer le traitement des dossiers et à réduire la charge de travail.

Elle a également comparu devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. Quand on lui a demandé comment le gouvernement fédéral pouvait contribuer à améliorer davantage l'efficacité et les services à la clientèle de la CISR, elle a surtout parlé de la nécessité d'améliorer l'examen préliminaire, l'examen des décisions et les interventions. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Notre organisation a présenté à la CISR et à la ministre une proposition complète sur la façon dont la commission pourrait réduire davantage son arriéré. Ces mesures ne nécessiteraient même pas l'adoption d'une loi. La commission consacre beaucoup de temps aux dossiers de demandeurs originaires de pays pour lesquels les taux d'admission de personnes ne présentant pas de problème de sécurité sont de 95 %. Nous suggérons que ces demandes soient retirées de la liste d'attente du CISR. Ces demandeurs pourraient se voir proposer une voie d'accès à la résidence permanente.

Alternatively, there are economic pathways. The government could create pathways for claimants who are currently working in industries with labour shortages. Pull them out of the queue so that they can have a pathway to permanent residency and be out of the board's backlog.

There are a number of other measures that the board could take, but these measures would take tens of thousands of claimants out of the board's queue. No legislation, particularly not this legislation, would be required to accomplish that.

**Ms. Sreenivasan:** Adding to what Mr. Bercovitch Sadinsky has said, the board relies on eligibility and security considerations for the prescreening process. That is the important role of the Canada Border Services Agency, or CBSA. It is always important to identify the functions of the CBSA versus the IRB.

The other key component that I think the IRB would welcome is, in fact, increased investment in resources for the IRB's capacity to handle the backlog. That's a little bit different from the question at the front end. They are saying, "Please help ensure cases are as ready as they can be before they come to us." But it is also clear, in the context of increased demand in a world where we can pretend it is not as difficult as it is but, in fact, produces an unprecedented number of globally displaced people, the board needs the resources to address it. This bill clearly is about trying to have less backlog and having the IRB do less work in a context where there is a high demand for protection. It makes a lot more sense to invest in the institution that is best equipped to address the merits of those claims.

**Ms. Murad:** In order for cases to be ready to be received by the IRB in the manner they should be expecting, we do need to invest more in our legal aid nationally. Legal aid is not accessible in every single province. Even then, it is very difficult to access a lawyer who can take on your case. That is definitely something that should be considered. I would also like to echo CARL's ideas of additional pathways that could pull people from that queue.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Hay:** Thank you all for being here. We have talked about, in the past, the impact of trauma and a claimant moving into a fight-flight-freeze-fear mode that can lead to a delay in disclosure. The Refugee Centre put forward a brief that highlights — to pick up on what you just said — inconsistent and limited access to legal aid, which exposes claimants to overcharging, bad-actor consultants, harmful or incorrect advice that can lead to incomplete applications, missed deadlines and abandoned claims.

Il existe également des voies dites économiques. Le gouvernement pourrait créer des voies d'accès pour les demandeurs qui travaillent actuellement dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Les retirer de la liste d'attente afin qu'ils puissent obtenir la résidence permanente et ne plus figurer dans l'arriéré du conseil.

La commission pourrait prendre un certain nombre d'autres mesures qui permettraient de retirer des dizaines de milliers de demandeurs de la liste d'attente de la commission. Aucune loi, et surtout pas celle-ci, ne serait nécessaire pour y parvenir.

**Mme Sreenivasan :** J'ajouterai à ce qu'a dit M. Bercovitch Sadinsky que la commission se fonde sur des critères d'irrecevabilité et de sûreté dans son processus de présélection. C'est là le rôle important de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC. Il est toujours important de distinguer les fonctions de l'ASFC de celles de la CISR.

Ce qui, selon moi, serait aussi bien accueilli par la CISR consisterait à investir davantage dans les ressources de la commission pour renforcer sa capacité de traitement de l'arriéré. On s'écarte un peu de la problématique exposée, celle de faire en sorte que les dossiers soient les plus étayés possibles avant d'être soumis à la CISR. Cependant, il est également clair que, face à une forte augmentation de la demande, dans un monde où l'on prétend que la situation n'est pas aussi difficile qu'elle l'est en réalité, mais où le nombre de personnes déplacées dans le monde n'a jamais été aussi élevé, la commission a besoin de ressources pour composer avec la situation. Ce projet de loi vise clairement à réduire l'arriéré et à alléger la charge de travail de la CISR dans un contexte où la demande de protection est élevée. Il est beaucoup plus logique d'investir dans l'institution la mieux équipée pour analyser le bien-fondé de ces revendications.

**Mme Murad :** Pour que les dossiers soient préparés selon les attentes de la CISR, il faudrait investir davantage dans l'aide juridique à l'échelle nationale. Or, celle-ci n'est pas accessible dans toutes les provinces et même quand elle l'est, les demandeurs ont de la difficulté à trouver un avocat en mesure de s'occuper de leur dossier. Il ne faut pas négliger cette réalité. Je veux également faire écho aux idées de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés en ce qui a trait aux autres voies qui pourraient permettre de réduire l'arriéré.

**La présidente :** Merci.

**La sénatrice Hay :** Merci à nos témoins pour leur présence. Nous avons déjà discuté de l'impact des traumatismes et du fait que les demandeurs peuvent se retrouver dans une situation de « lutte, fuite, paralysie ou peur » pouvant expliquer leur retard à communiquer les renseignements demandés. Dans son mémoire, le FCJ Refugee Centre souligne — pour reprendre ce que vous venez de dire — l'accès inégal et limité à l'aide juridique, qui expose les demandeurs à des frais excessifs, à des consultants malhonnêtes, à des conseils nuisibles ou erronés pouvant

Given the government's proposal in Bill C-12 for a one-year ban on filing claims, I know you are concerned that the uneven access to legal aid across provinces can cause legitimate claimants to miss their deadlines. Can you give us some additional context and recommendations to that?

**Ms. Murad:** I will give it to my colleague, Ms. Ranger.

**Ms. Ranger:** Just to make sure I understand, are you asking for recommendations about legal aid in particular?

**Senator Hay:** I am asking about inconsistent access to legal aid across provinces.

[Translation]

**Ms. Ranger:** For legal aid, compensation is not the same from one province to the next. In Quebec, for example, legal aid — and the Canadian Association of Refugee Lawyers could say more about this — is compensated per action, not by hour, unlike the other provinces where compensation is by hour.

This means that in Quebec, legal aid mandates often pay the least. That explains why few private lawyers take these cases, because payment is very low for all the work they require, especially in the context of the one-year limit, where cases would go through a pre-removal risk assessment. It's a lot of work. That's why few lawyers take on legal aid mandates for these types of claims. In Montreal in particular, there are only six immigration lawyers at the legal aid office. They have a very heavy caseload, so it can be difficult to have access to them. When it comes to cases where pre-removal risk assessment is concerned, we've seen many instances where legal aid lawyers couldn't take them on simply because they were already swamped. Apart from this legislation, it would take an investment —

[English]

— in legal aid to ensure that everyone has access.

**Ms. Murad:** There are many legitimate reasons why a person would delay claiming, in reference to the one-year bar in your question. As my colleagues have covered, members of the 2SLGBTQ+ community do often experience delays in claiming. As my colleague Mr. Abou Hamrah mentioned in his opening statement, people who are in the closet may not feel safe or trusting of systems in order to come forward and make those

entraîner des demandes incomplètes, le non-respect des échéances et l'abandon des demandes.

Compte tenu de la proposition du gouvernement dans le projet de loi C-12 qui vise à interdire pendant un an le dépôt d'une nouvelle demande, je sais que vous craignez que l'accès inégal à l'aide juridique dans les différentes provinces n'amène des demandeurs légitimes à ne pas respecter les dates butoirs. Pourriez-vous nous donner plus de détails et nous faire part de vos recommandations à ce sujet?

**Mme Murad :** Je vais laisser ma collègue, Mme Ranger, vous répondre.

**Mme Ranger :** Juste pour m'assurer que je comprends bien, voulez-vous savoir ce que nous recommandons sur le sujet de l'aide juridique en particulier?

**La sénatrice Hay :** Ma question concerne l'inégalité d'accès à l'aide juridique d'une province à l'autre...

[Français]

**Mme Ranger :** Pour l'aide juridique, la rémunération n'est pas pareille à travers les provinces. Au Québec, par exemple, la rémunération pour l'aide juridique — et l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés pourrait en dire plus là-dessus — se fait par acte, et non à l'heure, contrairement aux autres provinces où la rémunération se fait à l'heure.

Cela signifie qu'au Québec, ce sont souvent les mandats qui rémunèrent le moins. Cela explique pourquoi peu d'avocats privés vont accepter ces mandats, car la rémunération est très basse pour tout le travail que cela demande, surtout dans le contexte du *one year bar*, où les gens iraient en examen des risques avant renvoi. C'est beaucoup de travail. Cela fait qu'il n'y a pas beaucoup d'avocats qui prennent des mandats d'aide juridique pour ces types de demande. À Montréal en particulier, au bureau d'aide juridique, il y a seulement six avocats en immigration. Leur charge de travail est très grande, donc l'accès peut être difficile. Particulièrement dans les cas d'examen des risques avant renvoi, nous avons vu des cas où des avocats de l'aide juridique ne pouvaient pas prendre ces dossiers simplement parce qu'ils étaient déjà submergés. Outre cette législation, cela prendrait un investissement —

[Traduction]

... l'accès équitable à l'aide juridique.

**Mme Murad :** Il existe de nombreuses raisons légitimes pour lesquelles une personne peut retarder sa demande d'asile, par rapport au délai d'un an auquel vous faites allusion. Comme mes collègues l'ont indiqué, les membres de la communauté 2SLGBTQ+ accusent souvent des retards dans le dépôt de leur demande. Mon collègue M. Abou Hamrah a précisé dans son intervention que les personnes qui n'ont pas révélé leur

claims, as well as survivors of gender-based violence, as my colleague has also said. People who have experienced trauma do take time, oftentimes, to claim. This is something recognized by the IRB. There are guidelines through the IRB for sexual orientation and gender identity issues, so for gender violence and sexuality reasons, et cetera. These guidelines are not necessarily taken into account with the one-year bar.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** There are three provinces in Canada where there is no funding for immigration and refugee legal aid services whatsoever: New Brunswick, Prince Edward Island and Saskatchewan.

Legal Aid Ontario has advised us, as we're on the subject of legal aid, that the cost of a judicial review application and the cost of a PRRA, all of that together, will create a greater strain on their resources than the typical process of claims that go through the IRB. As we are considering the efficiency of the system, as well as the strains on the public purse, that also goes to provincial legal aid societies. The way this bill is drafted now will have an increased impact on those legal aid societies and their abilities to provide the funding that claimants need in order to access the system in a timely fashion.

**The Chair:** Mr. Abou Hamrah, you have a few seconds. Senator McPhedran will direct a question to you, sir, and you will be able to add in.

**Senator McPhedran:** Feel welcome to respond to that and also to this particular question. I wanted to give you an opportunity to share more information with us. I wanted to be clear that, in my chosen family, I have an adopted trans son who escaped honour killings across three countries before we were finally able to get him to Canada. I want to hear more from you, please, about the impact if this bill were to become law.

**Basel Abou Hamrah, Vice President, Canadian Council for Refugees:** Thank you so much for this opportunity. First, I would like to talk about legal aid in Alberta. Refugee claimants in Alberta are not allowed to obtain a lawyer unless they have done their eligibility interview. In Alberta, legal aid lawyers cannot support the application process, which is an integral part of the refugee claim. It has a huge implication for seeing delays in the submission of refugee claims for even more than a year.

For the other questions, Bill C-12 has serious implications for LGBTQ and trans refugees, including students and workers who may later need protection. Many do not claim asylum

orientation sexuelle peuvent ne pas se sentir en sécurité ou ne pas faire confiance aux systèmes pour se manifester et déposer leur demande, tout comme les victimes de la violence fondée sur le sexe, ce dont mon collègue a aussi parlé. Les personnes qui ont subi un traumatisme ont souvent besoin de temps pour présenter une revendication. C'est un fait reconnu par la CISR, qui a adopté des lignes directrices au sujet des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, ainsi que de violence sexiste, de sexualité, etc. Ces lignes directrices ne sont pas nécessairement prises en compte dans le délai d'un an.

**M. Bercovitch Sadinsky :** On recense trois provinces au Canada où il n'y a aucun financement pour les services d'aide juridique en matière d'immigration et de réfugiés : le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

À ce propos, le témoin d'Aide juridique Ontario nous a appris que le coût combiné d'une demande de contrôle judiciaire et d'une ERAR pèsera davantage sur ses ressources que le processus habituel de traitement des demandes par la CISR. Il faut en être conscient, tandis que nous examinons l'efficacité du système ainsi que les pressions qui s'exercent sur les finances publiques, parce que cela concerne également les sociétés d'aide juridique provinciales. À la façon dont le projet de loi est actuellement rédigé, l'impact sur ces sociétés d'aide juridique et sur leur capacité à fournir le financement dont les demandeurs ont besoin pour accéder au système en temps opportun sera encore plus grand.

**La présidente :** Monsieur Abou Hamrah, vous allez disposer de quelques secondes pour préciser votre pensée et pour répondre à la question de la sénatrice McPhedran.

**La sénatrice McPhedran :** Je vous invite à préciser vos propos de tout à l'heure et à répondre à ma question également. Je veux vous donner l'occasion de nous fournir davantage d'informations. Je tiens à préciser que, dans ma famille choisie, j'ai un fils transgenre qui a fui les tueries commises dans trois pays avant que nous puissions enfin le faire venir au Canada. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les répercussions que ce projet de loi aurait s'il était adopté.

**Basel Abou Hamrah, vice-président, Conseil canadien pour les réfugiés :** Merci beaucoup de me donner l'occasion de m'exprimer. Je commencerai par parler de l'aide juridique en Alberta. Les demandeurs d'asile dans cette province ne peuvent se prévaloir des services d'un avocat tant qu'ils n'ont pas passé leur entrevue visant à déterminer la recevabilité de leur dossier. En Alberta, les avocats de l'aide juridique ne peuvent pas aider les demandeurs dans les démarches d'admission, qui font partie intégrante de la demande d'asile. Cela a des conséquences considérables comme des retards de plus d'un an dans le dépôt des demandes d'asile.

Pour ce qui est des autres questions, le projet de loi C-12 a de graves répercussions sur les réfugiés LGBTQ et transgenres, notamment les étudiants et les travailleurs qui pourraient avoir

immediately, not because they are unsafe, but because disclosure has previously led to arrest, violence or rejection. Delay is often a survival strategy.

Bill C-12 turns the survival instinct into a liability. Rigid timelines and restricted access to a full hearing risks excluding people whose danger is real but who needed time to feel safe enough to speak.

For LGBTQ and trans people, fair hearings and privacy are essential. Identity-based persecution requires careful, trauma-informed assessment and not speed-driven decisions.

Even if Bill C-12 appears neutral on its face, but its implication is not. It will disproportionately harm people whose identities have already made survival dangerous.

I urge the Senate to amend this bill to ensure protection is not denied to those who need time to stay alive. Thank you.

**The Chair:** Senator McPhedran, Senator Senior, has indicated she is ceding her time to you so you may continue.

**Senator Senior:** You asked my question.

**Senator McPhedran:** Thank you. Let me thank each of the panel for being with us.

You would have heard my previous question about a favourite anecdote about gaming the system, which is not fact-based. Hopefully, we will be more aware of that when we hear it in the chamber.

My question to you is, is there a pivotal amendment here or two amendments? We are constantly engaged in a pragmatic process. We have some vociferous advocates for turning back the clock in Canada.

Are there one or two pivotal amendments that those of us who are deeply concerned about the cruelty and stupidity of this bill in relation to immigration should be focused on?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Yes. There are many amendments that this bill needs, but if I were to identify one or two, the first would be an elimination of the one-year bar for ineligibility. But to the extent that is not possible, a mandatory oral hearing for those who go through the PRRA process, similar to what the

besoin de protection à l'avenir. Beaucoup ne demandent pas l'asile immédiatement, non pas parce qu'ils ne se sentent pas en danger, mais parce que le fait de révéler leur identité a déjà conduit à des arrestations, des violences ou des rejets. Le retard mis à déposer son dossier est souvent une stratégie de survie.

Le projet de loi C-12 transforme l'instinct de survie en un handicap. Des délais rigides et un accès restreint à une audience complète représentent un risque d'exclusion pour des personnes qui sont réellement en danger, mais qui ont besoin de temps pour se sentir suffisamment en sécurité pour parler.

Pour les personnes LGBTQ et transgenres, des audiences équitables et la protection de la vie privée sont essentielles. La persécution fondée sur l'identité nécessite une évaluation minutieuse tenant compte des traumatismes, et non une prise de décision hâtive.

Même si le projet de loi C-12 semble neutre à première vue, ses implications ne le sont pas. Il nuira de manière disproportionnée aux personnes dont l'identité constitue déjà un risque pour leur survie.

J'exhorte le Sénat à modifier ce projet de loi afin de garantir que la protection ne soit pas refusée à ceux qui ont besoin de temps pour rester en vie. Je vous remercie.

**La présidente :** Sénatrice McPhedran, la sénatrice Senior a indiqué qu'elle vous cédait son temps de parole afin que vous puissiez poursuivre.

**La sénatrice Senior :** C'est que vous avez posé ma question.

**La sénatrice McPhedran :** Merci. Permettez-moi de remercier chacun de nos témoins pour leur présence.

Tout à l'heure, je vous ai relaté une anecdote au sujet de ceux qui exploitent le système, anecdote qui n'est fondée sur aucun fait. J'espère que nous en serons plus conscients quand elle ressurgira à la Chambre.

Voici ma question : aimeriez-vous voir un amendement ou deux par-dessus tout? Nous sommes empêtrés dans un processus pragmatique. Certains plaident avec véhémence en faveur d'un retour en arrière au Canada.

Devrait-on se concentrer sur un ou deux amendements fondamentaux en vue de corriger le caractère cruel et stupide de ce projet de loi sur l'immigration que nous trouvons préoccupant?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Oui. Ce projet de loi nécessite de nombreux amendements, mais si je devais me limiter à un ou deux, je chercherais d'abord à supprimer la période d'irrecevabilité d'un an. Toutefois, si cela n'est pas possible, une audience orale obligatoire pour les personnes qui passent par le

SIM did in 2019, would be the greatest reduction-of-harm pathway that the Senate could take at this stage.

Ensuring an oral hearing would allow claimants to address concerns that the decision maker deciding on their risk of prosecution would face, assuage any concerns about certain things that may be unclear and give them the procedural protections that are a bare minimum for a first-risk assessment.

Get rid of the ineligibility but, if that cannot happen, at least give people a hearing.

**Mr. Eisen:** Thank you. I would add that, again, we would recommend scrapping the ineligibility provisions. But if that is not possible, in addition to what my colleague Mr. Bercovitch Sadinsky has said, adding some exceptions, basically exemptions to the one-year bar for surplus claims; claims made in countries where circumstances in the country of origin have changed; exemptions for claims based on sexual orientation or gender violence, unaccompanied minors; and, as my colleagues have referred to already, people from moratorium countries to avoid this legal limbo situation we have spoken about already. I think those are all essential.

**Ms. Sreenivasan:** I would add that the one-year bar and the mass cancellation provision are huge overreach powers that have dangerous consequences for a current government that wants a class of people, people from a country. The risk of discrimination is so high. But a future government with those legal powers could take it even further.

It is part of global trends that states are trying to deny a context of people who, like you or I would if our and our families' lives were in danger — are seeking protection and trying to create mass powers to prevent.

We need a wholesale, new approach, but the one-year bar ineligibility provisions deleted or, failing that, exemptions. And the mass cancellation powers are also extremely new, dangerous terrain, and so we would focus on you removing those.

**Senator McPhedran:** Thank you.

**Ms. Ranger:** Thank you. I wholeheartedly agree with my colleagues. We have similar amendments proposed in our brief. The one-year bar, frankly, is extremely prejudicial and should be removed.

processus d'ERAR, semblable aux mesures spéciales concernant l'immigration en 2019, serait la meilleure solution que le Sénat pourrait recommander à ce stade pour réduire les méfaits.

La garantie d'une audience permettrait aux demandeurs de répondre aux préoccupations des décideurs chargés d'évaluer les risques de persécution, d'apaiser toute inquiétude concernant certains points pouvant demeurer flous et de bénéficier des protections procédurales minimales requises pour une première évaluation du risque.

Supprimez les dispositions sur l'irrecevabilité et, si ce n'est pas possible, accordez au moins une audience aux intéressés.

**Me Eisen :** Merci. J'ajouterais que, là encore, nous recommandons de supprimer les dispositions d'irrecevabilité. Toutefois, si cela n'est pas possible, en plus de ce que vient de dire M. Bercovitch Sadinsky, il faudrait prévoir des exceptions, principalement en ce qui a trait au délai d'un an pour représenter une nouvelle demande, aux demandes présentées dans un pays d'origine où la situation a changé, aux exemptions dans le cas des demandes fondées sur l'orientation sexuelle ou la violence sexuelle et sexiste, à la situation des mineurs non accompagnés et, comme mes collègues l'ont déjà indiqué, aux personnes provenant de pays sous moratoire, cela pour éviter cette situation d'incertitude juridique dont nous avons déjà parlé. J'estime que toutes ces mesures sont essentielles.

**Mme Sreenivasan :** J'ajouterais que l'interdiction d'un an et la disposition d'annulation massive constituent des pouvoirs excessifs qui ont des conséquences dangereuses pour un gouvernement actuel qui souhaite exclure une catégorie de personnes, les ressortissants d'un pays donné. Le risque de discrimination est très élevé, mais un futur gouvernement disposant de ces pouvoirs légaux pourrait aller encore plus loin.

Cela s'inscrit dans la tendance mondiale qui voit les États tenter de nier la situation de personnes qui, comme vous ou moi le ferions si notre vie et celle de notre famille étaient en danger, cherchent à se protéger, et ces États créent des pouvoirs de masse pour les en empêcher.

Il nous faut une nouvelle approche globale, mais nous devons supprimer les dispositions relatives à l'inéligibilité d'un an, ou, à défaut, fixer des exemptions. Les pouvoirs d'annulation massive constituent aussi un nouveau terrain extrêmement dangereux, et nous nous concentrerons sur leur suppression.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**Mme Ranger :** Merci. Je suis tout à fait d'accord avec mes collègues. Nous proposons des amendements semblables dans notre mémoire. Franchement, l'interdiction d'un an est extrêmement préjudiciable et devrait être supprimée.

If it cannot be removed, we could amend it to be the last entry, not the first, to include the exemptions my colleagues have mentioned and that there be an enhanced PRRA, a hearing for that PRRA and an appeal mechanism for a rejected PRRA. I would agree with that.

For the mass cancellation powers as well, that is incredibly preoccupying. We don't know how it will be used, which is a large part of the problem. As Ms. Sreenivasan said, we have seen — with global trends — how that is used to discrimination. We find that extremely preoccupying.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Muggli:** I'm interested in knowing if any of the panellists have a contrary view that perhaps a better route here to address efficiency is simply expanding the capacity of the IRB? We are hearing this over and over. Is there anyone who has a contrary view to that? Didn't think so. Thank you.

Another question for Mr. Eisen and Mr. Bercovitch Sadinsky: Do you have concerns about the constitutionality of this bill? I'll start with Mr. Eisen.

**Mr. Eisen:** Yes. I think if you go back to the *Singh* decision, the basis of our refugee system for, I think, now 41, 42 years, there are serious issues raised by this bill about whether the fundamental rights contained in section 7 of the Charter are going to be respected, whether we will meet our international obligations and whether any of this is in compliance with the fundamental issues that are raised by the Charter. I'm very concerned with the constitutional implications of this bill.

I think this is another area where we are going to see potential litigation. It raises, again, this issue of efficiency and court capacity, things like that. I think it is important to consider all of those things together.

**Senator Muggli:** And people who live in provinces that don't have legal aid access.

Mr. Bercovitch Sadinsky?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** I think what all of us around the table can safely assume is that, if the bill passes as currently drafted, it will be the subject of litigation. That litigation is likely to challenge the constitutionality, which will be a question to be answered by the courts.

It will also introduce an amount of uncertainty into the system for those individuals who are affected by this bill and the system as a whole. These are the kinds of measures that get litigated and overturned by the courts. It is a huge amount of uncertainty and resources.

Si nous ne pouvons pas la supprimer, nous pourrions la modifier afin de l'appliquer à la dernière entrée et non à la première. Nous pourrions ainsi inclure les exemptions mentionnées par mes collègues et améliorer l'examen des risques avant renvoi, l'ERAR. Nous y inclurions aussi une audience pour cet ERAR et un mécanisme d'appel dans les cas de refus. J'appuierai volontiers cela.

Les pouvoirs d'annulation massive sont aussi extrêmement préoccupants. Nous ne savons pas comment ils seront utilisés, ce qui constitue une grande partie du problème. Comme l'a dit Mme Sreenivasan, les tendances mondiales ont démontré qu'ils sont utilisés à des fins discriminatoires. Nous trouvons cela extrêmement préoccupant.

**La présidente :** Merci.

**La sénatrice Muggli :** J'aimerais savoir si l'un des témoins a une opinion contraire, si l'un de vous pense que, pour améliorer l'efficacité, il serait préférable d'accroître la capacité de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la CISR. Nous entendons dire cela un peu partout. L'un de vous est-il de cet avis? Je ne pense pas. Merci.

J'ai une autre question pour MM. Eisen et Bercovitch Sadinsky : doutez-vous de la constitutionnalité de ce projet de loi? Monsieur Eisen, allez-y.

**Me Eisen :** Oui. Je pense que, si l'on revient à l'arrêt *Singh*, qui est à la base de notre système d'accueil des réfugiés depuis 41 ou 42 ans, ce projet de loi soulève de graves questions sur le respect des droits fondamentaux énoncés à l'article 7 de la Charte, sur le respect de nos obligations internationales et sur la conformité de tout cela aux principes fondamentaux de la Charte. Les implications constitutionnelles de ce projet de loi me préoccupent beaucoup.

À mon avis, ce domaine risque lui aussi de causer des litiges. Encore une fois, il remet en question l'efficacité et la capacité des tribunaux. Je pense qu'il est important de considérer tous ces enjeux en même temps.

**La sénatrice Muggli :** Ainsi que la situation des gens qui vivent dans des provinces qui n'ont pas accès à l'aide juridique.

Monsieur Bercovitch Sadinsky, allez-y.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Je crois que nous sommes tous convaincus ici que, si le projet de loi est adopté avec son libellé actuel, il fera l'objet d'un litige. Ce litige remettra probablement en cause la constitutionnalité du libellé, et les tribunaux devront trancher la question.

Cela créera aussi une certaine incertitude dans l'ensemble du système et pour les personnes touchées par ce projet de loi. C'est le genre de mesures que les tribunaux contestent et renversent. Tout cela nécessitera énormément de ressources.

I would urge senators to ensure that Parliament gets this bill right the first time before it goes to court and is sent back to Parliament to fix it later on.

I echo my colleague Mr. Eisen in saying that the decision by the Supreme Court of Canada in *Singh* was clear that where there are credibility concerns regarding an individual's refugee claim, they must be entitled to an oral hearing before they get sent home.

Currently, the legislation does allow for a hearing to be held when there are credibility concerns around a PRRA, but what we see in our practice is officers often sidestep this requirement, deciding cases where they may have credibility concerns on other grounds. It is very common that these kinds of decisions are the subject of judicial review in the Federal Court because of veiled credibility findings where officers, as I said, sidestep procedural fairness and an individual's right to a hearing by saying, "You didn't have enough evidence, so you haven't satisfied me," which is really saying, "I don't believe you," in a different way.

**Senator Petitclerc:** Thanks to your question, Senator McPhedran, many points were put clearly in front of us. I thank you for that.

My question is on the first or last entry. What I'm seeing is all of you support that it should be the last entry. Am I correct on that? I wanted to dive into that, but I think it is quite clear.

Maybe what I need to understand better is you talked a lot about the PRRA and the challenges. Many witnesses have come back on the need for oral hearings and appeals. Is there something else that is challenging with going to a PRRA? Maybe just give us a little more for that.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Yes, there is. I'll answer briefly so that other witnesses can answer as well.

The other major issue with the PRRA is individuals who are in the PRRA process who are refused, where a person has gone through the PRRA process and the officer has decided they do not face a risk; they do not benefit from an automatic stay of removal.

**Senator Petitclerc:** Just for my understanding, we have the 12 months. The person is over the 12 months, for example, so they go to a PRRA.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Why don't I walk you through the life cycle of one of these?

**Senator Petitclerc:** I would love you to walk me through that.

J'exhorte les sénateurs à veiller à ce que le Parlement adopte ce projet de loi avec un libellé adéquat dès la première lecture pour qu'il ne soit pas renvoyé devant les tribunaux, puis renvoyé à nouveau au Parlement pour qu'il le corrige.

Je suis d'accord avec mon collègue, M. Eisen. L'arrêt *Singh* de la Cour suprême du Canada affirme clairement que s'il y a des doutes quant à la crédibilité de la demande d'asile d'une personne, celle-ci doit avoir droit à une audience avant d'être renvoyée dans son pays.

À l'heure actuelle, la loi permet la tenue d'une audience quand les résultats de l'ERAR laissent planer le doute. Cependant, dans notre pratique, nous constatons que les agents contournent souvent cette exigence et statuent sur des cas qui les incitent à douter de la crédibilité des demandeurs pour d'autres motifs. Leurs décisions font très souvent l'objet d'un contrôle judiciaire devant la Cour fédérale à cause du voile qui entoure leurs conclusions. Les agents contournent l'équité procédurale et le droit à une audience en disant à la personne qu'elle n'a pas présenté suffisamment de preuves pour les convaincre. En fait, ils lui disent tout simplement qu'ils ne croient pas ce qu'elle affirme.

**La sénatrice Petitclerc :** Grâce à votre question, sénatrice McPhedran, de nombreux points nous ont été clairement présentés. Je vous en remercie.

Ma question porte sur la première ou la dernière entrée. Vous semblez tous penser que l'offre d'un ERAR devrait avoir lieu à la dernière entrée. Est-ce que je me trompe? Je voulais approfondir cette question, mais il me semble que la réponse est claire.

J'aurais besoin de mieux comprendre l'ERAR et les défis qu'il pose. De nombreux témoins sont revenus sur la nécessité des audiences et des appels. Voyez-vous d'autres difficultés dans le cadre du processus d'ERAR? Vous pourriez peut-être nous expliquer cela plus en détail.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Oui, ce processus pose certains défis. Je vais répondre brièvement pour que d'autres témoins puissent y ajouter leur grain de sel.

L'autre problème majeur lié à l'ERAR concerne les personnes qui ont suivi le processus, mais qui sont jugées irrecevables, car l'agent décide qu'elles ne courent aucun risque dans leur pays. Ces personnes ne bénéficient pas d'un sursis automatique au renvoi.

**La sénatrice Petitclerc :** Si je comprends bien, le délai de 12 mois est établi. Si la personne dépasse ces 12 mois, elle fait une demande d'examen des risques avant renvoi, un ERAR.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Voulez-vous que nous suivions ensemble le cycle d'un de ces cas?

**La sénatrice Petitclerc :** Oui, cela m'aiderait beaucoup.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** If this bill passes as drafted, an individual will make a claim for protection. They will identify to IRCC or CBSA that they fear persecution in their home country. They will be found ineligible because they took more than a year. Then, provided they are not from a moratorium country where there are no removals, at some point when CBSA is ready to remove them, they will be invited to the PRRA process. They will provide forms and documents showing why they face a risk of persecution, and an IRCC officer will make a determination on whether they face that risk and whether they can be removed. That is the process as it is set out.

Should the officer say, no, what happens next is that the individual does have the right to seek judicial review in the Federal Court, but, in the meantime, they can be deported while the Federal Court determines whether the officer made a mistake or not.

This is something that is not the case at the board where a person has a stay of removal while they go to the Refugee Appeal Division, which only takes about three months to issue their decision, or when they seek judicial review in the Federal Court.

For these people, this is the first time their risk is being assessed, and they can be deported while the court determines whether the officer has made a mistake. If, ultimately, it turns out that the officer did make a mistake but that person is in their home country, there are dire consequences. Another measure that could be taken within the parameters of this bill is to ensure that individuals seeking judicial review of a negative decision cannot be removed while the court is deciding whether that decision should be allowed to stand.

**Senator Petitclerc:** This could happen without the possibility of an oral hearing?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Yes, never an oral hearing.

**Senator Petitclerc:** That was very helpful for me. Thank you.

**Senator Boudreau:** Mr. Bercovitch Sadinsky, you said if Bill C-12 passes, there likely will be litigation. You just walked us through the process. Knowing that the Supreme Court of Canada has already ruled that there should be mandatory oral hearings, yet Bill C-12 is basically removing that right, legally. I'm trying to wrap my head around what the federal government is thinking if they already have a Supreme Court ruling that says oral hearings are mandatory. How do they expect this bill to get through and it become law without future litigation?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Si ce projet de loi est adopté tel quel, une personne pourra présenter une demande de protection. Elle dira à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, ou à l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, qu'elle craint d'être persécutée dans son pays d'origine. Elle sera jugée irrecevable, parce qu'elle a attendu plus d'un an pour le faire. Ensuite, si cette personne ne vient pas d'un pays faisant l'objet d'un moratoire où l'on ne renvoie pas les réfugiés, elle sera invitée à suivre le processus d'ERAR quand l'ASFC s'apprêtera à la renvoyer dans son pays. Elle remplira des formulaires et soumettra des documents expliquant pourquoi elle risque d'être persécutée. Un agent de l'IRCC déterminera alors si la personne court ce risque ou s'il faut la renvoyer dans son pays. Voilà en quoi consiste le processus.

Si l'agent juge la personne non admissible, elle aura le droit de demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale. Toutefois, entre-temps, elle risque d'être renvoyée dans son pays pendant que la Cour fédérale détermine si l'agent a fait une erreur ou non.

Les choses ne se passent pas ainsi devant la Commission, car la personne bénéficie d'un sursis au renvoi le temps de se présenter devant la Section d'appel des réfugiés — qui rend sa décision dans les trois mois qui suivent — ou si elle demande un contrôle judiciaire devant la Cour fédérale.

Pour les personnes dont nous parlons, c'est la première fois que leur risque est évalué, et elles peuvent être renvoyées pendant que le tribunal détermine si l'agent a commis une erreur. S'il s'avère que l'agent a effectivement commis une erreur et que la personne se retrouve dans son pays d'origine, les conséquences sont désastreuses. Ce projet de loi garantit cependant que les personnes qui demandent un contrôle judiciaire à la suite d'une décision négative ne peuvent pas être renvoyées pendant que le tribunal détermine si la décision de l'agent doit être maintenue ou non.

**La sénatrice Petitclerc :** Cela pourrait se produire sans la possibilité d'une audience?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Oui, il n'y a jamais d'audience.

**La sénatrice Petitclerc :** Vous m'avez beaucoup aidée, merci.

**Le sénateur Boudreau :** Monsieur Bercovitch Sadinsky, vous avez dit que si le projet de loi C-12 était adopté, il déclencherait probablement des litiges. Vous venez de nous expliquer le processus. Sachant que la Cour suprême du Canada a déjà statué que les audiences sont obligatoires, le projet de loi C-12 supprime en fait ce droit juridique. J'essaie de comprendre ce que pense le gouvernement fédéral, puisque la Cour suprême a déjà stipulé que les audiences sont obligatoires. Comment peut-il espérer que ce projet de loi soit adopté et devienne loi sans donner lieu à des litiges?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Senator, I am also trying to wrap my head around that. I think that's helpful. That question was put to the Minister of Public Safety yesterday at SECD when he assured senators that, yes, it is constitutional. The Department of Justice Canada's constitutional review says, yes, the PRRA is an appropriate method of determination. But as we have walked through over the course of this hearing this morning, there are significant challenges in the PRRA, both in terms of how it is expected to operate and how it operates in practice.

It is important to remember that when the minister talks about how the PRRA has been accepted as an appropriate risk assessment, that is for people where the board has already made a decision. Maybe a year has passed before they are being sent back to their country, so we have to determine whether something new has arisen or there is some new evidence. Most PRRAs are refused on that basis because the first risk assessment was negative and that person had the right to go to the board.

For people who have never had a risk assessment anywhere in the world, I remind you that individuals have an oral hearing if they have made a claim already in a Five Eyes country. People who made a claim in the U.S., the U.K., Australia or New Zealand, those individuals get an oral hearing.

What is different from the folks who are ineligible under Bill C-12's provisions? Only how long they took to institute their claim. No one has ever determined whether they faced a risk. My colleagues have set out why it is perfectly legitimate that a person may make a claim after a certain amount of time.

Absolutely, senator, it is not clear where the government wants to go with this in terms of constitutionality. I can assure you that if the bill passes as drafted, it will be before the courts.

**Mr. Abou Hamrah:** I want to talk about the implications of the PRRA process for LGBTQ folks. I have seen how hard it is for trans people to explain their identity on paper without support. I have seen queer students struggle to gather evidence when their families don't even know who they are. These cases require time, trust and careful trauma-informed decision making, but Bill C-12 prioritizes speed over safety. It pushes people away from independent hearings and into a weaker process where nuance, trauma and identity-based persecution are easier to miss. This is the PRRA process.

**The Chair:** Senator Miville-Dechêne, welcome.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Monsieur le sénateur, j'essaie moi aussi de comprendre cela. J'y ai trouvé une réponse possible. Cette question a été posée hier au ministre de la Sécurité publique pendant la séance du Comité sénatorial des affaires économiques et du développement social. Il a répondu aux sénateurs qu'en fait, cette mesure est constitutionnelle. L'examen constitutionnel du ministère de la Justice du Canada a conclu qu'en effet, l'ERAR est une méthode de détermination appropriée. Mais comme nous l'avons vu pendant nos débats de ce matin, l'ERAR pose des défis importants, autant en théorie qu'en pratique.

Soulignons que, quand le ministre a affirmé que l'ERAR était considéré comme une évaluation appropriée des risques, il pensait aux personnes pour lesquelles la Commission a déjà pris une décision. Il peut s'écouler un an avant qu'elles soient renvoyées dans leur pays, alors nous devons déterminer si quelque chose de nouveau s'est produit ou s'il existe de nouveaux éléments de preuve. La plupart des ERAR sont rejetés parce que la première évaluation des risques était négative et que la personne avait le droit de s'adresser à la Commission.

Dans le cas des personnes dont on n'a jamais évalué les risques quelque part dans le monde, je vous rappelle que celles qui ont déjà déposé une demande dans un pays partenaire du Groupe des cinq ont droit à une audience. Les personnes qui ont déposé une demande aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie ou en Nouvelle-Zélande ont droit à une audience.

Qu'est-ce qui différencie ces personnes de celles qui ne sont pas admissibles en vertu des dispositions du projet de loi C-12? Seulement le délai dans lequel elles présentent leur demande. Personne n'a déterminé si elles courent vraiment des risques. Mes collègues ont expliqué pourquoi il est tout à fait légitime qu'une personne puisse présenter une demande au bout d'un certain temps.

Vous avez tout à fait raison, monsieur le sénateur, on ne sait pas très bien où le gouvernement veut en venir en termes de constitutionnalité. Je suis convaincu que, si ce projet de loi est adopté tel quel, il sera porté devant les tribunaux.

**M. Abou Hamrah :** Je voudrais parler des implications du processus d'ERAR pour les personnes LGBTQ. J'ai vu à quel point il est difficile pour les personnes transgenres d'expliquer leur identité sur papier sans l'aide d'un professionnel. J'ai vu des étudiants queers s'efforcer de rassembler des preuves alors que leurs familles ne savent même pas qui ils sont. Ces cas nécessitent du temps, de la confiance et une prise de décision prudente qui tient compte des traumatismes. Malheureusement, le projet de loi C-12 privilégie la rapidité au détriment de la sécurité. Il éloigne les gens des audiences indépendantes et les oriente vers un processus plus faible par lequel les nuances, les traumatismes et les persécutions fondées sur l'identité sont plus faciles à ignorer. C'est le processus d'ERAR.

**La présidente :** Sénatrice Miville-Dechêne, bienvenue.

**Senator Arnold:** Thank you all for this important testimony. I, too, have a question for Mr. Bercovitch Sadinsky.

Thank you for bringing up the lack of legal aid in places such as New Brunswick. We are very fortunate to have some refugee clinics that are doing incredible work. I spoke to one recently.

I want to bring up a different topic. You obliquely referred to it. In New Brunswick, we have an aging demographic. We know that, over the next 10 years, we will need 130,000 new people to come into our province to fill jobs in construction, health care and in important roles in our communities.

You mentioned that you had presented to the government this idea of streamlining into the process people who are already working. What was the reaction to that?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Senator, we are still waiting. Those proposals were sent to the previous minister in early 2025, perhaps even late 2024. No, there has been no take-up on that particular proposal.

You raise a very important issue in terms of the ability of individuals in New Brunswick to access protection. We saw this a couple of years ago where the federal government, in response to concerns in some larger metropolitan areas about services for refugees, that individuals were being transferred, in particular, to New Brunswick, and the folks at the clinics in New Brunswick were doing unbelievable work. But a lot of those claimants who were transferred to New Brunswick ended up leaving the province in part because they could not access lawyers because there wasn't legal aid available for them. I understand legal aid is not really at the heart of this bill, but the refugee determination system and the immigration system as a whole, where we push in one place, something moves in another, and when we pull somewhere else, something moves somewhere else. Each one of these provisions that are in this bill is going to have some knock-on effect down the line.

The government really does need to rethink how we can best ensure a fair system that gives fast yeses and fast nos, efficiently and fairly, with procedural protections for those who come before it, whether that means access to justice in terms of legal aid or whether that means access to the board and oral hearings. I don't think there is anyone around the table today who would say that the system is not in need of reform, but Bill C-12 is not it. Bill C-12 is not going to address efficiency. It's not even going to address fraud, as the minister said.

**La sénatrice Arnold :** Je vous remercie tous de nous présenter cet important témoignage. J'ai moi aussi une question pour M. Bercovitch Sadinsky.

Je vous remercie d'avoir parlé de l'absence d'aide juridique dans certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick. Nous avons beaucoup de chance d'avoir des cliniques pour réfugiés. Ces cliniques font un travail incroyable. J'ai parlé aux travailleurs de l'une d'entre elles il n'y a pas très longtemps.

Je vais cependant aborder un autre sujet auquel vous avez fait allusion de façon indirecte. La population du Nouveau-Brunswick est vieillissante. Nous savons qu'au cours de ces 10 prochaines années, il faudra 130 000 nouveaux arrivants dans notre province pour occuper des emplois dans les domaines de la construction, des soins de santé et d'autres postes importants dans nos collectivités.

Vous nous avez dit que vous aviez suggéré au gouvernement de simplifier le processus pour les demandeurs qui ont déjà un emploi. Quelle a été sa réaction?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Honorable sénatrice, nous attendons toujours une réponse. Ces propositions ont été envoyées au ministre précédent au début de 2025, peut-être même à la fin de 2024. Non, notre suggestion n'a pas été retenue.

Vous soulevez une question très importante au sujet de l'accès à la protection au Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté cela il y a quelques années quand, en réponse aux préoccupations exprimées dans certaines grandes régions métropolitaines au sujet des services offerts aux réfugiés, le gouvernement fédéral a transféré des personnes. Il avait transféré la plupart d'entre elles au Nouveau-Brunswick, car les cliniques de cette province faisaient un travail incroyable. Mais un grand nombre de ces demandeurs ont fini par quitter la province, en partie parce qu'ils n'avaient pas accès à des avocats d'aide juridique. Je comprends que l'aide juridique n'est pas vraiment au cœur de ce projet de loi, mais le système de détermination du statut de réfugié et le système d'immigration dans son ensemble fonctionnent de telle manière que quand nous poussons à un endroit, quelque chose bouge à un autre endroit, et quand nous tirons ailleurs, quelque chose bouge ailleurs. Chacune des dispositions de ce projet de loi aura des répercussions en aval.

Le gouvernement devrait envisager une meilleure façon de garantir un système efficace et équitable qui donne rapidement des réponses positives ou négatives. Ce système devrait assurer des protections procédurales pour les personnes qui comparaissent, en leur offrant l'accès à la justice par l'aide juridique ou à la commission et aux audiences. Je suis sûr que tout le monde, autour de cette table, pense que ce système a besoin de réformes. Mais à mon avis, le projet de loi C-12 ne résout pas la question. Il n'améliorera pas l'efficacité. Il ne luttera même pas contre la fraude, comme l'a dit le ministre.

This bill is lacking, and to the extent that the government thinks that this bill is the answer to whatever ails the system, it has something else coming to it.

**Senator Arnold:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Like many senators, I am very concerned about the announced measures for refugees. Refugees in general are very fragile. I tried to do some research — which was inconclusive — on what's being done in other countries. I do that to see whether Canada is ahead of the curve or falling behind. I didn't find any country — I didn't go through all of them, so correct me if I'm wrong — where there were such long delays — we're talking two years — to apply for refugee status. I heard you say that, in the Five Eyes countries, there's always an in-person hearing.

How do you evaluate this new bill based on what's being done in other countries? I know that in Europe, rules are much stricter in general, but refugees must submit their refugee status application as soon as possible after arriving in the country. Systems are very different from one another. Are we ahead of everybody or not?

[*English*]

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** I think part of the reason that the research may not have revealed countries that allow you to claim refugee protection after a certain number of years is, in part, connected to — the UNHCR's minimum standards, which suggest that claims should be made at the earliest opportunity, but there isn't a time attached to that. We have to consider, in the circumstances of an individual, what makes sense to be the earliest opportunity?

We have heard why individuals may delay, but critically, the issue of delay goes to the credibility of a claim. That is something that is considered by the board in every claim where there has been a delay. If an individual has not sought protection at potentially the earliest opportunity, a board member will put to them, "You know, you came to Canada two years ago. Why didn't you make a claim when you first arrived?" That person might say, "Well, I came as a student, and I had a student visa, and I had a pathway to permanent residence, and so I didn't need to make a refugee claim because I had this pathway. But now, you know, I wasn't able to finish my studies, or the system changed, and so I can't go back to my country because —"

**Senator Miville-Dechêne:** I get it. So what about oral hearings? Are they the norm elsewhere?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** Yes.

**Senator Miville-Dechêne:** Where? Everywhere? Just the Five Eyes?

Ce projet de loi est insuffisant. Si le gouvernement pense que ce projet de loi est la réponse à tous les maux du système, il se trompe lourdement.

**La sénatrice Arnold :** Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Comme plusieurs sénateurs, les mesures annoncées pour les réfugiés m'inquiètent beaucoup. Ils sont très fragiles en général. J'ai essayé de faire une recherche — qui n'a pas été concluante — sur ce qui se passe dans les autres pays. Je l'ai fait pour savoir si le Canada est en avance ou en retard. Je n'ai pas vu de pays qui avaient des délais aussi longs, soit deux ans, pour demander le statut de réfugié — corrigez-moi si j'ai tort. Je vous ai entendus dire que, dans le Groupe des cinq, il y a toujours une audience individuelle en personne.

Donc, comment évaluez-vous ce nouveau projet de loi par rapport à ce qui se passe dans les autres pays? Je sais qu'en Europe, c'est beaucoup plus sévère en général, mais on dit qu'il faut demander le statut de réfugié le plus tôt possible en arrivant dans le pays. Ce sont des systèmes très différents. Sommes-nous en avance sur tout le monde ou non?

[*Traduction*]

**M. Bercovitch Sadinsky :** Je pense qu'une des raisons pour lesquelles votre recherche n'a pas révélé de pays permettant de demander l'asile après un certain nombre d'années provient, en partie, des normes minimales du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Ces normes suggèrent que les demandes doivent être présentées dès que possible, mais sans préciser de délai. Nous devrions cependant examiner au cas par cas ce qui constitue le délai le plus court possible.

Nous avons entendu les raisons pour lesquelles certaines personnes tardent à présenter leur demande, mais ce retard nuit surtout à la crédibilité de la demande. La commission en tient compte lorsqu'elle examine les demandes présentées en retard. Si une personne n'a pas demandé la protection aussitôt que possible, un membre de la commission lui demandera pourquoi elle n'a pas fait sa demande dès son arrivée au Canada, deux ans auparavant. Il est possible que la personne lui réponde qu'elle est arrivée avec un visa d'étudiant qui lui offrait une voie d'accès à la résidence permanente. Elle ne pensait donc pas avoir besoin de présenter une demande d'asile. Elle ajoutera que, comme elle n'a pas pu terminer ses études, ou comme les règles du système ont changé, elle ne peut pas retourner dans son pays, parce que...

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je comprends. Alors, qu'en est-il des audiences? Sont-elles obligatoires dans d'autres pays?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Oui.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Où? Partout? Seulement dans les pays partenaires du Groupe des cinq?

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** I can't speak for all the countries in the world, but it is — as the UNHCR says, the minimum requirement is that there should be an oral hearing. There doesn't necessarily need to be one where the evidence is overwhelming, but the application should be approved. But where a person is possibly going to be sent back to their home country, there ought to be an oral hearing.

[Translation]

**Ms. Sreenivasan:** That's right. We just received information from the United Nations High Commissioner for Refugees that in most other countries, there is an in-person hearing. It's very important that we keep this basic standard in Canada.

With respect to the delay period, it's important to note that the Convention Relating to the Status of Refugees doesn't say anything about a timeline, and that's the international standard. There is no timeline in the Convention Relating to the Status of Refugees. So why include it here?

[English]

In terms of options for why there is a backlog in Canada, there are important tools that the IRB also has to address delays, which include their capacity where the evidence is overwhelming to not have the oral hearing. But they maintain the importance of having the oral hearing in the context where there is a question that needs to be understood, and they are the world-renowned expert. And the last point I'll make about —

[Translation]

Are we ahead of the curve compared to the rest of the world?

[English]

I want us to remember the role that Canada has played in leading the world on gender-based protection and protection for gender-based claims. We were the first country to recognize that a woman fleeing persecution from a partner can make a claim under the law, in the context of a social group.

Around the world, people have now followed all of the guidelines that the IRB has developed not just for gender-based claims, but for a complete understanding of sexual orientation and gender identity considerations. That is the leadership that we seem to be ready to toss in the garbage can. We need to ask ourselves — on the minister's point from yesterday, we are Canada. Who is Canada? Is this what Canada is going to be willing to relegate?

**M. Bercovitch Sadinsky :** Je ne sais pas ce qu'il en est dans tous les pays du monde, mais, selon le haut-commissariat, les demandeurs doivent au moins avoir une audience. Il n'est pas nécessaire d'en prévoir une si les preuves sont accablantes, mais la demande doit être approuvée. Cependant, quand une personne risque d'être renvoyée dans son pays d'origine, il faut organiser une audience.

[Français]

**Mme Sreenivasan :** Oui, on vient de recevoir les informations du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Dans la majorité des autres pays, il y a une audience orale. C'est une norme de base qu'il est très important de conserver au Canada.

En ce qui concerne la période de délai, il est important de noter que, dans la Convention relative au statut des réfugiés, il n'y a pas d'indications au sujet d'un échéancier. C'est la norme internationale. Il n'y a pas d'échéancier dans la Convention relative au statut des réfugiés. Alors, pourquoi l'inclure ici?

[Traduction]

Si l'interdiction d'un an vise à corriger l'arriéré du traitement des demandes au Canada, la commission dispose d'outils efficaces pour remédier aux retards, notamment la possibilité de ne pas tenir d'audience quand les preuves sont accablantes. Elle souligne cependant l'importance de tenir une audience s'il est nécessaire de mieux comprendre une ambiguïté. La commission est une experte en la matière mondialement reconnue. Et le dernier point que je soulèverai à ce sujet...

[Français]

Est-ce que nous sommes en avance dans le monde?

[Traduction]

N'oublions surtout pas que le Canada était chef de file mondial en matière de protection des genres et des demandes fondées sur le genre. Notre pays a été le premier à reconnaître qu'une femme fuyant la persécution d'un partenaire peut présenter une demande en vertu de la loi, dans le contexte d'un groupe social.

Partout dans le monde, on suit désormais toutes les lignes directrices de la commission, non seulement en examinant les demandes fondées sur le genre, mais pour bien comprendre les considérations relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Nous semblons maintenant prêts à jeter cette réputation à la poubelle. Posons-nous donc la question suivante : comme l'a souligné le ministre hier, nous sommes le Canada. Qui est le Canada? Le Canada est-il prêt à reléguer ces considérations au second plan?

These timeline questions are absolutely essential for gender-based claims. So that is shocking that Canada is willing to sort of go to the back of the line.

**The Chair:** Thank you very much. I will pass the last question to Senator Dean, sponsor of the bill.

**Senator Dean:** I have a quick question to whomever can answer it. I would be interesting in knowing what the success rates are the IRB, with its suite of measures in terms of access to an oral hearing. What percentage of pre-removal risk assessment, or PRRA, applicants find success with those provisions available at the IRB?

**Ms. Murad:** I believe that the PRRA acceptance rate is about 7%. Now, what I would like to note is that this is a — I'm sorry?

**Senator Dean:** It has to be higher.

**Ms. Murad:** The 7% is what we have in our brief. This is what data has been provided by the IRB. It doesn't necessarily only include people who are offered the PRRA as the primary avenue for them. This is also people who have had their claims heard and then been rejected and then been offered this PRRA.

**Mr. Eisen:** I can clarify. The acceptance rate for PRRA, where it goes to an oral hearing, is higher. It is around 30% or 33%, I believe. The acceptance rate at the board varies from year to year, obviously. But I think it's normally — or recently has been at least twice that, so we are talking 60% to 70%. If any of my colleagues have a specific number, they are welcome to add in.

**Mr. Bercovitch Sadinsky:** In terms of the PRRAs that have a hearing, yes, the acceptance rate is higher than for those that don't. But I think we also have to keep in mind some of the reasons that individuals get to PRRAs that have hearings. Most of the folks who do get a hearing from a PRRA are because they have made a claim in some other country. It's unclear the extent to which the fact of having been in some other country may be pulling down the acceptance rate. One imagines that for these individuals under Bill C-12, who have not had any previous claim, have not had a risk assessment, that it might be somewhat higher. But that would be speculation.

**Senator Dean:** I was wondering about the current figures. I'm not speaking about speculation. So somewhere between 60% and 70% I think is what we're told?

**Ms. Sreenivasan:** We can get you some of the stats on the general success rate. I would point out that another important variable to look at is the question of the IRB decisions and how

Ces questions relatives aux délais sont absolument essentielles pour les demandes fondées sur le genre. Il est donc choquant que le Canada soit prêt à se reléguer derrière tous les autres pays.

**La présidente :** Merci beaucoup. Pour la dernière question, je vais céder la parole au sénateur Dean, le parrain de ce projet de loi.

**Le sénateur Dean :** J'ai une petite question à poser à quiconque voudra y répondre. Je voudrais connaître les taux de réussite de la commission grâce à l'accès à une audience. Quel pourcentage de demandeurs d'un examen des risques avant renvoi, un ERAR, obtiennent gain de cause grâce aux audiences que la commission offre?

**Mme Murad :** Je crois que le taux d'acceptation des ERAR est d'environ 7 %. Soulignons cependant qu'il s'agit d'un... pardon?

**Le sénateur Dean :** Ce pourcentage doit être plus élevé.

**Mme Murad :** Notre mémoire cite 7 %. Il découle des données fournies par la commission. Il n'inclut pas seulement des personnes à qui l'ERAR a été proposé comme principale voie de recours. Il inclut également des personnes dont la demande a été examinée, puis rejetée, et à qui l'ERAR a ensuite été proposé.

**Me Eisen :** Permettez-moi de préciser cela. Le taux d'acceptation des ERAR à la suite d'une audience est plus élevé. Il est d'environ 30 ou 33 %, je crois. Les taux d'acceptation de la commission varient d'une année à l'autre, évidemment. Mais je pense qu'il est normalement — ou du moins qu'il l'a été récemment — au moins deux fois plus élevé que cela, soit entre 60 et 70 %. Si l'un de mes collègues a un chiffre plus précis, je le prie de l'indiquer.

**M. Bercovitch Sadinsky :** Pour ce qui est des ERAR qui font l'objet d'une audience, oui, le taux d'acceptation est plus élevé que les autres. Cependant, n'oublions pas certaines des raisons pour lesquelles les gens comparaissent à une audience d'ERAR. La plupart d'entre eux ont présenté une demande dans un autre pays. Nous ne savons pas dans quelle mesure le fait d'avoir séjourné dans un autre pays peut faire baisser le taux d'acceptation. On peut imaginer que, dans le cas des personnes visées par le projet de loi C-12 qui n'ont jamais présenté de demande et dont on n'a jamais évalué les risques, ce taux pourrait être légèrement plus élevé. Mais ce n'est qu'une supposition.

**Le sénateur Dean :** Ma question portait sur les chiffres actuels et non sur des chiffres possibles. Vous me dites donc que ces taux figurent entre 60 et 70 %, c'est cela?

**Mme Sreenivasan :** Nous pouvons vous fournir des statistiques sur le taux de réussite général. Je tiens à souligner l'importance de tenir compte d'autres facteurs, comme la prise

often are they overturned versus the PRRA. You heard clearly from the chairperson yesterday that only 1% of IRB rulings, after an appeal, are even questioned. Only 4% of those that have gone through the RAD. You have a much higher standard that results in a much lower frequency of it being challenged in the courts versus the PRRA. We can get you the stats so you kind of have in the different categories and the different kinds of PRRAs because we use them in different categories now so that you can see.

I will assure you that those stats will speak to the fact that the PRRA is very often challenged and then very often overturned, particularly if it will be found to be the first tool that is used to assess.

I'll just add to Senator Petitclerc. Earlier you asked if there were any other questions you could raise about the PRRA. I think an important thing to remember who is conducting them. The PRRA is overseen by IRCC officials who have far fewer qualifications, but also in a department that is about to undergo massive cuts.

The vision of Bill C-12 is to say, it must be a problem that we have so many people at the IRB. We will create a process that transfers the load to the IRCC. Nothing in the bill addresses the reasons that people flee or the reasons how those people may be seeking protection. So it creates, in a sense, a new queue at the IRC at the PRRA even as they are undercutting the ability of IRCC officials, who are less trained and qualified to manage it, and giving them a restricted tool. That's the only other factor I wanted to add.

**The Chair:** Thank you, everyone. We have come to the end of this panel. I am going to ask the witnesses who have promised to provide data or responses to particular questions. If you could consider doing that by tomorrow, we would be very grateful because we are going to report shortly thereafter.

I would like to thank all the witnesses for your testimony here today.

This is our final panel for today. Thank you to the witnesses who have made the adjustment to join us on the third panel. We welcome Anne Woolger, Founding Director, Matthew House Refugee Services Toronto; Katie Lay, Staff Lawyer, Immigration and Refugee Legal Clinic; Nadine Edirmanasinghe, Lawyer, Community Legal Services of Ottawa; and Karen Cocq, Co-Executive Director, Migrant Rights Network.

de décisions de la commission et la fréquence du rejet de ces demandes par rapport à celles de l'ERAR. La présidente vous a clairement indiqué hier qu'à la suite d'un appel, seulement 1 % des décisions de la commission sont remises en question. Seuls 4 % de celles qui ont été examinées par la Section d'appel des réfugiés sont remises en question. Vous appliquez une norme beaucoup plus élevée, ce qui se traduit par une fréquence beaucoup plus faible de contestations devant les tribunaux, par rapport aux décisions de l'ERAR. Nous pouvons vous fournir les chiffres des différentes catégories d'ERAR pour que vous puissiez vous faire une idée.

Je peux vous assurer que ces chiffres démontreront que les décisions des ERAR sont très souvent contestées, puis annulées, surtout quand elles sont considérées comme le premier outil d'évaluation d'une demande.

J'ai une petite chose à ajouter à ce qu'a dit la sénatrice Petitclerc. Vous avez demandé tout à l'heure s'il y avait d'autres questions à soulever au sujet de l'ERAR. N'oublions pas qui effectue ces examens. L'ERAR est supervisé par des fonctionnaires d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC. Ils sont beaucoup moins qualifiés, et leur ministère est sur le point de subir des compressions budgétaires massives.

Le projet de loi C-12 part du principe que la commission reçoit trop de demandes. Il vise donc à créer un processus qui transfère la charge de travail à IRCC. Ce projet de loi ne traite aucunement des raisons pour lesquelles les gens fuient leur pays et cherchent à obtenir une protection. Cela crée donc, en quelque sorte, une nouvelle file d'attente aux ERAR de la commission, alors même que l'on réduit les capacités des agents d'IRCC. Ces agents ont reçu une formation moindre et possèdent moins de qualifications pour prendre ces décisions. En outre, ils disposent d'un outil limité. Voilà donc l'observation que je voulais ajouter.

**La présidente :** Merci à tous. Nous sommes arrivés à la fin des témoignages de ce groupe. Je vais demander aux témoins qui ont promis de fournir des données ou des réponses à des questions particulières d'essayer de le faire d'ici à demain. Nous vous en serions très reconnaissants, parce que nous voulons soumettre notre rapport dans les plus brefs délais.

Je remercie tous les témoins pour leur témoignage.

Voici notre dernier groupe de témoins pour aujourd'hui. Je remercie les témoins qui ont adapté leur horaire pour comparaître avec le troisième groupe. Nous accueillons maintenant Mme Anne Woolger, directrice fondatrice de Matthew House Refugee Services, basée à Toronto. Nous entendrons aussi Me Katie Lay, avocate-conseil à l'interne de l'Immigration and Refugee Legal Clinic, ainsi que Me Nadine Edirmanasinghe, avocate des Services juridiques communautaires d'Ottawa et Mme Karen Cocq, codirectrice générale du Migrant Rights Network.

For your opening statement, you will have five minutes, followed by questions from committee members. Ms. Woolger, you have the floor.

**Anne Woolger, Founding Director, Matthew House Refugee Services:** Thank you. My name is Anne Woolger. I'm the founder of Matthew House Toronto, which is a group of homes that shelter and support newly arrived refugee claimants. We have also served as a catalyst for the opening of more than half a dozen other refugee claimant shelters across Canada, some by the same name, including Matthew House Ottawa, here in Ottawa.

I have personally been working with refugee claimants since 1988, which has been a long time. I have helped with the hands-on settlements of over 4,000 refugee claimants. I have served on various local and national refugee advocacy committees, including the Canadian Council for Refugees.

In light of my nearly 40 years in this sector, I have seen many changes over the years. For example, just for fun, I wanted to say that, when I began, there were no cell phones. We just had land lines with jacks working with refugees.

There was also no Safe Third Country Agreement for the first 15 years. I would argue that things ran much more smoothly. You're welcome to ask me about that afterwards.

There was not even the Immigration and Refugee Board of Canada. It was established six months after I began working with refugee claimants.

Having served in the sector for so many years, I have seen ebbs and flows of government responses to refugee claimants, while the claimants and their need for protection have not changed.

I concur with many of the concerns expressed so effectively by my colleagues today, including the vital importance of access to a fair hearing, that is, through the IRB, irrespective of the manner or the time in which one enters Canada.

I also have concerns over the sweeping new powers of government to cancel or suspend immigration processes. Also, I have major concerns about new provisions that will result in claims being declared abandoned before referral to the IRB. Being a front-line, first-arrival shelter, I see the reasons for that.

Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions. Madame Woolger, vous avez la parole.

**Anne Woolger, directrice fondatrice, Matthew House Refugee Services :** Merci. Je m'appelle Anne Woolger. Je suis la fondatrice de Matthew House Toronto, un groupe de foyers qui hébergent et soutiennent les demandeurs d'asile nouvellement arrivés. Nous avons également joué un rôle catalyseur dans l'ouverture de plus d'une demi-douzaine d'autres refuges pour demandeurs d'asile partout au Canada. Certains de ces refuges portent le même nom, comme celui d'ici, le Matthew House Ottawa.

Je travaille en personne avec des demandeurs d'asile depuis très longtemps. Depuis 1988, j'ai aidé plus de 4 000 demandeurs d'asile à s'établir au pays. J'ai siégé à divers comités locaux et nationaux de défense des réfugiés, notamment au Conseil canadien pour les réfugiés.

En près de 40 ans de service dans ce secteur, j'ai constaté de nombreux changements. Par exemple, au cas où vous ne le sauriez pas, pendant mes premières années de service, les téléphones cellulaires n'existaient pas. Nous n'avions que de gros téléphones rattachés à une prise dans le mur pour aider les réfugiés.

Pendant mes 15 premières années, nous n'avions pas non plus l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. En fait, je dirais que les choses se passaient beaucoup mieux ainsi. N'hésitez pas à me poser des questions à ce sujet tout à l'heure.

Il n'y avait même pas de Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada. Cette commission a été fondée six mois après le début de mon service d'aide aux demandeurs du statut de réfugié.

Ayant travaillé dans ce secteur pendant de nombreuses années, j'ai observé les fluctuations dans les réponses du gouvernement aux demandeurs d'asile. Pourtant, ces personnes et leur besoin de protection n'ont jamais changé.

Je suis d'accord avec bon nombre des préoccupations exprimées si efficacement par mes collègues aujourd'hui. Ainsi, l'accès à une audience équitable par l'entremise de la commission est crucial, quels que soient la manière et le moment où les demandeurs sont entrés au Canada.

Je m'inquiète aussi de constater les nouveaux pouvoirs considérables que détient le gouvernement pour annuler ou suspendre les processus d'immigration. De plus, les nouvelles dispositions qui entraîneront l'abandon des demandes d'asile avant leur renvoi à la commission m'inquiètent profondément. Comme je travaille dans un refuge qui accueille les réfugiés nouvellement arrivés, je comprends les raisons qui motivent ces mesures.

Given my many years in the sector, I would like to offer a few big-picture observations of our national journey toward refugee justice. The *Singh* decision of the Supreme Court on April 4, 1985, granting the right of refugees to an oral hearing, was a pivotal milestone in refugee justice history in Canada. In fact, I feel it deserves another statue next to the suffragettes because it was when it was decided that refugees are persons.

Refugee Rights Day has been celebrated every April 4 by refugee rights advocates and groups across Canada ever since 1985.

Reflecting on the time when the IRB was first formed in the late 1980s, it was a huge step forward, though it did require some significant tweaking, for which many of us advocated over the years. These challenges included patronage appointments at the beginning, and sometimes there were hostile adjudicators, skewed decisions and unjustly low acceptance rates. There was also a lack of appeal. No effective appeal process existed, forcing long, expensive backlogs in the federal court.

Over the years and with much advocacy, major progress was made, especially with 2012 reforms which introduced merit-based appointments for the IRB and established the refugee appeal division. This resulted in better-trained adjudicators who based their decisions clearly on the refugee definition only, and perhaps unsurprisingly, acceptance rates have risen significantly over the years. As we have heard, it has sometimes been more than 75% in recent times.

While I could certainly speak about many flaws in our system, in short, the trajectory of Canada's refugee sector has been toward greater justice. A process of refining the wheel has been happening, and that has made me proud to be a Canadian.

Therefore, I am deeply disturbed by Bill C-12, which threatens to reverse this progress and drag the system backwards toward its flawed early days. I'm seeing it. We're just going backwards. Why are we doing this? Why should we regress? We have clearly been on a trajectory toward greater justice for refugees.

Last night, I came and watched the session here at the Senate with the minister, observing the government's response to some of your colleague's questions. I was deeply troubled by what seemed to be a lack of understanding regarding the bill's implications for our government, yet I was so encouraged by the senators' questions.

M'inspirant de mes nombreuses années d'expérience dans ce secteur, je vais vous faire part de quelques observations générales sur le cheminement de notre pays vers la justice pour les réfugiés. L'arrêt *Singh* rendu par la Cour suprême le 4 avril 1985, qui accordait aux réfugiés le droit à une audience orale, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la justice pour les réfugiés au Canada. En fait, je pense qu'elle mérite que nous lui érigeons une statue à côté de celles des suffragettes, car c'est à ce moment-là que notre pays a déterminé que les réfugiés étaient des personnes à part entière.

Depuis 1985, les défenseurs et les groupes de défense des droits des réfugiés célèbrent partout au Canada la Journée des droits des réfugiés le 4 avril de chaque année.

La création de la commission à la fin des années 1980 marque un immense pas en avant. Il est évident qu'il a fallu y apporter quelques améliorations importantes, qu'un grand nombre d'entre nous ont préconisées au fil des ans. Au début, il a fallu notamment contrer des nominations partisans et parfois des arbitres hostiles, des décisions biaisées et des taux d'acceptation injustement bas. Il n'y avait pas non plus de possibilité d'appel. Il n'existait aucun processus d'appel efficace, ce qui entraînait des retards longs et coûteux devant les tribunaux fédéraux.

Au fil des ans, grâce à de nombreuses activités de sensibilisation, nous avons observé des progrès importants. Les réformes de 2012 ont introduit les nominations au mérite à la commission et créé la Section d'appel des réfugiés. Depuis lors, nous avons des arbitres mieux formés, qui fondent leurs décisions uniquement sur la définition de réfugié. Il n'est donc pas surprenant que les taux d'acceptation aient considérablement augmenté au fil des ans. Comme des témoins viennent de nous le dire, dernièrement, ces taux ont parfois dépassé 75 %.

Je pourrais certainement parler des nombreuses lacunes de notre système, mais, en résumé, le secteur canadien des réfugiés a évolué vers une plus grande justice. Un processus d'amélioration continue a été mis en place, et cela me rend fière d'être Canadienne.

Le projet de loi C-12 me trouble donc profondément, car il menace de renverser ces progrès et de ramener les imperfections du système à ses débuts. Je constate que nous faisons marche arrière. Pourquoi agissons-nous ainsi? Pourquoi devrions-nous régresser? Nous avançons vers une plus grande justice pour les réfugiés.

Hier soir, je suis venue assister à la séance que le Sénat a tenue avec le ministre. Je voulais entendre la réponse du gouvernement à certaines des questions posées par vos collègues. J'ai été profondément troublée par ce qui m'a semblé être un manque de compréhension des répercussions de ce projet de loi. Toutefois, les questions des sénateurs m'ont beaucoup encouragée.

In closing, I implore you to hold the government accountable concerning this bill to ensure its harmful elements are removed so that we can continue on the path of justice for refugees. Thank you.

**The Chair:** Thank you. Ms. Lay, you have the floor.

**Katie Lay, Staff Lawyer, Immigration and Refugee Legal Clinic:** Good morning senators. My name is Katie Lay. I am a staff lawyer at the Immigration and Refugee Legal Clinic, or IRLC, located in Vancouver, B.C.

We are a small clinic that advises and represents hundreds of people seeking safety in B.C. each year before the federal court and immigration tribunals. My role at the clinic is to provide summary legal advice and short service to vulnerable migrants, and a core part of the funding for my position is dedicated to helping victims of gender-based violence.

The IRLC urges you to reject this bill in its current form. At minimum, we urge you to adopt amendments to mitigate its impact on the most vulnerable.

I advise individuals who are fleeing war and targeted gang violence, people who face persecution based on their sexuality or gender identity — people who face horrors unimaginable to most of us sitting in this room.

My work is for those whom the clinic cannot represent, but who have nowhere else to turn for legal advice.

In my role, I work on cases for up to five individuals and families per day. Of the 160 people that I have personally met with since Bill C-12's initial form — Bill C-2 — was tabled on June 3, 2025, there are 42 individuals who currently have strong refugee claims but will lose access to the right to a refugee claim if this bill passes in its current form. Of these 42 clients, 10 are children or youth and four are members of the LGBTQ+ community. This is just a snapshot of the people affected by the bill.

A principle of the rule of law is that people need to know what the law is in order to follow it. Bill C-12, in its current form, offends the rule of law by imposing retroactive restrictions on those seeking safety in Canada.

Bill C-12 is retroactive in two respects. It will apply to anyone who entered Canada after June 24, 2020, and will be retroactive

Pour conclure, je vous implore de demander des comptes au gouvernement au sujet de ce projet de loi afin de garantir que ses éléments préjudiciables soient supprimés et que nous puissions continuer à œuvrer pour la justice envers les réfugiés. Merci.

**La présidente :** Merci. Maître Lay, vous avez la parole.

**Katie Lay, avocate-conseil à l'interne, Immigration and Refugee Legal Clinic :** Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Katie Lay. Je suis avocate-conseil à l'Immigration and Refugee Legal Clinic, qui est située à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Notre petite clinique fournit des conseils à des centaines de personnes qui cherchent la sécurité en Colombie-Britannique. Elle les représente chaque année devant la Cour fédérale et les tribunaux d'immigration. Mon rôle consiste à fournir des conseils juridiques sommaires et des services rapides aux migrants vulnérables. Une partie importante du financement de mon poste est consacrée à l'aide aux victimes de violence fondée sur le sexe.

Les conseillers de notre clinique vous exhortent à rejeter ce projet de loi dans sa forme actuelle. Nous vous demandons tout au moins d'y apporter des modifications pour atténuer les répercussions qu'il aurait sur les personnes les plus vulnérables.

Je fournis des conseils à des personnes qui fuient la guerre et la violence ciblée des gangs, celles qui sont persécutées en raison de leur sexualité ou de leur identité sexuelle. Ces personnes endurent des horreurs que la plupart d'entre nous, ici présents, trouveraient inimaginables.

Je travaille auprès des personnes que la clinique ne peut pas représenter, mais qui ne peuvent obtenir des conseils juridiques nulle part ailleurs.

Dans le cadre de mes fonctions, je traite chaque jour jusqu'à cinq dossiers de particuliers et de familles. Parmi les 160 personnes que j'ai rencontrées en personne depuis que le projet de loi C-12 a été déposé dans sa forme initiale — le projet de loi C-2 — le 3 juin 2025, 42 personnes ont actuellement des demandes d'asile solides, mais elles perdront leur droit de demander l'asile si ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle. Dix de ces 42 clients sont des enfants et des jeunes, et quatre sont membres de la communauté LGBTQ+. Vous avez là un aperçu des personnes touchées par ce projet de loi.

Un principe de la primauté du droit exige que les gens connaissent la loi afin de la respecter. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-12 enfreint la primauté du droit en imposant des restrictions rétroactives à ceux qui cherchent refuge au Canada.

Le projet de loi C-12 est rétroactif à deux égards. Il s'appliquera à toute personne entrée au Canada après le

to the day its original iteration, Bill C-2, was first introduced to the House of Commons on June 3, 2025.

The second retroactivity is set out in the transitional provisions of Part 8 at section 75(a).

My clients and their families have been in a state of limbo for the last seven months, unable to make an informed decision about what to do with their lives or how to escape the terrors they face back home.

As the law currently stands, a refugee claim is a viable and possibly life-saving option for many of the people I advise. However, because of the retroactive nature of Bill C-12, families have been put in a situation of uncertainty where the best decision today may not be an option for them tomorrow.

We represent trans youth and survivors of sexual assault who have filed claims and are currently awaiting a decision from the Refugee Protection Division. If Bill C-12 passes as is, they will lose this avenue of safety and be cast out without procedural protections.

Take, for example, the case of a woman whom I will call “Anna,” a lesbian international student from a country where homosexuality is illegal. Anna came to Canada in September 2021, based on the Canadian government’s promotional slogan, “study, explore, work, stay.”

On June 2, 2025, scared by the shifting rules for international students, Anna sought legal advice and learned about the possibility of a refugee claim. She rushed to file her claim as soon as possible on June 15, 2025. Anna would be in the refugee protection system right now awaiting a hearing and decision. If Bill C-12 passes as is, she would suddenly become ineligible and be cast out of that system.

Bill C-12, in its current form, is an assault on the rights of families. Canada has a reputation as a welcoming and safe country that greets people from all walks of life with open arms. We cannot offer safety to people in need then rip it out from under them.

My colleagues and I represent families and individuals who have filed refugee claims and are waiting in limbo, unsure if they will have the chance to flee the persecution and violence that awaits them back home.

You may be told that pre-removal risk assessment, or PRRA, will solve this, but this is not the case. As my colleagues have explained already, a PRRA does not guarantee access to a

24 juin 2020 et sera rétroactif à la date à laquelle sa version initiale, le projet de loi C-2, a été déposée pour la première fois à la Chambre des communes, le 3 juin 2025.

La deuxième rétroactivité est prévue dans les dispositions transitoires de la partie 8, à l’alinéa 75a).

Mes clients et leurs familles vivent dans l’incertitude depuis sept mois. Ils sont incapables de prendre une décision éclairée sur ce qu’ils doivent faire de leur vie et comment échapper aux terreurs auxquelles ils font face dans leur pays d’origine.

La loi actuelle considère une demande d’asile comme une option viable qui peut sauver la vie d’un bon nombre des personnes que je conseille. Cependant, la nature rétroactive du projet de loi C-12 place ces familles dans une situation d’incertitude où la meilleure décision aujourd’hui pourrait ne plus être une option pour elles demain.

Nous représentons de jeunes transgenres et des survivants d’agressions sexuelles qui ont présenté une demande et qui attendent la décision de la Section de la protection des réfugiés. Si le projet de loi C-12 est adopté tel quel, ils perdront cette possibilité de vivre en sécurité et seront renvoyés dans leur pays sans protection procédurale.

Prenons, par exemple, le cas d’une femme que je surnommerai « Anna », une étudiante internationale lesbienne d’un pays où l’homosexualité est illégale. Anna est arrivée au Canada en septembre 2021, après avoir cru au slogan promotionnel du gouvernement « CANADA – Étudier – Explorer – Travailler – Rester ».

Le 2 juin 2025, effrayée par les changements apportés aux règles applicables aux étudiants étrangers, Anna a demandé un avis juridique et a appris qu’elle pouvait présenter une demande d’asile. Elle s’est empressée de déposer sa demande le 15 juin 2025. Anna se trouverait actuellement dans le système de protection des réfugiés, attendant une audience et une décision. Si le projet de loi C-12 est adopté tel quel, elle serait soudainement irrecevable et serait exclue de ce système.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-12 attaque les droits des familles. Le Canada a la réputation d’être un pays accueillant et sûr qui accueille les gens de tous les milieux à bras ouverts. Nous ne pouvons pas offrir la sécurité aux personnes qui en ont besoin, puis la leur arracher.

Mes collègues et moi-même représentons des familles et des personnes qui ont déposé une demande d’asile et qui attendent dans l’incertitude, sans savoir si elles pourront enfin échapper aux persécutions et à la violence qui les attendent dans leur pays d’origine.

On vous dira peut-être que l’examen des risques avant renvoi, l’ERAR, résoudra ce problème, mais ce n’est pas le cas. Comme mes collègues l’ont déjà expliqué, un ERAR ne garantit pas

hearing; it does not provide special protections for children and youth; guidelines for accommodating people with disabilities or vulnerable people; or access to the IRB Gender Guidelines.

A PRRA does not offer meaningful protection to the most vulnerable. As well, a PRRA can only be offered by a CBSA officer when someone is “removal ready.”

There are already significant backlogs of individuals who have been excluded from making refugee claims for other reasons, or from countries like Venezuela or Afghanistan that have temporary stays or administrative deferrals of removal in place and are in limbo, unable to be offered PRRA.

Migrant-serving organizations, including ours, are terrified and outraged at the implosion of the refugee system described in this bill. We ask that you do not take away the chance of these refugee claimants to access safety, and please let refugee claims already in process remain eligible. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Ms. Lay.

Ms. Edirmanasinghe, the floor is yours.

**Nadine Edirmanasinghe, Lawyer, Community Legal Services of Ottawa:** Thank you for your ongoing attention and for the invitation to speak on this legislation.

I work at the Community Legal Services of Ottawa. Our clinic serves low-income clients across the city on immigration, housing and income-maintenance issues.

You’ve heard my colleagues speak to the legal issues with this legislation and offer their recommendations for amendments. I will not repeat them.

We support the recommendations of the Canadian Council for Refugees, the Canadian Association of Refugee Lawyers, and other human rights, refugee and migrant-serving organizations.

What I want to offer to you is a snapshot of those on the ground who would be most impacted by the proposed changes.

I do have examples of people who have abandoned their claims, which I may not have time to speak to but can provide them to you should you require.

l'accès à une audience. Il n'offre pas de protection particulière pour les enfants et les jeunes. Il ne prévoit pas de lignes directrices pour accommoder les personnes handicapées ou vulnérables. Il ne donne pas accès aux Lignes directrices sur l'identité sexuelle de la commission.

Un ERAR n'offre pas de protection significative aux personnes les plus vulnérables. De plus, un ERAR ne peut être proposé par un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, que si la personne est « prête à être renvoyée ».

Il existe déjà un important arriéré de dossiers de personnes qui ont été exclues de la possibilité de présenter une demande d'asile pour d'autres raisons. Ces dossiers concernent aussi des personnes qui viennent de pays comme le Venezuela ou l'Afghanistan et qui se trouvent en séjour temporaire ou dont le renvoi fait l'objet d'un retard administratif. Elles se trouvent dans une situation incertaine sans bénéficier d'un ERAR.

Les organismes qui viennent en aide aux migrants, dont le nôtre, sont terrifiés et indignés par l'implosion du système d'accueil des réfugiés décrite dans ce projet de loi. Nous vous demandons de ne pas priver ces demandeurs d'asile de la possibilité de vivre en sécurité. Nous vous supplions de maintenir la recevabilité des demandes d'asile déjà en cours. Merci.

**La présidente :** Merci, maître Lay.

Maître Edirmanasinghe, vous avez la parole.

**Nadine Edirmanasinghe, avocate, Services juridiques communautaires d'Ottawa :** Je vous remercie pour votre attention soutenue et pour votre invitation à prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Je travaille aux Services juridiques communautaires d'Ottawa. Notre clinique sert des clients à faible revenu de toute la ville qui ont des problèmes d'immigration, de logement et de maintien du revenu.

Vous avez entendu mes collègues parler des aspects juridiques de ce projet de loi et recommander des amendements. Je ne les répéterai pas.

Nous appuyons les recommandations du Conseil canadien pour les réfugiés, de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés et d'autres organismes de défense des droits de la personne, des réfugiés et des migrants.

Je voudrais plutôt vous présenter un aperçu de la situation de personnes sur le terrain qui seraient les plus vulnérables aux changements proposés.

J'ai des cas de personnes qui ont renoncé à leur demande, mais je n'aurai peut-être pas le temps d'en parler. Je pourrai toutefois vous les fournir si vous le souhaitez.

First, the proposed shift from the refugee hearings at the Immigration and Refugee Board to paper-based pre-removal risk assessments.

We represented a gentleman this summer — whom I will refer to as “John” — whose PRRA was refused on the basis he would only suffer “simple persecution” if deported. It was John’s first risk assessment. He had not had a refugee hearing. The Federal Court, predictably, struck it down as the law is clear. The question is whether there is persecution — full stop — yes or no.

The training of PRRA officers cannot be compared to that of the IRB — a specialist tribunal with over 35 years of experience in refugee status determination, as John’s refusal clearly demonstrates.

Second, the proposed shift to bar refugee claimants from making a claim once one year has elapsed from their initial entry to Canada.

We are currently representing a refugee claimant — whom I will call “Donald” — who thought his refugee claim was submitted two years ago by his lawyer. We had to break the news to him that his claim had never been submitted, and the person he paid wasn’t licensed and had been sanctioned.

Sometimes, despite best efforts, claimants cannot submit their claim in a timely way. We have a refugee hearing this spring for a client — a woman I will call “Julia” — who was groomed at the age of 16 and suffered through a 20-year-long abusive relationship with a man 15 years her senior. Julia did not know she could make a claim based on her gender. We first met her during the pandemic. Julia did not have a computer, a secure internet connection or a private space to meet. The extreme stress of having to relive her trauma meant that Julia struggled to attend appointments and explain her story. It took Julia more than a year to understand she could make a claim, as well as to find a lawyer and the appropriate community supports to submit her claim.

The difficulty of overcoming trauma and other barriers should not be underestimated. This past Friday, we met with a 10-year-old girl, whom I will call “Evangeline.” She is in Canada visiting her father. Her mother back home has recently gone missing and is presumed dead. Evangeline’s dad cannot sponsor her from inside Canada. As a young girl, she would be at risk of endemic sexual and gender-based violence. Because Evangeline had come previously to visit her dad in 2023, more than a year has passed since she first arrived, and she would be ineligible to make a claim for protection. As well, Evangeline cannot be served with

Premièrement, je vais parler de la proposition de passer des audiences de réfugiés à la Commission de l’immigration et du statut de réfugié à des examens des risques avant renvoi, des ERAR, effectués sur papier.

Cet été, nous avons représenté un homme, que je surnommerai « John », dont la demande d’ERAR a été refusée sous prétexte qu’il ne subirait qu’une « simple persécution » s’il était renvoyé dans son pays. Il s’agissait de la première évaluation des risques que John subissait. Il n’avait pas encore eu d’audience du statut de réfugié. Comme on pouvait s’y attendre, la Cour fédérale a rejeté cette décision, car la loi est claire. Il suffit de déterminer si la personne est menacée de persécution, oui ou non.

La formation des agents chargés de l’ERAR ne peut être comparée à celle des membres de la CISR, un tribunal spécialisé qui compte plus de 35 ans d’expérience dans la détermination du statut de réfugié, comme le démontre clairement le refus de la demande de John.

Deuxièmement, il est proposé d’empêcher les demandeurs d’asile de présenter une demande plus d’un an après leur première entrée au Canada.

Nous représentons un demandeur d’asile, que j’appellerai « Donald », qui croyait que son avocat avait présenté sa demande d’asile il y a deux ans. Nous avons dû lui annoncer que sa demande n’avait jamais été présentée et que la personne qu’il avait payée n’était pas agréée et avait fait l’objet de sanctions.

Parfois, malgré tous les efforts déployés, les demandeurs ne parviennent pas à soumettre leur demande dans les délais impartis. Ce printemps, nous avons une audience de détermination du statut de réfugié pour une cliente, que j’appellerai « Julia », qui a été manipulée à l’âge de 16 ans et qui a vécu une relation abusive pendant 20 ans avec un homme de 15 ans son aîné. Julia ne savait pas qu’elle pouvait présenter une demande fondée sur son genre. Nous l’avons rencontrée pour la première fois pendant la pandémie. Julia n’avait pas d’ordinateur, de connexion Internet sécurisée ou d’espace privé pour nous rencontrer. Le stress extrême de devoir revivre son traumatisme a fait en sorte que Julia a eu du mal à se présenter à ses rendez-vous et à expliquer son histoire. Il lui a fallu plus d’un an pour comprendre qu’elle pouvait présenter une demande, trouver un avocat et obtenir le soutien communautaire approprié pour soumettre sa demande.

Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de surmonter un traumatisme et d’autres obstacles. Vendredi dernier, nous avons rencontré une fillette de 10 ans, que j’appellerai « Évangéline ». Elle est au Canada pour rendre visite à son père. Sa mère, restée dans son pays d’origine, a récemment disparu et est présumée morte. Le père d’Évangéline ne peut pas la parrainer depuis le Canada. Vu son âge, elle serait exposée à des risques de violence sexuelle et sexiste endémique. Comme Évangéline était déjà venue rendre visite à son père en 2023, plus d’un an s’est écoulé depuis sa première entrée et elle ne serait pas admissible à une

a PRRA because Canada is not enforcing removals to her country of origin.

The one-year bar should not apply to minors; it should not apply to moratorium countries; it should not apply to vulnerable claimants. The absurdity of this 10-year-old girl's situation makes it clear why.

I would like to highlight the impact of the IRCCs pre-referral abandonment process — as a third point — and the front-loaded procedures which would not allow refugee claimants to explain the reasons their claim was deemed abandoned.

We have helped, among others, three brothers, just this past summer, who struggled to find a French-speaking lawyer to help file their claim within the timelines. We helped an individual navigate a late claim submission after suffering a mental health breakdown at the airport upon arrival and after he was separated from his wife. And we helped a woman file her claim after navigating Ottawa with her three kids in the middle of February.

We can't make the mistake of thinking that just because someone is in Canada they are in a position to take advantage of all the freedoms, or to make a claim at the first available opportunity. The one-year bar will negatively impact marginalized and vulnerable groups.

The reasons for migration, I want to emphasize, are complex and intertwined. People move, and they stay for various reasons that aren't necessarily mutually exclusive. These measures propose a fundamental weakening of refugee protection, undermining the respect for Charter. Thank you.

**The Chair:** Thank you.

Ms. Cocq, the floor is yours.

**Karen Cocq, Co-Executive Director, Migrant Rights Network:** I am here on behalf of the Migrant Rights Network, Canada's largest coalition of migrant-led organizations. Our members are made up of and represent temporary workers, refugees and undocumented people working across all sectors of the Canadian economy, living in small, remote areas and in major cities from B.C. to Prince Edward Island.

Our biggest concern with Bill C-12 is Part 7, which would grant sweeping authority to the Minister of Immigration, through an order-in-council, to cancel, suspend or modify immigration documents and applications en masse in "the public interest." No oversight, checks and balances, individual assessment or ability to appeal. The use of such Orders in Council in Canadian

demande de protection. De plus, Évangeline ne peut pas faire l'objet d'un ERAR, car le Canada ne prend pas de mesures de renvoi vers son pays d'origine.

L'interdiction d'un an ne devrait pas s'appliquer aux mineurs, ni aux pays sous moratoire, ni aux demandeurs vulnérables. L'absurdité de la situation de cette fillette de 10 ans le justifie clairement.

J'aimerais souligner, en troisième lieu, l'incidence du processus de désistement avant renvoi d'IRCC et les procédures préalables qui empêcheraient les demandeurs d'asile d'expliquer pourquoi leur demande a été considérée comme retirée.

L'été dernier, nous avons notamment aidé trois frères qui avaient du mal à trouver un avocat francophone pour les aider à déposer leur demande dans les délais prescrits. Nous avons aidé un homme à présenter une demande tardive après avoir souffert d'un problème de santé mentale à l'aéroport à son arrivée et été séparé de sa femme. Et nous avons aidé une femme à présenter sa demande après qu'elle a dû se débrouiller seule à Ottawa avec ses trois enfants au milieu du mois de février.

Nous ne pouvons pas faire l'erreur de penser que le simple fait d'être au Canada permet à quelqu'un de profiter de toutes les libertés ou de présenter une demande dès que l'occasion se présente. La restriction d'un an aura un impact négatif sur les groupes marginalisés et vulnérables.

Je tiens à souligner que les raisons de la migration sont complexes et interreliées. Les gens se déplacent et restent pour diverses raisons qui ne sont pas forcément mutuellement exclusives. Ces mesures proposent un affaiblissement fondamental de la protection des réfugiés, ce qui mine le respect de la Charte. Merci de votre attention.

**La présidente :** Merci.

Madame Cocq, vous avez la parole.

**Karen Cocq, directrice exécutive, Migrant Rights Network :** Je représente le Migrant Rights Network, la plus grande coalition d'organismes dirigés par des migrants au Canada. Nos membres sont des travailleurs temporaires, des réfugiés et des sans-papiers qui travaillent dans tous les secteurs de l'économie canadienne. Ils vivent dans des régions éloignées et dans de grandes villes, de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard.

Notre plus grande préoccupation à l'égard du projet de loi C-12 est la partie 7, qui accorderait au ministre de l'Immigration, par décret, le pouvoir d'annuler, de suspendre ou de modifier en masse des documents et des demandes d'immigration « dans l'intérêt public ». Il n'y aurait pas de surveillance, de freins et contrepoids, d'évaluation individuelle

immigration policy has a shameful record. Let me give you a few examples.

In 1919, in the midst of the Winnipeg General Strike, an order-in-council was used to deport labour organizers.

In 1939, an order-in-council was used to refuse the docking of Jews fleeing Nazi Germany aboard the *MS St. Louis*.

In 1945, an order-in-council was passed to deport Japanese immigrants and Japanese Canadians during the War Measures Act.

These mass cancellation powers are mass discrimination powers.

Women, Muslims, queer people and anyone from the pariah country of the day could be subject to this power. This law gives this and all future governments the power to exclude whomever is politically convenient to scapegoat.

The province of Ontario just cancelled 2,600 PR applications in bulk because of rules similar to Part 7 of Bill C-12 — welders, engineers, construction workers, people who had already been approved for PR and intended to finally reunite with their families. Why? Because the government suspected that some of those applications might have been fraudulent.

But this isn't about fraud. IRCC already has the power to detect fraud on a case-by-case basis and has increased detection since 2024 by adding resources. If this was about fraud prevention, the government would not be laying off 3,300 IRCC employees.

There is no fixing of Part 7, and it must be deleted.

Part 5 of Bill C-12 allows the sharing of personal immigration information between immigration authorities and other federal and provincial agencies, Crown corporations and foreign entities, with no consent needed.

This information could include changes to identity, including gender identity, changes in immigration status or documents.

In effect, the decisions made by the problematic discriminatory Part 7 powers could take immediate effect through Part 7's information-sharing powers.

ou de possibilité d'appel. Le recours à de tels décrets dans la politique canadienne d'immigration a un bilan honteux. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

En 1919, au milieu de la grève générale de Winnipeg, on a eu recours à un décret pour expulser les organisateurs syndicaux.

En 1939, un décret a été utilisé pour refuser l'amarrage de juifs fuyant l'Allemagne nazie à bord du *MS St. Louis*.

En 1945, un décret a été pris pour expulser des immigrants japonais et des Canadiens d'origine japonaise pendant l'application de la Loi sur les mesures de guerre.

Ces pouvoirs d'annulation massive sont des pouvoirs de discrimination massive.

Les femmes, les musulmans, les queers et toute personne provenant du pays paria du moment pourraient être assujettis à ce pouvoir. Ce projet de loi confère à ce gouvernement et à tous les gouvernements futurs le pouvoir d'exclure toute personne pouvant servir de bouc émissaire pour des raisons politiques.

La province de l'Ontario vient d'annuler en bloc 2 600 demandes de résidence permanente en raison de règles semblables à celles prévues dans la partie 7 du projet de loi C-12, pour des soudeurs, des ingénieurs, des travailleurs de la construction, des gens pour qui la résidence permanente était déjà approuvée et qui voulaient enfin être réunis avec leur famille. Pourquoi? Parce que le gouvernement soupçonnait que certaines de ces demandes pouvaient être frauduleuses.

Cependant, l'enjeu ici n'est pas la fraude. IRCC a déjà le pouvoir de détecter la fraude au cas par cas et a renforcé ses moyens de détection depuis 2024 en augmentant ses ressources. Si l'objectif était de prévenir la fraude, le gouvernement ne mettrait pas à pied 3 300 employés d'IRCC.

Il n'y a pas de solution pour la partie 7, elle doit être supprimée.

La partie 5 du projet de loi C-12 permet l'échange de renseignements personnels relatifs à l'immigration entre les autorités de l'immigration et d'autres organismes fédéraux et provinciaux, des sociétés d'État et des entités étrangères, sans qu'un consentement soit nécessaire.

Ces renseignements pourraient comprendre des changements d'identité, y compris l'identité de genre, des changements de statut d'immigrant ou de documents.

En effet, les décisions prises en vertu des pouvoirs discriminatoires contestables de la partie 7 pourraient prendre effet immédiatement grâce aux pouvoirs que la partie 7 confère en matière d'échange de renseignements.

Already the province of Alberta wants to deny services to migrants and refugees and put immigration status on a person's government ID, exposing migrants to discrimination and racial profiling.

The reality for our migrant members is that their temporary immigration status puts them at the mercy of their employers. This means that no matter the abuse or exploitation you face at work — wage theft, sexual harassment, injury, violence — you know that reporting it risks your deportation.

Now, if you know that filing a provincial ministry of labour complaint will trigger information sharing with CBSA, why would you speak up?

Part 5 only entrenches a system where migrants can be exploited with impunity because seeking justice means risking deportation. Part 5 would make the consequences of mass discrimination in Part 7 immediate, denying a migrant access to essential services, the ability to assert basic rights, their safety and that of their families both here and abroad. Part 5's information sharing powers are dangerous and must be deleted.

For two years, migrants have been blamed for crises in this country that they did not create: high housing prices, unemployment and overburdened social services, problems caused by decades of underinvestment and policy failures. But this scapegoating has been used to justify devastating cuts to immigration levels, the shutting down of immigration pathways and the changing of rules in the middle of the game for millions of people.

Policymakers have become obsessed with the numbers of migrants in this country and not with their rights. As a result, over 2.5 million people are being pushed out of the country in 2025 and 2026.

These are migrants who keep small and large businesses afloat through their labour and spending. Migrants pay taxes and contribute to social services for years without receiving benefits, effectively underwriting Canada's social safety net.

The Royal Bank of Canada, or RBC, estimates that cuts to immigration will slash government revenues by a cumulative \$50 billion over five years as of last year.

Migrants build this country. Migrants are the backbone of the food system and the care economy; they deserve the stability and equality that permanent residence provides, not precarity and scapegoating.

Déjà, la province de l'Alberta veut refuser des services aux migrants et aux réfugiés et inscrire le statut d'immigrant sur une pièce d'identité officielle, exposant ainsi les migrants à la discrimination et au profilage racial.

La réalité pour nos membres migrants, c'est que leur statut d'immigrant temporaire les met à la merci de leurs employeurs. Cela signifie que, peu importe les mauvais traitements ou l'exploitation dont vous êtes victime au travail — vol de salaire, harcèlement sexuel, blessures, violence —, vous savez que leur dénonciation vous expose à l'expulsion.

Maintenant, si vous savez que le dépôt d'une plainte auprès du ministère provincial du Travail déclenchera un échange de renseignements avec l'ASFC, pourquoi vous manifesteriez-vous?

La partie 5 ne fait qu'enchâsser un système où les migrants peuvent être exploités en toute impunité, car demander justice signifie risquer l'expulsion. La partie 5 rendrait immédiates les conséquences de la discrimination massive prévue à la partie 7, privant les migrants de l'accès à des services essentiels, de la capacité de faire valoir leurs droits fondamentaux, de leur sécurité et de celle de leurs familles, ici et à l'étranger. Les pouvoirs d'échange de renseignements prévus à la partie 5 sont dangereux et doivent être supprimés.

Depuis deux ans, les migrants sont tenus pour responsables de crises dans ce pays qu'ils n'ont pas créées, à savoir le prix élevé du logement, le chômage et la surcharge des services sociaux, des problèmes causés par des décennies de sous-investissement et d'échecs politiques. Cette désignation comme boucs émissaires a servi à justifier des réductions dévastatrices des niveaux d'immigration, la fermeture de voies d'immigration et la modification des règles en cours de route pour des millions de personnes.

Les décideurs sont devenus obsédés par le nombre de migrants dans notre pays et non par leurs droits. En conséquence, plus de 2,5 millions de personnes seront expulsées du pays en 2025 et 2026.

Ce sont ces migrants qui permettent aux petites et grandes entreprises de rester à flot grâce à leur travail et à leurs dépenses. Les migrants paient des impôts et contribuent aux services sociaux pendant des années sans recevoir de prestations, soutenant ainsi efficacement le filet de sécurité sociale du Canada.

La Banque Royale du Canada, ou RBC, estime que les réductions des niveaux d'immigration entraîneront une baisse cumulative des recettes publiques de 50 milliards de dollars sur cinq ans à compter de l'an dernier.

Les migrants construisent ce pays. Ils sont le pilier du système alimentaire et de l'économie des soins; ils méritent la stabilité et l'égalité que procure la résidence permanente, et non pas la précarité et le statut de boucs émissaires.

This bill is not about fraud prevention or protecting the integrity of the immigration system. This bill is about a government that wants to prove that it can be tough on immigration in a climate of rising and dangerous xenophobia.

This is about political agendas, not facts.

We are calling on you to take action.

Canada is attacking migrants. Deportations have skyrocketed. Permits are being cancelled.

**The Chair:** Thank you, Ms. Cocq.

**Ms. Cocq:** Each day our communities are being scapegoated. It cannot continue this way. Migrants are speaking up. We ask you to add your voice to ours. Thank you.

**The Chair:** Thank you.

For this panel, senators will have four minutes for your question, and that includes the answer. Please indicate if your question is directed to a particular witness or witnesses.

The first question will be from Senator Senior, replacing Senator Burey.

**Senator Senior:** Thank you to our witnesses.

Thank you for sharing, walking us through some of what your clients are experiencing. First, are those experiences under the transitional time period of Bill C-12?

Second, how will you be counselling your clients before they submit claims now? What will be the difference in how you counsel your clients as a result of this? I will ask Ms. Lay and Ms. Edirmanasinghe. Thank you.

**Ms. Lay:** The 42 clients that I referenced are only the people I have personally spoken to between the date that Bill C-12 was tabled and literally today. They are the people where, when I have spoken to them, I have had to advise them on the possibility of Bill C-12 being passed and what that might mean for their refugee claim.

It has been very difficult where, under the law as it stood when I spoke with them, a refugee claim would be the best option by far. I have also had to walk them through rolling the dice of you could file a refugee claim and go through all of the emotional and financial effort of filing this claim. There is a possibility that, ultimately, you may not actually be eligible for it if Bill C-12 passes. It has been difficult where there are clients who have no choice but to take that risk.

Ce projet de loi ne vise pas à prévenir la fraude ou à protéger l'intégrité du système d'immigration. Il vise à prouver que le gouvernement peut se montrer ferme en matière d'immigration dans un climat de xénophobie dangereuse et croissante.

Il est fondé sur des objectifs politiques et non des faits.

Nous vous demandons d'agir.

Le Canada s'attaque aux migrants. Les expulsions ont monté en flèche. Les permis sont annulés.

**La présidente :** Merci, madame Cocq.

**Mme Cocq :** Chaque jour, nos communautés servent de boucs émissaires. Cela ne peut pas continuer ainsi. Les migrants se font entendre. Nous vous demandons d'ajouter votre voix à la nôtre. Merci de votre attention.

**La présidente :** Merci.

Pour ce groupe de témoins, les sénateurs disposeront de quatre minutes pour poser leurs questions, réponses comprises. Veuillez indiquer si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à plusieurs témoins.

La première question sera posée par la sénatrice Senior, en remplacement de la sénatrice Burey.

**La sénatrice Senior :** Merci à nos témoins.

Merci de nous avoir fait part de ce que vos clients vivent. Premièrement, ces situations sont-elles survenues pendant la période de transition prévue par le projet de loi C-12?

Deuxièmement, comment allez-vous conseiller vos clients désormais avant qu'ils soumettent leurs demandes? En quoi cela changera-t-il la façon dont vous conseillez vos clients? Ma question s'adresse à Maîtres Lay et Edirmanasinghe. Merci.

**Me Lay :** Les 42 clients dont j'ai parlé sont uniquement ceux à qui j'ai personnellement parlé entre le dépôt du projet de loi C-12 et aujourd'hui. Ce sont les personnes à qui j'ai dû expliquer, lorsque je leur ai parlé, la possibilité que le projet de loi C-12 soit adopté et l'incidence que cela pourrait avoir sur leur demande d'asile.

Cela a été très difficile, car, en vertu de la loi en vigueur au moment où je leur ai parlé, une demande d'asile était de loin la meilleure option. J'ai également dû leur expliquer qu'ils pouvaient tenter la chance en déposant une demande d'asile, en assumant tous les efforts émotionnels et financiers que cela implique. Il est possible qu'au final, vous ne soyez pas admissible si le projet de loi C-12 est adopté. Cela a été difficile pour les clients qui n'ont d'autre choix que de prendre ce risque.

There are other clients who have tried other options, like applying for a humanitarian and compassionate application, which has a 10-year processing time, and so maintaining their status during that period is very difficult.

I have spoken to many clients even before June 3, 2025, who will also be impacted since I spoke to them. Maybe they haven't had the chance to file their refugee claim yet. That also puts them under this umbrella. It is something that many of my clients have come to me absolutely terrified about.

People have come to me before they are ready to make a refugee claim. They are not sure if that is actually what they want to do because they are approaching that 12-month mark and are very scared about what their future might look like.

It has been difficult. There have been many tears from clients.

**Ms. Edirmanasinghe:** The 10-year-old girl I referenced, her dad was shocked when he was told that her visit in 2023 meant that she couldn't claim.

We are now in a position to check if individuals have come to Canada before. We want to exhaust other options. Generally, that is our advice. There is this perception that people are going to claim at the first opportunity, but there are a lot of reasons why we would push someone to do another type of application before doing a refugee claim. In that way, it hasn't changed, but I think it is more so the case now. If there are opportunities to do other types of applications, that is what we are going to emphasize.

**Senator Senior:** Thank you.

**Senator Hay:** Thank you all for being here. I appreciate you all.

I want to pick up on a few points here around rhetoric. Immigration rhetoric is obviously shifting globally, with staggering rising anti-migrant sentiment that is influencing policy and debate in many countries and human rights, from basic human rights violations to the most egregious. Ms. Cocq, your briefing notes similar trends in Canada, and you also noted today migrants are being blamed for housing and health care and everything. Ms. Woolger, you have publicly described being angered and heartbroken when refugee claimants are portrayed as illegal, bogus and queue jumpers, noting their resilient and strong contributions to Canada. We have heard this, but please add some commentary about the impact that Bill C-12 may have on rhetoric. What should we be doing as parliamentarians to combat the rhetoric? It is a small question.

D'autres clients ont essayé d'autres options, comme la demande fondée sur des motifs d'ordre humanitaire, dont le délai de traitement est de 10 ans. Il est donc très difficile de maintenir leur statut pendant cette période.

J'ai parlé à de nombreux clients avant même le 3 juin 2025 qui auront été touchés eux aussi depuis notre entretien. Ils n'ont peut-être pas encore eu l'occasion de présenter leur demande d'asile. Ils sont donc également concernés par cette mesure. Cette situation terrifie énormément bon nombre de mes clients.

Des gens sont venus me voir avant d'être prêts à présenter une demande d'asile. Ils ne sont pas certains si c'est vraiment ce qu'ils veulent faire, car la limite des 12 mois approche et ils ont très peur de ce que leur réserve l'avenir.

Cela a été difficile. Les clients ont versé beaucoup de larmes.

**Me Edirmanasinghe :** Le père de la fillette de 10 ans dont j'ai parlé a été choqué d'apprendre que sa visite en 2023 l'empêchait de présenter une demande.

Nous sommes désormais en mesure de vérifier si des personnes sont déjà venues au Canada. Nous voulons épuiser toutes les autres options. C'est généralement ce que nous conseillons. On pense souvent que les gens vont présenter une demande dès qu'ils en ont l'occasion, mais il y a de nombreuses raisons pour lesquelles nous encourageons les gens à présenter un autre type de demande avant de présenter une demande d'asile. En ce sens, cela n'a pas changé, mais je pense que c'est encore plus vrai aujourd'hui. S'il est possible de présenter d'autres types de demandes, c'est ce que nous allons préconiser.

**La sénatrice Senior :** Merci.

**La sénatrice Hay :** Merci à vous toutes d'être venues. Je vous en suis reconnaissante.

J'aimerais revenir sur quelques points concernant la rhétorique. De toute évidence, la rhétorique en matière d'immigration évolue à l'échelle mondiale, avec une montée stupéfiante du sentiment antimigrants qui influe sur les politiques et les débats dans de nombreux pays ainsi que les droits de la personne, depuis les violations ordinaires de ces droits jusqu'aux plus flagrantes. Madame Cocq, dans votre mémoire, vous faites état de tendances semblables au Canada, et vous avez également souligné aujourd'hui que les migrants sont tenus pour responsables des problèmes liés au logement, aux soins de santé et à tout le reste. Madame Woolger, vous avez publiquement déclaré être en colère et avoir le cœur brisé lorsque les demandeurs d'asile sont dépeints comme des illégaux, de faux réfugiés et des resquilleurs. Vous avez souligné leur résilience et leur grande contribution au Canada. Nous vous avons entendue, mais je vous prie de nous en dire plus sur les répercussions que le projet de loi C-12 pourrait avoir sur la rhétorique. Que devrions-nous faire, dans notre rôle de parlementaires, pour lutter contre cette rhétorique? C'est une question toute simple.

**Ms. Woolger:** Yes, a small question. As I said, I have seen ebbs and flows. Sometimes, refugees are the greatest, and the year 2015 is a great example of that with the Syrian flow. It won the election. Other years, refugees are the worst. We've seen it all. What we have to focus on are the facts.

I'm so glad the IRB no longer has patronage appointments because they are now built on the definition of refugee. We have to overturn myths, stay the course of seeking justice for refugees and plug our ears to the rhetoric. Just stay the course.

**Senator Hay:** What is the impact of Bill C-12?

**Ms. Woolger:** I was troubled last night when I heard some comments by government officials that implied that there were a lot, in recent years, of fraudulent refugee claims. If you look at the facts, actually, the number of claims accepted has been continually increasing. I think all of us have to work together. I know the Canadian Council for Refugees has a campaign stating we are better together and promoting public discourse and education. I must say, over the years, when we hear, for example, our Prime Minister or ministers of immigration, in the media, saying positive things about refugees and defending them, it really does bring positivity to the country. I feel it does bring the tone to a better level. Words make a huge difference. Let's not fall prey to negativity.

**Senator Hay:** Words and policy and action.

**Ms. Cocq:** Thank you for the question. That is one of the impacts that we are concerned about, not just the immediate, material and concrete impacts on people's lives should their immigration documents or permits be cancelled but also the impact these pieces of legislation have on producing precisely the public narrative shifts that have led us to this place. The first media stories tying international students to the housing crisis began in the spring of 2023. It increased from there. Then, a series of changes made under the previous government slashed the number of international students' permits granted and fundamentally rewrote the rules for international students to be able to access post-graduate work permits on their path to permanent residency. These students were already here and had already invested years and tens of thousands of dollars of their lives.

This series of changes has since led to cuts to permanent immigration levels, as well as temporary immigration levels. Then, the government said they had to do that because support for immigration has fallen to all-time lows while not taking any responsibility for the fact that the scapegoating that produced the policy changes further entrenches the scapegoating of migrants. Bill C-12 will do exactly the same thing.

**Mme Woolger :** Oui, une question toute simple. Comme je l'ai dit, j'ai vu des hauts et des bas. Parfois, les réfugiés sont portés aux nues, et l'année 2015 en est un excellent exemple avec le flux syrien qui a permis de remporter l'élection. D'autres années, les réfugiés sont voués aux gémonies. Nous avons tout vu. Nous devons nous concentrer sur les faits.

Je suis très heureuse que la CISR n'ait plus de nominations partisans, car elle se fonde désormais sur la définition de l'asile. Nous devons dissiper les mythes, garder le cap sur la quête de justice pour les réfugiés et faire la sourde oreille à la rhétorique. Il suffit de garder le cap.

**La sénatrice Hay :** Quel est l'impact du projet de loi C-12?

**Mme Woolger :** J'ai été troublée hier soir d'entendre des fonctionnaires insinuer qu'il y avait eu beaucoup de demandes d'asile frauduleuses ces dernières années. Si l'on s'en tient aux faits, on constate en réalité que le nombre de demandes acceptées n'a cessé d'augmenter. Je pense que nous devons tous travailler ensemble. Je sais que le Conseil canadien pour les réfugiés mène une campagne intitulée « On fait mieux ensemble » et encourage le débat public et l'éducation. Je dois dire qu'au fil des ans, lorsque nous entendons, par exemple, notre premier ministre ou nos ministres de l'Immigration parler en bien des réfugiés et les défendre dans les médias, cela apporte vraiment une note positive au pays. Je pense que cela améliore le ton général. Les mots font une énorme différence. Ne tombons pas dans le piège de la négativité.

**La sénatrice Hay :** Des paroles, des politiques et des actions.

**Mme Cocq :** Je vous remercie de la question. C'est l'un des impacts qui nous préoccupent, non seulement les impacts immédiats, matériels et concrets sur la vie des gens si leurs documents ou permis d'immigration sont annulés, mais aussi les changements que ces textes législatifs provoquent sur le discours public qui nous ont menés là où nous en sommes. Les premiers articles dans les médias établissant un lien entre les étudiants étrangers et la crise du logement ont commencé à paraître au printemps 2023. Ils se sont multipliés depuis. Ensuite, une série de changements apportés par le gouvernement précédent a réduit le nombre de permis accordés aux étudiants étrangers et a fondamentalement réécrit les règles leur permettant d'obtenir un permis de travail postdiplôme dans leur parcours vers la résidence permanente. Ces étudiants étaient déjà ici et avaient déjà investi des années de leur vie et des dizaines de milliers de dollars.

Cette série de changements a depuis entraîné des réductions des niveaux d'immigration permanente et temporaire. Puis, le gouvernement a déclaré qu'il devait agir ainsi parce que le soutien à l'immigration était tombé à son plus bas niveau historique, sans endosser une quelconque part de responsabilité pour le fait que la désignation de boucs émissaires à l'origine de ces changements de politique renforce encore davantage la

**Senator McPhedran:** Thank you to each of you for making the time to come help those of us who are worried deal with some of the fear mongering that is being indulged here. I will ask the same question because I think it is important to build consensus. Could you share what you consider to be pivotal amendments to try to allay some of the obvious damage being done to so many human beings?

**Ms. Lay:** Before I get to my amendment, I will say that this bill, at least section 8, as a whole needs to be completely refigured. I don't think it is tenable as it currently stands. However, if this bill must pass, if there is an amendment that needs to be made, I think one of the most important amendments would be to make the bill take effect as of the day it is passed, rather than have the effective date be the date that the previous iteration of the bill was tabled. That's my amendment.

**Senator McPhedran:** Interesting. Thank you.

**Ms. Edirmanasinghe:** I echo the last entry being the first time that one arrived as opposed to the last time that one arrived and the importance of having a hearing. There should be some sort of mandatory opportunity to explain your story. I don't know that I can emphasize the importance of that piece to determining credibility enough. That is increasingly the way forward, I think, in terms of determining credibility. Aside from what my colleagues have talked about in terms of the *Singh* decision and constitutionality, it is very hard for individuals in a situation where they have fled without documents, where they have not necessarily kept evidence of the factors that are going to put them at risk, to be able to explain. In a future where it will be difficult to ascertain the veracity of documentation, a hearing is going to be critical, not just for immigration but also throughout the judicial system.

**Ms. Cocq:** My colleagues have spoken extensively about the refugee provisions in Part 8. I would say the deletion of the one-year bar and the deletion of the closure of the 14-day exception are essential, as well as the deletion of Parts 5 and 7.

We heard a lot of commentary yesterday and today about "If it is not possible, then . . ." I want to stress it is absolutely possible, and not only is it possible, but it is essential and necessary. The role of the Senate, as you well know, is to be the chamber of sober second thought. This bill has been rushed through without adequate consultation. This is the first opportunity any of us have had to present our concerns to legislators. We are imploring you to take this opportunity to simply delete the most offending portions of this bill that will be challenged in court, that will amount to mass discrimination and that will impact the lives, livelihoods and well-being of millions of people.

stigmatisation des migrants. Le projet de loi C-12 aura exactement le même effet.

**La sénatrice McPhedran :** Je remercie chacune d'entre vous d'avoir pris le temps de venir aider ceux d'entre nous qui s'inquiètent face à la campagne de peur qui est menée ici. Je vais poser la même question, car je pense qu'il est important de parvenir à un consensus. Pourriez-vous nous faire part des amendements que vous estimez essentiels pour tenter d'atténuer certains des dommages évidents causés à tant d'êtres humains?

**Me Lay :** Avant d'en venir à mon amendement, je dirai que ce projet de loi, du moins la partie 8 dans son ensemble, doit être complètement remanié. Je ne pense pas qu'il soit viable dans sa forme actuelle. Toutefois, si ce projet de loi doit être adopté, s'il y a un amendement à apporter, je pense que l'un des plus importants serait de s'assurer qu'il entre en vigueur le jour de son adoption, et non à la date de dépôt de sa version antérieure. Voilà mon amendement.

**La sénatrice McPhedran :** Intéressant. Merci.

**Me Edirmanasinghe :** Je suis d'accord avec l'idée de prendre en compte la dernière entrée, et non la première, et l'importance de tenir une audience. Il faudrait prévoir une sorte de possibilité obligatoire de raconter votre histoire. Je ne peux insister assez sur l'importance de cet élément pour déterminer la crédibilité. Je pense que c'est de plus en plus la voie à suivre pour déterminer la crédibilité. Mis à part ce que mes collègues ont dit au sujet de l'arrêt *Singhet* de la constitutionnalité, il est très difficile pour les personnes qui ont fui sans documents, qui n'ont pas nécessairement conservé des preuves des facteurs qui les mettent en danger, de pouvoir s'expliquer. Dans un avenir où il sera difficile de confirmer l'authenticité des documents, une audience sera essentielle, non seulement pour l'immigration, mais pour l'ensemble du système judiciaire.

**Mme Cocq :** Mes collègues ont longuement parlé des dispositions relatives aux réfugiés dans la partie 8. Je dirais que la suppression de la restriction à un an et de la clôture de l'exception de 14 jours est essentielle, tout comme la suppression des parties 5 et 7.

Nous avons entendu beaucoup de commentaires hier et aujourd'hui sur le thème « si c'est impossible, alors [...] ». Je tiens à souligner que c'est tout à fait possible, et non seulement possible, mais essentiel et nécessaire. Comme vous le savez bien, le rôle du Sénat est d'être la chambre chargée d'un second examen objectif. Ce projet de loi a été présenté à la hâte, sans consultation adéquate. C'est la première occasion que nous avons tous d'exprimer nos préoccupations aux législateurs. Nous vous implorons de saisir cette occasion pour supprimer simplement les parties les plus choquantes de ce projet de loi, qui seront contestées devant les tribunaux, qui entraîneront une discrimination massive et qui auront des répercussions sur la vie, le gagne-pain et le bien-être de millions de personnes.

**Ms. Woolger:** I concur with many of the things, and I already mentioned the right to a fair oral hearing. Refugees are persons. It is so key.

I'm also very concerned about the sweeping new powers. Refugees who stay at Matthew House Toronto will often say, on the first morning, when they wake up, "That was the first peaceful sleep I have had in years." It's because they feel safe. They understand they have a process to go through. But, now, I'm realizing, with these sweeping powers, we can't say to them, "You're going through this process," because, maybe, on a certain day, their case will be closed. That is terrifying. I kind of noticed that, and that is huge.

**Senator Arnold:** Thank you very much for articulating what we have been hearing consistently. Yesterday, when the IRB was here — I would like to begin with this — I was very impressed. I really felt proud to be Canadian, that we have been leaders in this, that we've done so much and that our system is getting better. But the IRB chair told us that, probably, maybe 80,000, possibly 90,000, hearings are what they could do per year. Someone said that 2.5 million people will possibly be sent from our country in the next year or so.

We've heard about the potential unintended consequences to the judicial system, but part of our role here, too, is to understand what those unintended consequences are. When seeking justice risks deportation, what would be the unintended consequences of people maybe going underground and not working with the system? Could we potentially be in a situation similar to the U.S. and whatever happens there?

**Ms. Cocq:** Thank you for your question, Senator Arnold. I would say yes, absolutely. The consequences of people having their immigration documents and permits suddenly, overnight, revoked or cancelled or suspended or changed mean that people are left without options. This is what happened over the last two years. All of the cuts to immigration levels, the changes to the international study permit program and to the post-graduate work permit program meant that people who had options lost them. As a result, over 1 million people left in 2025, and over 1 million people are expected to leave in 2026 because they have no other options.

If people become undocumented, that means that people no longer have access to basic, essential services like health care. Their kids risk not being able to go to school. It means that people who work in essential sectors, particularly in construction, in food production, processing and delivery, no longer have the ability, despite having the right on paper under provincial employment legislation, to assert their rights in the

**Mme Woolger :** Je suis d'accord avec beaucoup de choses, et j'ai déjà mentionné le droit à une audience équitable. Les réfugiés sont des personnes. C'est essentiel.

Je suis également très préoccupée par les nouveaux pouvoirs étendus. Les réfugiés qui séjournent à la Matthew House Toronto disent souvent, le premier matin, à leur réveil : « C'est la première fois que je dors paisiblement depuis des années. » C'est parce qu'ils doivent passer par un processus. Mais maintenant, je me rends compte qu'avec ces pouvoirs étendus, nous ne pouvons pas leur dire : « Vous allez passer par ce processus », car, peut-être, un jour donné, leur dossier sera clos. C'est terrifiant. C'est ce que j'ai remarqué, et c'est énorme.

**La sénatrice Arnold :** Merci beaucoup d'avoir exprimé ce que nous entendons constamment. Hier, lors de la comparution des représentants de la CISR — j'aimerais commencer par ceci —, j'ai été très impressionnée. J'étais vraiment fière d'être Canadienne, que nous ayons été des chefs de file dans ce domaine, que nous ayons fait tellement de choses et que notre système s'améliore. Par contre, la présidente de la CISR nous a dit qu'ils pourraient probablement tenir 80 000, ou à la limite 90 000 audiences par année. Quelqu'un a dit que 2,5 millions de personnes risquaient l'expulsion de notre pays au cours de la prochaine année.

Nous avons entendu parler des conséquences imprévues possibles pour le système judiciaire, mais une partie de notre rôle ici consiste également à comprendre quelles sont ces conséquences imprévues. Lorsque la quête de justice risque d'entraîner l'expulsion, quelles seraient les conséquences imprévues si les gens passaient dans la clandestinité et ne coopéraient pas avec le système? Pourrions-nous nous retrouver dans une situation similaire à celle dont nous sommes témoins aux États-Unis?

**Mme Cocq :** Je vous remercie de votre question, sénatrice Arnold. Je dirais que oui, sans aucun doute. Les gens qui voient leurs documents et leurs permis d'immigration soudainement, du jour au lendemain, révoqués ou annulés, suspendus ou modifiés se retrouvent sans option. C'est ce qui s'est passé au cours des deux dernières années. Toutes les réductions des niveaux d'immigration, les modifications apportées au programme des étudiants étrangers et au programme de permis de travail postdiplôme ont fait en sorte que les gens qui avaient des options les ont perdues. Par conséquent, plus d'un million de personnes sont parties en 2025 et plus d'un million devrait partir en 2026 parce qu'elles n'ont pas d'autres options.

Si des gens deviennent sans-papiers, cela veut dire qu'ils n'ont plus accès à des services de base essentiels, comme les soins de santé. Leurs enfants risquent de ne pas pouvoir aller à l'école. Cela veut dire que les gens qui travaillent dans des secteurs essentiels, notamment la construction, la production alimentaire, la transformation et la livraison, n'ont plus la possibilité, malgré le droit dont ils disposent sur le papier en vertu de la législation

workplace, know that, in reality, they cannot because it risks too much for them.

That's why we are concerned about the Part 5 information-sharing pieces. If those documents and those statuses are changed via Part 7 powers and that information is shared with a provincial or municipal housing agency, with a co-op housing agency or with a provincial or municipal police, those people become part of the immigration enforcement process. Those people are not trained; they do not have the experience and the skills and the expertise. Decisions made at the local level, about where a person lives, where a person shops, whether they access a clinic or a food bank, whether they are pulled over while driving, can result in a person's deportation, or their detention and then their deportation.

Those consequences are already happening. They are very real. They are staggering because they could be so widespread. That could put us in exactly the same situation that the United States is in now. We have seen the violence. We cannot grandstand as Canadians saying that we are better than others if this is the legislation we are passing.

**Ms. Edirmanasinghe:** It would fundamentally change the fabric of Canadian society. It's a really important point. We would have a huge segment of people who are disenfranchised from the system, who are not in the fold, who don't have as much or anything to lose.

It's a special kind of trauma when someone has lived their life without status, without documents. I see it every day. It's a little bit different than other types of trauma. It's like you're not a person; you are so afraid. I was talking to my colleague about one of her files —

**The Chair:** We have to move on. Sorry.

**Senator Boudreau:** I would like to go back to Ms. Cocq's introductory remarks. You talked about Part 7. It was very clear, in your opinion, that it can't be fixed and needs to be removed. When you talked about Part 5, it wasn't as direct; it wasn't as categorical.

The act does give authority to the government to develop regulations that would put parameters around that information sharing. In your opinion, could there be sufficient regulations to satisfy your concerns? If so, what would you suggest needs to be in those regulations to make Part 5 acceptable?

**Ms. Cocq:** I would say no regulations would be able to satisfy those concerns. I will raise again the points that were made by my colleagues on the first panel, that regulations can be changed

provinciale sur l'emploi, de faire valoir leurs droits sur leur lieu de travail, sachant qu'en réalité, ils ne peuvent pas le faire, car cela représente un risque trop grand pour elles.

C'est pourquoi les dispositions de la partie 5 sur l'échange de renseignements nous préoccupent. Si ces documents et ces statuts sont modifiés en vertu des pouvoirs prévus à la partie 7 et que ces renseignements sont communiqués à un office d'habitation provincial ou municipal, à une coopérative d'habitation ou à un corps policier provincial ou municipal, leur personnel fait alors partie du processus d'application de la loi en matière d'immigration. Ces personnes ne sont pas formées et ne possèdent ni l'expérience, ni les compétences, ni le savoir-faire nécessaires. Les décisions prises à l'échelle locale, à savoir où une personne habite, où elle fait ses emplettes, si elle a accès à une clinique ou à une banque alimentaire, si elle est arrêtée en conduisant, peuvent entraîner son expulsion, ou sa détention, puis son expulsion.

Ces conséquences se produisent déjà. Elles sont bien réelles. Elles sont stupéfiantes, car elles pourraient être très répandues. Cela pourrait créer chez nous la même situation que celle que l'on vit aux États-Unis. Nous avons été témoins de la violence. Comme Canadiens, nous ne pourrions nous vanter d'être meilleurs que les autres si c'est le genre de loi que nous adoptons.

**Me Edirmanasinghe :** Cela changerait fondamentalement le tissu de la société canadienne. C'est très important. Nous aurions un énorme segment de la population qui serait exclu du système, qui ne ferait pas partie du groupe, qui n'aurait pas grand-chose, voire rien à perdre.

C'est un traumatisme particulier que de vivre sans statut, sans papiers. Je le vois tous les jours. C'est un peu différent des autres types de traumatismes. C'est comme si vous n'étiez pas une personne; vous avez tellement peur. Je parlais à ma collègue d'un de ses dossiers....

**La présidente :** Nous devons poursuivre, je suis désolée.

**Le sénateur Boudreau :** J'aimerais revenir à la déclaration liminaire de Mme Cocq. Vous avez parlé de la partie 7. Il était très clair, selon vous, qu'elle ne pouvait pas être corrigée et qu'elle devait être supprimée. Lorsque vous avez parlé de la partie 5, vous n'avez pas été aussi directe, aussi catégorique.

La loi donne au gouvernement le pouvoir d'élaborer des règlements qui fixeraient les paramètres de l'échange de renseignements. À votre avis, pourrait-il y avoir suffisamment de règlements pour répondre à vos préoccupations? Si oui, que faudrait-il inclure dans ces règlements pour rendre la partie 5 acceptable?

**Mme Cocq :** Je dirais qu'aucun règlement ne pourrait répondre à ces préoccupations. Je vais reprendre les arguments avancés par mes collègues du premier groupe de discussion, à

without oversight and without sufficient scrutiny. They can be changed on a political whim. Especially in the last two decades, we have seen increasingly that much of what is contentious about legislation gets pushed into regulations in order to evade the proper scrutiny that those changes to rights and to legislation require.

Second, as Mr. McSorley from the International Civil Liberties Monitoring Group said, once information is shared, we effectively don't have any control over what happens to that information and how it is used. Any regulation that is added to try and control or limit the scope of Part 5 will never be able to account for that.

Bill C-12 proposes entering into information-sharing agreements. That means information is flowing in both directions, between provincial and territorial governments, agencies and Crown corporations and the federal government. That opens up a massive risk for the sharing of personal changes in identity, changes in immigration documents, like I said, made by potentially very controversial and unconstitutional powers in Part 7, then immediately being shared and having immediate impacts on people's access to services, their ability to exercise their rights and their risk of immigration enforcement.

So, no. It needs to be deleted.

**Senator Boudreau:** Thank you. That's all I had.

**Senator Greenwood:** Thank you for being here today with us. We have heard from a number of witnesses earlier about the constitutionality of the bill, so I'm going to go there.

Do you believe this bill is constitutional? If not, what if anything can the Senate do to amend the bill to make it compliant with Canada's constitutional obligations?

**Ms. Edirmanasinghe:** We have this board that has come out of litigation that examines that question in so many ways. You've heard my colleagues talk about a hearing and the same decision. We have these lovely guidelines at the Immigration Refugee Board that talk about how we look at trauma; how we look at sexual orientation, gender expression and identity; how we look at gender-based violence. We have provisions for dealing with mental health, and very serious mental health, with designated representatives.

It's hard to answer that because it's a 35-year question that has been answered. We've done a really good job as Canadians in answering that question. We are an international model. It's not like it's the best from a human rights standard. It's very

savoir que les règlements peuvent être modifiés sans contrôle et sans examen suffisant. Ils peuvent être modifiés par caprice politique. Au cours des deux dernières décennies en particulier, nous avons vu de plus en plus souvent que les éléments controversés de projets de loi sont relégués au processus réglementaire afin d'échapper à l'examen minutieux que ces modifications de droits et de dispositions législatives exigent.

Ensuite, comme l'a dit M. McSorley de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, une fois que les renseignements sont communiqués, nous n'avons plus aucun contrôle sur ce qu'il en advient et sur leur utilisation. Aucun règlement ajouté pour essayer de contrôler ou de limiter la portée de la partie 5 ne pourra jamais en tenir compte.

Le projet de loi C-12 propose de conclure des accords relatifs à l'échange de renseignements. Cela signifie que les renseignements circulent dans les deux sens, entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes et les sociétés d'État et le gouvernement fédéral. Cela ouvre la voie à un risque énorme de divulgation de renseignements personnels sur des changements d'identité ou de documents d'immigration, comme je l'ai dit, en vertu des pouvoirs potentiellement très controversés et inconstitutionnels prévus à la partie 7, qui seraient communiqués sur-le-champ et qui auraient des répercussions immédiates sur l'accès à des services, la capacité d'exercer leurs droits et le risque de faire l'objet de mesures d'immigration.

Donc, non. Il faut la supprimer.

**Le sénateur Boudreau :** Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

**La sénatrice Greenwood :** Merci d'être parmi nous. Plusieurs témoins nous ont parlé tout à l'heure de la constitutionnalité du projet de loi, alors je vais aborder ce point.

Croyez-vous que ce projet de loi est constitutionnel? Sinon, que peut faire le Sénat pour amender le projet de loi afin qu'il soit conforme aux obligations constitutionnelles du Canada?

**Me Edirmanasinghe :** Nous avons cette commission qui est issue d'un litige et qui examine la question sous de nombreux angles. Vous avez entendu mes collègues parler d'une audience et de la même décision. À la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, nous avons de magnifiques lignes directrices qui traitent des traumatismes, de l'orientation sexuelle, de l'expression et de l'identité de genre et de la violence fondée sur le genre. Nous avons des dispositions concernant la santé mentale et les problèmes de santé mentale très graves, avec des représentants désignés.

Il est difficile de répondre à cette question, car elle se pose depuis 35 ans et a déjà trouvé réponse. Comme Canadiens, nous avons fait un excellent travail pour y répondre. Nous sommes un modèle international. Ce n'est pas forcément le meilleur système

efficient; it is. We have had incredible flows. But the board is catching up. I'm getting appeals from the Immigration Appeal Division in a month's turnaround; my colleagues are, too.

A question was asked earlier about the board and the number of hearings they can do. They have provisions for dealing with things without a hearing. You can streamline processes. These things exist; they are already there. That constitutionality question, it's so hard to answer. I have wrestled with how to answer this, and my answer is the IRB.

**Ms. Cocq:** I'm not a lawyer and I'm not a constitutional lawyer, but most of us in this room have been talking about this bill since June. That includes a number of constitutional lawyers who, again, are of the opinion that particularly Part 7 will be found unconstitutional when challenged in court because it is making decisions and determinations about entire groups of people based on who they are, their country of origin or the method by which they filed an application or the place where they work or the language they speak or their religion or anything that is a violation of the Charter of Rights and Freedoms.

I do not think that it would be Charter compliant, but I do think that deletion of Part 7 would address that.

I want to raise again the examples that I gave of the early uses of exactly these kinds of orders-in-council, shameful uses of this kind of discretionary and arbitrary power in the hands of the Governor-in-Council and the ministers that were abandoned in the 1960s and taken out of the immigration legislation because they were used in such a shameful fashion and because they were found to be discriminatory.

Correct me if I'm wrong, but I will remind senators that in 2015, the Supreme Court ruled that, for example, the designated country of origin list under the Harper government was unconstitutional for precisely this basis, that you cannot say wholesale that an entire people from an entire country do not qualify without it being discriminatory.

**Senator Greenwood:** Do you want to add anything?

**Ms. Lay:** I would echo what my colleagues have said. The IRB is a system that works well. Like all systems, it's imperfect, but I do not believe it is just to be able to take away people's status, to take away protections based on arbitrary factors.

du point de vue des droits de la personne, mais il est très efficace, c'est certain. Nous avons connu des flux incroyables, mais la commission rattrape son retard. Je suis entendue en appel à la Section d'appel de l'immigration dans un délai d'un mois, mes collègues aussi.

Une question a été posée tout à l'heure au sujet de la commission et du nombre d'audiences qu'elle peut tenir. Des dispositions l'autorisent à régler des dossiers sans tenir d'audience. Vous pouvez simplifier les processus. Ces dispositions existent déjà, elles sont en place. Il est très difficile de répondre à cette question sur la constitutionnalité. J'ai longuement réfléchi à la réponse à donner, et ma réponse est la CISR.

**Mme Cocq :** Je ne suis pas avocate ni constitutionnaliste, mais, comme la plupart des personnes ici présentes, je discute de ce projet de loi depuis juin. Cela comprend plusieurs constitutionnalistes qui, encore une fois, sont d'avis que la partie 7 en particulier sera jugée inconstitutionnelle lorsqu'elle sera contestée devant les tribunaux, car elle permet de prendre des décisions et de rendre des jugements sur des groupes entiers de personnes en fonction de leur identité, de leur pays d'origine, de la méthode qu'ils ont utilisée pour présenter leur demande, de leur lieu de travail, de la langue qu'ils parlent, de leur religion ou de tout autre élément qui contrevient à la Charte des droits et libertés.

Je ne crois pas que le projet de loi serait conforme à la Charte, mais je pense que la suppression de la partie 7 réglerait ce problème.

Je veux revenir sur les exemples que j'ai donnés des premières utilisations de ce genre de décrets, des utilisations honteuses de ce genre de pouvoir discrétionnaire et arbitraire entre les mains du gouverneur en conseil et des ministres qui ont été abandonnés dans les années 1960 et retirés du droit de l'immigration parce que ces décrets ont été utilisés de façon aussi honteuse et parce qu'on a jugé qu'ils étaient discriminatoires.

Corrigez-moi si je me trompe, mais je rappelle aux sénateurs qu'en 2015, la Cour suprême a statué que, par exemple, la liste des pays d'origine désignés sous le gouvernement Harper était inconstitutionnelle précisément pour ce motif, à savoir qu'on ne peut pas affirmer en bloc que la population entière d'un pays tout entier n'est pas admissible sans que ce soit discriminatoire.

**La sénatrice Greenwood :** Voulez-vous ajouter quelque chose?

**Me Lay :** Je rejoins ce qu'ont dit mes collègues. La CISR est un système qui fonctionne bien. Comme tous les systèmes, il est imparfait, mais je ne pense pas qu'il soit juste de pouvoir retirer le statut des gens, de leur retirer leur protection sur la base de facteurs arbitraires.

**The Chair:** Yesterday, at SECD, we had some discussions about subclause 87.302 of Part 8:

If the Governor in Council is of the opinion that it is in the public interest to do so, the Governor in Council may . . .

(a) cancel or vary documents, including permanent resident visas, permanent resident cards, temporary resident visas, electronic travel authorizations, temporary resident permits, work permits or study permits;

Is that your understanding? I want to make it clear, because it was denied in that conversation as being something that could happen. Is this the understanding you have — that this could happen, that people with valid permanent resident visas —

**Ms. Cocq:** No, it's actually very clear. It's in the text of the legislation. It is very clear that the power to vary, to cancel or to change documents includes permanent residency applications, and this is why I referenced the example of Ontario, where people who have gone through all of the hoops, gotten all of the work experience, et cetera, and qualified and were accepted as permanent residents then had their applications thrown into the garbage.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Petittelerc:** Thank you for being here. My understanding — if I listened correctly — is that none of the witnesses today, you included, find that the 12 months is adequate.

What about having exceptions? Would that be better? Different exceptions, circumstances as seen in other places, would that be a good solution or would that be a compromise? How do you feel about that?

**Ms. Edirmanasinghe:** It's a good starting point. It's hard to pinpoint what the exceptions would be. The ones that have come up are minors, children who come, people who are vulnerable and countries where there are moratoriums that we are not doing removals to, but the examples I gave, such as someone who comes during COVID, and they are struggling, they don't have access to a computer, or space to meet. The case law, when the board looks at it, is very varied.

One of the examples I have is someone who came to Ottawa in the middle of February with three children, trying to navigate, in the middle of winter, how to access the system. There are just so many exceptions.

**La présidente :** Hier, au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, nous avons discuté du paragraphe 87.302 de la partie 8 :

S'il estime que l'intérêt public le justifie, le gouverneur en conseil peut [...] :

a) annuler ou modifier des visas de résident permanent ou temporaire, des permis de travail, des permis d'études, des permis de séjour temporaire, des autorisations de voyage électroniques, des cartes de résident permanent ou tout autre document;

Est-ce bien ce que vous avez compris? Je tiens à le préciser, car lors de cette discussion, on a nié que cela puisse se produire. Est-ce bien ce que vous comprenez, que cela pourrait se produire, que des personnes titulaires d'un visa de résident permanent valide...

**Mme Cocq :** Non, c'est en fait très clair. C'est dans le texte du projet de loi. Il est très clair que le pouvoir de modifier, d'annuler ou de modifier des documents comprend les demandes de résidence permanente, et c'est pourquoi j'ai cité l'exemple de l'Ontario, où des personnes qui avaient franchi tous les obstacles, qui avaient acquis toute l'expérience professionnelle requise et ainsi de suite, qui étaient qualifiées et qui avaient été acceptées comme résidentes permanentes ont vu leur demande jetée à la poubelle.

**La présidente :** Merci.

**La sénatrice Petittelerc :** Merci d'être ici. Si j'ai bien compris, aucun des témoins qui ont comparu aujourd'hui, vous y compris, ne trouve que le délai de 12 mois est suffisant.

Et si des exceptions étaient prévues? Serait-ce une meilleure solution? Différentes exceptions, des circonstances comme on en voit ailleurs, serait-ce une bonne solution ou un compromis acceptable? Qu'en pensez-vous?

**Me Edirmanasinghe :** C'est un bon point de départ. Il est difficile de déterminer précisément la nature de ces exceptions. Celles qui ont été évoquées concernent les mineurs, les enfants qui arrivent, les personnes vulnérables et les pays visés par un moratoire et vers lesquels nous n'effectuons pas de renvois, mais les exemples que j'ai donnés, comme quelqu'un qui arrive pendant la COVID et qui éprouve des difficultés, qui n'a pas accès à un ordinateur ou d'endroit pour tenir une rencontre. La jurisprudence, lorsque la commission l'examine, est très variée.

L'un des exemples que j'ai est celui d'une femme arrivée à Ottawa au milieu de février avec ses trois enfants et qui essayait, en plein hiver, de s'y retrouver dans le système. Il y a tellement d'exceptions.

It is a great start. Our colleagues have spoken to specific examples of exceptions that should be there. I struggle to think that it would be just those.

**Ms. Cocq:** Why make exemptions to a change to the legislation that is not in accordance with international refugee law to begin with? Again, I go back to my point about not what is possible but what is necessary. There is no need for this change in the legislation, and there is no need for this bar to begin with, so exemptions don't really get at that problem.

Certainly, if you believe the rationale of the government, which is that the purpose of Bill C-12 is to improve efficiencies in the system, introducing a long list of categories of people who need to be exempted certainly is not the way to do that.

**Senator Petitclerc:** Thank you. This is helpful.

**The Chair:** Thank you to our witnesses for being here today, and thank you for the robust discussion that we have had in the three panels that we have conducted.

I would like to thank you again for coming. Many of you have travelled some distance to be here with us today.

**Ms. Edirmanasinghe:** I was asked previously with regard to comparing acceptance rates, the PRRA and refugee claims. I want the Senate to consider that it's like comparing apples and oranges. The people who get access to a PRRA, even if it's a first instance, are very different from the people who get a hearing at the Immigration and Refugee Board of Canada. I want you to consider that when looking at and comparing the statistics.

**The Chair:** Senators, we will now proceed to the in camera portion of this meeting.

(The committee continued in camera.)

C'est un excellent début. Nos collègues ont donné des exemples précis d'exceptions qui devraient être prévues. J'ai du mal à croire que ce soient les seules.

**Mme Cocq :** Pourquoi prévoir des exemptions à une modification de la loi qui n'est pas conforme au droit international des réfugiés? Encore une fois, je reviens à mon argument selon lequel il ne s'agit pas de ce qui est possible, mais de ce qui est nécessaire. Cette modification de la loi n'est pas nécessaire, et cette restriction n'est pas nécessaire non plus, donc les exemptions ne règlent pas vraiment le problème.

Si l'on en croit la justification du gouvernement, à savoir que le projet de loi C-12 vise à améliorer l'efficacité du système, il est certain que ce n'est pas en dressant une longue liste de catégories de personnes qui doivent être exemptées qu'on y arrivera.

**La sénatrice Petitclerc :** Merci, c'est utile.

**La présidente :** Merci à nos témoins pour leur présence et pour la discussion animée que nous avons eue avec les trois groupes.

Je vous remercie encore une fois d'être venues. Bon nombre d'entre vous ont fait un long voyage pour être parmi nous.

**Me Edirmanasinghe :** On m'a déjà demandé de comparer les taux d'acceptation, les ERAR et les demandes d'asile. Je veux que le Sénat sache que c'est comme comparer des pommes et des oranges. Les gens qui ont accès à un ERAR, même en première instance, sont très différents de ceux qui obtiennent une audience devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. J'aimerais que vous en teniez compte lorsque vous comparerez les statistiques.

**La présidente :** Honorables sénateurs, nous allons maintenant poursuivre la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)